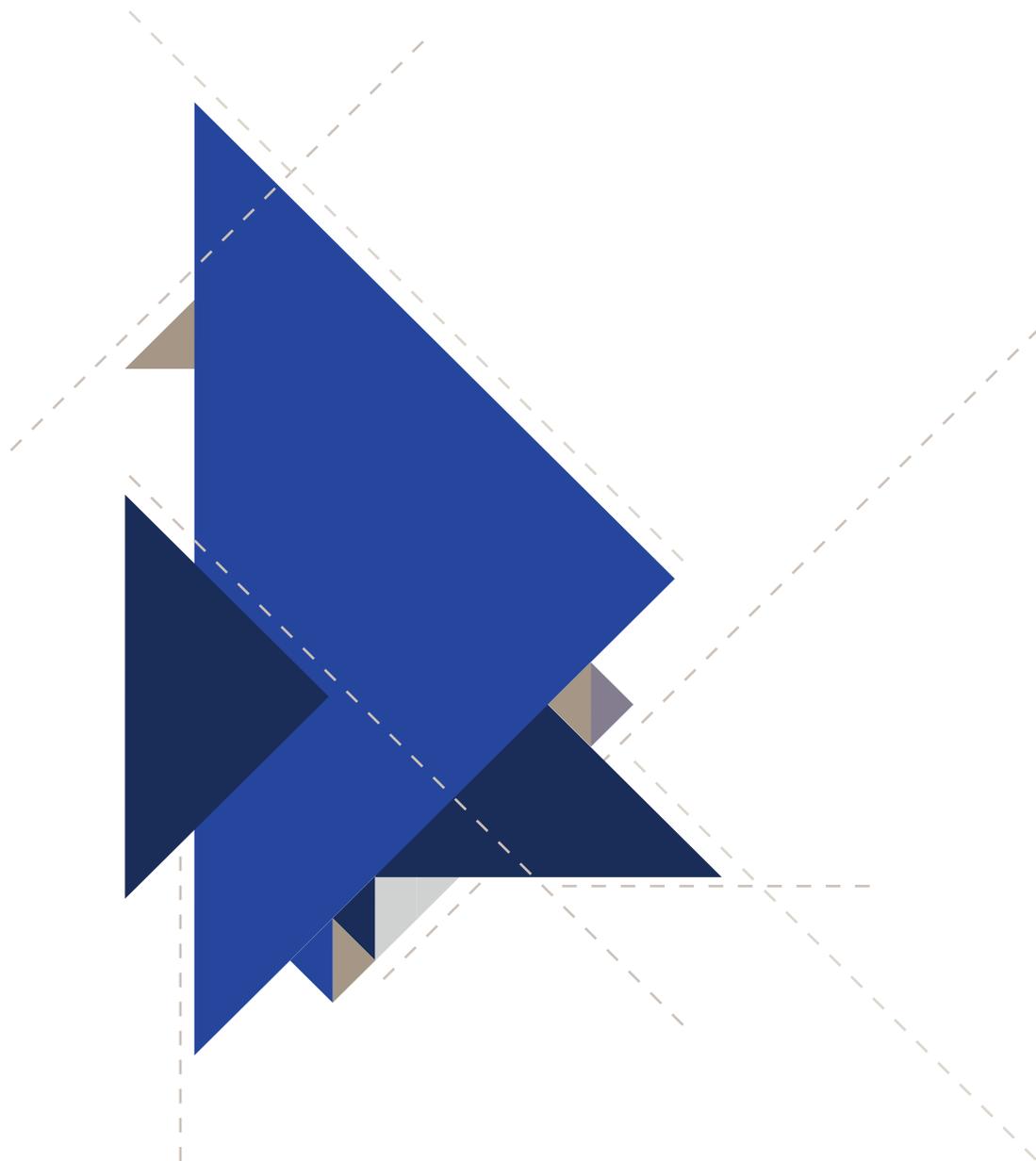
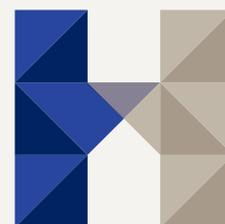


2018 | RAPPORT ANNUEL ET FINANCIER



HERIGE
ENTREPRENEURS D'AVENIR



SOMMAIRE

| | | | |
|--|----|---|----|
| ► PROFIL DU GROUPE | | | 4 |
| Regards croisés sur HERIGE | 4 | Repères et chiffres clés | 5 |
| ► RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE | | | 6 |
| 1. Déclaration de performance extra-financière | 6 | 10. Succursales | 31 |
| 2. Environnement économique et conjoncturel | 24 | 11. Événements postérieurs à la clôture | 31 |
| 3. Faits marquants | 24 | 12. Perspectives 2019 | 31 |
| 4. Comptes du Groupe | 24 | 13. Gestion des risques | 32 |
| 5. Comptes d'HERIGE | 27 | 14. Affectation du résultat | 33 |
| 6. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière | 28 | 15. Jetons de présence | 33 |
| 7. Détenteurs du capital et des droits de vote | 29 | 16. Mandats des dirigeants et Commissaires aux comptes | 33 |
| 8. Informations boursières | 29 | 17. Achat par la société de ses actions | 34 |
| 9. Filiales et participations | 30 | 18. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire | 34 |
| | | 19. Impact du changement de normes sur les comptes consolidés | 35 |
| ► INFORMATIONS FINANCIÈRES | | | 36 |
| États financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2018 | 36 | Comptes annuels 2018 d'HERIGE | 62 |
| Notes aux états financiers consolidés | 40 | Annexes aux comptes sociaux | 64 |
| ► RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | | | 72 |
| ► RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | | | 79 |
| Sur les comptes consolidés | 79 | Sur les conventions réglementées | 83 |
| Sur les comptes annuels | 81 | | |
| ► AUTRES INFORMATIONS | | | 84 |
| Renseignements concernant la société | 84 | Résolutions | 86 |
| Attestation du rapport financier annuel | 85 | | |

PROFIL DU GROUPE

REGARDS CROISÉS SUR HERIGE



Plus que jamais le Groupe HERIGE a l'ambition de participer à l'évolution de son secteur, tout en apportant des réponses concrètes aux acteurs de la construction. Pour cela, nous poursuivons nos efforts pour renforcer notre présence sur notre cœur d'activité, gagner des parts de marché et améliorer notre rentabilité. Construire l'avenir, c'est avant tout se mettre en action afin de mieux comprendre les mutations de notre environnement et de nous en emparer.

C'est un objectif ambitieux. Mais nous en avons les moyens. Les très nombreux talents de l'entreprise sont totalement investis dans ces évolutions. Ils dessinent aujourd'hui le Groupe de demain en s'appuyant sur leur expertise, leur bon sens et leur expérience. Le Groupe s'est préparé à ces changements en faisant progresser son modèle et sa gouvernance vers plus d'agilité et plus de proximité pour mieux capter les opportunités d'évolution et de croissance.

Dans un environnement de plus en plus rapide et challengé, nous continuons à nous tenir aux côtés de nos clients pour leur prodiguer conseil et accompagnement. En ce sens, l'implication et les réflexions de l'actionnariat familial s'inscrivent sur le long terme afin de respecter les engagements que nous prenons auprès de nos clients, partenaires et collaborateurs, et les valeurs que nous portons.

Nous avons clairement l'ambition de continuer à développer notre entreprise familiale avec passion et engagement pour l'avenir.

Olivier ROBIN

Sur l'ensemble de l'exercice 2018, HERIGE affiche une progression de ses activités de +4,6% (à périmètre comparable) avec un chiffre d'affaires qui s'est établi à 570,7 M€. Cette performance s'appuie sur une bonne dynamique de l'ensemble des activités malgré un contexte de marché plus difficile. En outre, le secteur du bâtiment a connu durant l'année une diminution des permis de construire (-7,1%) et des mises en chantier (-7,0%), associée à la modification des dispositifs publics (restriction du PTZ et réduction du CITE).

L'importance et la qualité des investissements réalisés, ainsi que la contribution des différentes activités aux résultats de l'exercice confortent la stratégie de recentrage du Groupe sur son cœur de métier. Sur l'activité Menuiserie, nous allons ainsi prochainement pouvoir bénéficier de la montée en puissance de nos capacités de production avec l'usine de Saint-Sauveur-des-Landes, ce qui nous permettra de répondre à la demande croissante de nos clients. Le développement de notre maillage territorial dans le Béton, avec l'acquisition de nouvelles centrales, constitue également un axe fort de développement qui renforce notre présence dans le Grand Ouest. Le Négoce poursuit également ses actions visant à redresser sa rentabilité.

HERIGE a su s'adapter, repenser son organisation, son périmètre, son identité... Redéployé désormais autour d'activités structurées avec des projets distinctifs de développement, le Groupe est en ordre de marche pour bénéficier d'une organisation alignée avec ses enjeux business.

Les orientations stratégiques mises en œuvre nous permettent de viser l'excellence opérationnelle sur l'ensemble de notre chaîne de valeurs afin de participer pleinement à l'évolution de notre secteur et nous inscrire dans une dynamique de croissance en 2019.

Alain MARION

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS



EFFECTIFS

2 341

collaborateurs dont répartition par activité (ETP ⁽¹⁾)



NÉGOCE
1 060



BÉTON
220



MENUISERIE
814



AUTRES
241

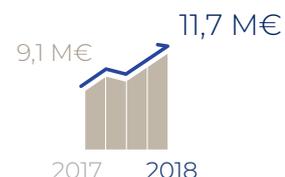
CHIFFRE D'AFFAIRES



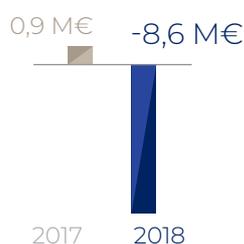
EBITDA ⁽²⁾



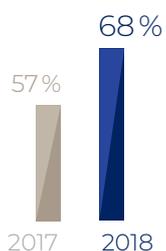
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



GEARING ⁽³⁾

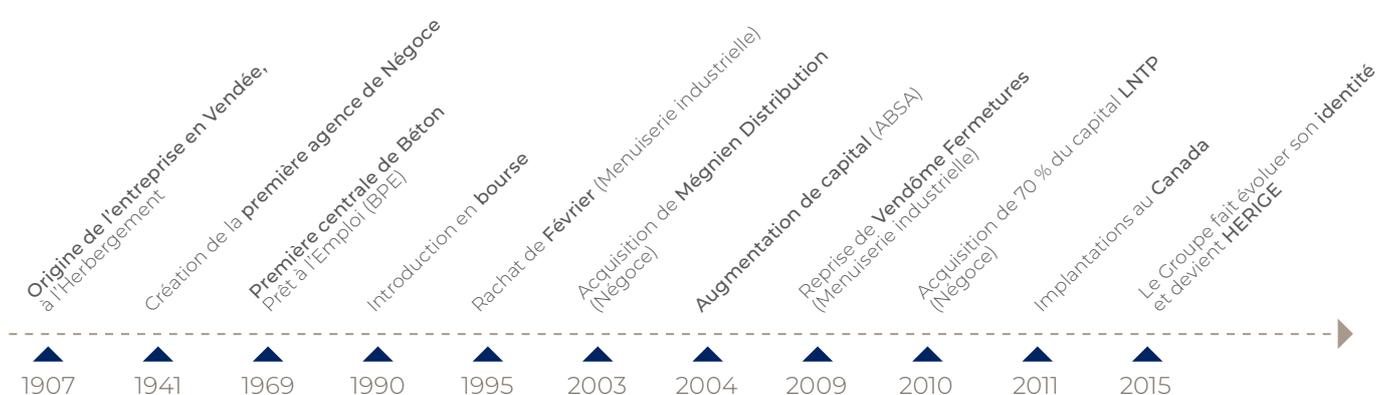


INVESTISSEMENTS



Toutes les données sont retraitées conformément à la norme IFRS 5.

► 2017: 110 ANS D'HISTOIRE ET D'AVANCÉES



(1) Équivalent temps plein

(2) Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization

(3) Ratio dettes nettes financières sur fonds propres

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

1. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

« L'entreprise a procédé, conformément aux articles L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce, à la revue de ses principaux risques extra-financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers ».

I. MODÈLE D'AFFAIRES ET PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

► LE GROUPE

Depuis 110 ans, HERIGE apporte des solutions constructives à ses clients en combinant produits adaptés et services à valeur ajoutée. L'entreprise rassemble plus de 2 300 collaborateurs, fiers de contribuer au développement des activités avec le Négoce de matériaux de construction, le Béton ainsi que la Menuiserie industrielle. La proximité du terrain est une priorité rendue possible grâce au maillage territorial et à l'organisation décentralisée. Principalement présent dans le Grand Ouest de la France, l'entreprise vendéenne cultive ses relations de confiance en se tenant aux côtés des professionnels et de leurs chantiers tout comme des particuliers et de leurs projets.

► LA GOUVERNANCE

Organisé dans un mode de gouvernance solide, le Groupe est animé par le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est constitué du Président du Groupe, Alain MARION, du Directeur administratif et financier, Stéphane JAN, du Directeur général d'ATLANTEM, Bruno CADUDAL, et du Directeur général d'EDYCEM, Philippe QUENEAU. Il assure la direction, l'animation et la gestion en lien avec ses branches d'activité.

Le Conseil de Surveillance impulse les priorités stratégiques et les objectifs afin de développer l'entreprise dans une vision patrimoniale. En 2018, Marie-Annick COUÉ a intégré le Conseil de Surveillance. Elle a été nommée représentante des salariés.



- 1 **Olivier ROBIN**
(Président)
- 2 **Jérôme CAILLAUD**
(Vice-président)
- 3 **Marie-Laure ROBIN RAVENEAU**
- 4 **Sébastien CAILLAUD**
- 5 **Catherine FILOCHE**
- 6 **Pascal CAILLAUD**
- 7 **Guyène ARDOUIN**
(représentante des salariés actionnaires)
- 8 **Caroline WEBER**
- 9 **Daniel ROBIN**
- 10 **Marie-Annick COUÉ**
(représentante des salariés)

Depuis 2014, l'entreprise a également créé des Comités de Surveillance composés des membres du Directoire, d'un membre du Conseil de Surveillance et de jeunes actionnaires familiaux afin de développer la connaissance des activités, d'entretenir l'esprit entrepreneurial ainsi que le partage des valeurs du Groupe.

L'implication de tous est également visible chez les collaborateurs qui sont représentés par un membre au sein du Conseil de Surveillance grâce à leur présence au capital à hauteur de 3,89%.

► NOS ACTIVITÉS

HERIGE est principalement implanté en Métropole sur le Grand Ouest avec un maillage géographique de proximité. Également présent à l'international, il produit des menuiseries au Canada.

Le secteur du bâtiment, dans lequel intervient le Groupe, a connu en 2018 un ralentissement. Les logements autorisés et les mises en chantier sont en baisse (respectivement -6,4 % et -4,6 %) par rapport au cumul des douze mois précédents. Porté par des facteurs structurels favorables (désir d'accès à la propriété, démographie dynamique, etc.), le secteur reste fortement dépendant des mesures publiques de soutien (dispositif Pinel et PTZ, CITE).



Experts et Partenaires

VM, Experts et Partenaires

Chiffre d'affaires ⁽¹⁾
356,3 M€

VM distribue des matériaux de construction et de rénovation à destination des particuliers tout comme des professionnels du bâtiment. Ses 1 084 collaborateurs s'engagent au quotidien pour conseiller les projets de construction, de rénovation et l'achat de matériaux des clients. En tant qu' « Experts et Partenaires », la proximité, le conseil et le service sont le cœur de son métier.

Présent sur le Grand Ouest de la France, son réseau de 84 points de vente équipés d'espace libre-service propose de nombreuses solutions en gros œuvre comme des parpaings, charpente, planchers, etc. Les équipes peuvent également conseiller les professionnels et les particuliers sur des matériaux en second œuvre comme l'isolation thermique par l'intérieur, les murs, cloisons, etc. De nombreux produits pour l'aménagement de la maison et du jardin sont proposés : revêtements de terrasse, bardages, carrelages, meubles de salle de bain, etc.



VM propose une segmentation de ses points de vente par expertise : VM l'Expert Matériaux & Construction, VM l'Expert Bois & Rénovation, VM l'Expert Carrelage & Ambiances et LNTP l'Expert TP & Environnement. Cette organisation permet de valoriser les spécificités des offres et services et de faciliter le quotidien des clients professionnels ou particuliers dans leurs projets.

Afin d'optimiser le service auprès de leurs clients, et notamment leur assurer une disponibilité rapide des produits et des délais de livraison sous 24 heures, VM dispose d'une plateforme logistique équipée d'un magasin automatisé pour les produits carrelage.

Membre du réseau MCD* depuis 2000.

*MCD: Matériaux de Construction Distribution.



EDYCEM, Infiniment Béton

Chiffre d'affaires ⁽¹⁾
83,9 M€

Avec ses 237 collaborateurs, EDYCEM affirme un véritable savoir-faire dans la fabrication de béton et de solutions constructives auprès de tous les acteurs du bâtiment et des travaux publics du Grand Ouest. La branche travaille activement à proposer une offre complète de bétons et de services innovants en réponse aux demandes de ses clients.

Fort de ses 24 centrales à béton, dont 17 qui fabriquent des chapes fluides agréées, EDYCEM offre des produits alliant technicité et esthétique.

La marque s'articule autour de deux activités : EDYCEM BPE dispose d'un réseau de centrales à béton bénéficiant du marquage NF lui permettant de proposer des solutions béton de Rennes au Bassin d'Arcachon. L'activité dispose de moyens nécessaires lui permettant de proposer une large gamme de produits innovants comme la gamme de bétons autoplaçants, ONDALISS®, ou encore la gamme de bétons décoratifs, LUMILISS®, développés dans son laboratoire R&D, à destination des professionnels comme des particuliers. Le planning de livraison prévisionnel, centralisé par le pôle de commande, ainsi que l'importante flotte de camions mise à disposition optimisent la performance du service client d'EDYCEM BPE.



EDYCEM PPL préfabrique et commercialise des produits en béton pour la maçonnerie (blocs béton, planelles, etc.), l'aménagement extérieur (dalles, pavés, etc.) et la voirie (bordures, bandes de guidage, etc.), sur tout le territoire national. Elle dispose de plusieurs gammes emblématiques telles que le VERTICAL BLOC®, un bloc à bancher calibré ou encore PONCEBLOC®, qui sont des blocs isolants.

EDYCEM cultive un esprit d'innovation et de services et ancre sa stratégie autour des bétons innovants, notamment au travers d'une chaire de recherche avec l'École Centrale Nantes. Cette collaboration lui permet de se différencier, de développer de nouveaux produits et d'insuffler une dynamique d'innovation.



ATLANTEM

Chiffre d'affaires ⁽¹⁾
142,4 M€

Présent nationalement, ATLANTEM conçoit, fabrique et commercialise auprès des professionnels une offre complète multi-matériaux de menuiseries, volets, portes d'entrée, portes de garage et portails. L'entreprise dispose de 9 sites de production en France, dotés d'équipements industriels performants. Elle compte 872 collaborateurs. En associant le savoir-faire artisanal unique de menuisiers expérimentés à un équipement industriel de haute technicité, ATLANTEM s'engage sur une qualité totale. ATLANTEM intègre, dès la conception de ses menuiseries extérieures, l'ensemble des paramètres techniques et réglementaires, ainsi que les normes de performance et de sécurité, qui permettent de répondre aux exigences environnementales en vigueur ou à venir. Sa culture de fabricant est fortement influencée par leur métier de créateur à façon et l'entreprise met la notion de service au client au cœur de ses promesses industrielles et commerciales : sur-mesure, performance, proximité, compétitivité et réactivité sont leurs valeurs clés. Fiabilité, confort, sécurité, pérennité, esthétique, modernité, respect de l'environnement sont au centre de leurs exigences en matière de développement produits.



ATLANTEM anime 2 réseaux à destination des particuliers répartis sur l'ensemble de la France : Solabaie, avec 150 adhérents en 2018, propose une offre complète de menuiseries PVC, bois et aluminium, volets, portes d'entrée, portes de garage et portails. Charuel, avec 50 magasins, commercialise les portails PVC et aluminium produits dans l'usine de Carentoir. Incobois, spécialiste de la construction bois, répond aux chantiers du Grand Ouest de la France. De l'avant-projet à la mise en œuvre, l'entreprise apporte savoir-faire et qualité de fabrication.

(1) Chiffre d'affaires 2018 retraité des activités en cours de cession conformément à la norme IFRS 5

II. VISION ET AMBITION RSE

► STRATÉGIE ET GOUVERNANCE

En accompagnant au quotidien ses clients et en s'inscrivant dans une démarche d'innovation et d'amélioration des produits et services pour la construction et la rénovation de l'habitat, le Groupe s'investit dans une démarche durable et responsable. Cet engagement se traduit par la mise en place d'actions spécifiques portant sur l'équilibre social, le respect de l'environnement et l'engagement sociétal.

Cette démarche s'articule autour de nos valeurs et d'une politique de ressources humaines appelée « PEPS » : Proximité, Éthique, Performance et Simplicité.

- Proximité : favoriser les échanges et nouer des liens solides de confiance et permettre ainsi à chacun d'enrichir la réflexion.
- Éthique et exemplarité : s'efforcer au quotidien d'être cohérent avec les qualités attendues par ses collaborateurs, clients, pairs et supérieurs.
- Performance : prendre des décisions et faire preuve d'initiatives afin d'assurer le développement du Groupe.
- Simplicité : c'est un savoir-être essentiel et un des fondements du Groupe.

Transversale par nature, la stratégie RSE est impulsée par le Comité de Direction du Groupe qui définit et valide les plans d'actions prioritaires dans le respect des principes et des valeurs de l'entreprise.

► MATÉRIALITÉ RSE

Le Groupe a procédé en premier lieu à une évaluation des enjeux clés pour définir une stratégie RSE cohérente avec sa stratégie d'affaires à long terme, autant qu'avec les attentes de ses parties prenantes. Une enquête de « matérialité » a été mise en œuvre à travers la conduite d'entretiens avec les membres des Comités de Direction et Directeurs généraux des branches d'activité pour structurer les résultats préliminaires. L'évaluation et les résultats finaux ont ensuite été présentés et validés par l'ensemble des Comités de Direction, aboutissant à la définition des thèmes RSE à traiter et des mesures à prendre en priorité.

En 2018, HERIGE s'est doté d'un nouveau comité de pilotage RSE, impliquant des acteurs des différentes activités. Cette instance, qui se réunira en 2019 chaque trimestre, a pour responsabilité de définir les ambitions et la stratégie du Groupe en matière de RSE, d'en orienter la mise en œuvre et de suivre la progression des objectifs. Il assure le reporting RSE à partir d'un outil dédié de collecte et de suivi des indicateurs. L'organisation opérationnelle de la RSE a également évolué, avec la création de comités RSE par activité en charge d'apporter une expertise et de proposer une orientation sur des sujets spécifiques à leurs métiers.

Afin de nourrir sa réflexion, HERIGE participe à l'indice Gaïa qui assure un suivi des entreprises françaises cotées de taille intermédiaire. En fournissant de l'information extra-financière de qualité pour un large panel d'entreprises françaises, le Gaïa-Index développe une approche adaptée intégrant les enjeux Environnement, Social, Gouvernance (ESG) et pour répondre aux nouvelles opportunités d'investissement (PEA-PME). La base de données Gaïa permet ainsi aux gérants d'intégrer les enjeux extra-financiers dans leur processus d'analyse et décisions d'investissement. HERIGE s'est classé 74^e sur 230 PME-PEA et 47^e sur 85 entreprises dont la catégorie de chiffre d'affaires est supérieure à 500 M€.

Les défis et opportunités RSE d'HERIGE sont regroupés en quatre piliers : le capital humain, l'offre responsable, l'éthique et la transparence, et le dialogue avec les parties prenantes.



Matrice de matérialité



III. MÉTHODOLOGIE DU REPORTING

L'animation de la démarche RSE pour l'ensemble des activités et la consolidation des indicateurs sont assurées par la responsable RSE au sein de la holding du Groupe. Un protocole a notamment été mis en place afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données (qualitatives et quantitatives) sur les

volets social, environnemental et sociétal. Cette méthodologie permet une analyse fine selon cinq critères : définition, périmètre, unité, mode de calcul et contributeurs concernés.

► PÉRIMÈTRES DE COLLECTE

Les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux ont été établis sur la base des obligations et des recommandations légales (L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce).

▷ REPORTING SOCIAL

Le périmètre retenu est le Groupe Métropole. Il se décompose en 17 sociétés comprenant 126 établissements basés en France métropolitaine.

| Nombre d'établissements | | |
|-------------------------|------------|------------|
| HERIGE | Autres | 1 |
| SACI | Autres | 1 |
| TBM | Autres | 2 |
| VMD | Négoce | 70 |
| LNTP | Négoce | 10 |
| Cominex | Négoce | 1 |
| Financière VMD | Négoce | 1 |
| EDYCEM Béton | Béton | 21 |
| BDO | Béton | 1 |
| BIV | Béton | 1 |
| CH Béton | Béton | 2 |
| PPL | Béton | 1 |
| EDYCEM | Béton | 1 |
| ATLANTEM | Menuiserie | 9 |
| Incobois | Menuiserie | 2 |
| Financière Blavet | Menuiserie | 1 |
| Moisan | Menuiserie | 1 |
| Total | | 126 |

Pour les indicateurs d'effectifs et pour les charges de personnel, on retient le périmètre avant application de la norme IFRS 5.

Pour les indicateurs sociaux en effectif inscrit, le point de référence retenu est le 31 décembre 2018. Les informations sur les effectifs et leurs mouvements sont donnés hors intérim et stagiaires.

▷ REPORTING ENVIRONNEMENTAL

Les indicateurs du volet environnemental concernent le périmètre Métropole (hors CH Béton). Toutefois, certains indicateurs ne couvrent pas, ou ne sont pas applicables, à l'ensemble de ses activités.

Pour le calcul de l'indicateur « déchet », le Groupe a fait le choix de retenir uniquement les sites concernés par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), jugés les plus contributeurs en termes d'impact sur l'environnement, soit 27,8% des sites. Le calcul de l'indicateur « émissions de gaz à effet de serre » comprend uniquement le périmètre réglementaire.

▷ REPORTING SOCIÉTAL

Le périmètre retenu est le périmètre Métropole du Groupe pour les indicateurs sociétaux.

► SOURCE DES DONNÉES

Il existe différentes sources d'alimentation pour les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux, notamment :

- des données issues du SIRH Groupe, alimentées par le système de paie pour les indicateurs sociaux, ainsi que par l'outil d'analyse de la masse salariale, Eliot,
- des données remontées à travers l'ERP du Groupe pour certains indicateurs environnementaux en périmètre Métropole,
- des données collectées directement auprès des activités pour des indicateurs environnementaux, notamment ceux spécifiques à certaines activités en périmètre France.

Les données financières sont, quant à elles, communiquées directement par la Direction financière.

► RÈGLES DE CONSOLIDATION

Sauf indication contraire, les données présentées dans ce rapport ne tiennent pas compte de l'application de la norme IFRS 5.

IV. RISQUES RSE

Au-delà des travaux menés afin de cartographier les risques au sein de nos activités, l'identification de ces derniers constitue de véritables leviers de performance, d'économie et d'attractivité. Ils constituent des enjeux essentiels pour lesquels l'ensemble des équipes du Groupe se mobilisent au quotidien.

Notre management est pleinement inspiré de nos valeurs, qui sont également au cœur de nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires, partenaires, etc.

► LES PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS DANS LES DOMAINES RSE



CAPITAL HUMAIN

- Garantir la sécurité et l'intégrité de nos collaborateurs.
- Renforcer l'attractivité pour recruter des talents.
- Garantir l'adéquation entre les compétences de nos collaborateurs et les attendus de leurs métiers par une politique de formation et une préparation aux métiers d'avenir.



OFFRE RESPONSABLE

- Garantir le respect de la réglementation en réduisant notre impact sur l'environnement.
- Assurer une gestion responsable des déchets.



ÉTHIQUE & TRANSPARENCE

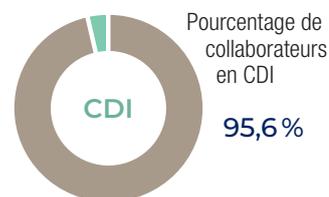
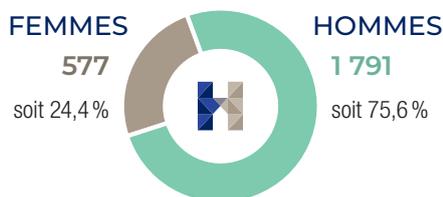
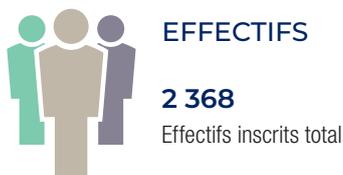
- Prévenir et lutter contre la corruption.
- Garantir la bonne pratique des achats.



DIALOGUE PARTIES PRENANTES

- Maintenir la qualité du dialogue social.
- Maintenir le niveau de satisfaction de nos clients.

V. LE GROUPE



► AXE 1: CAPITAL HUMAIN

Le Groupe cultive une politique de ressources humaines conjuguant à la fois attractivité et fidélisation avec la volonté de développer les compétences, de favoriser l'épanouissement de ses collaborateurs et d'en attirer de nouveaux. Pour atteindre ces objectifs, il agit sur plusieurs leviers :

- la formation afin de garantir un niveau de compétence optimal de ses collaborateurs sur l'ensemble des activités,
- la prévention des risques et sécurité,
- une attractivité diversifiée,
- un dialogue social de qualité s'appuyant sur un management de proximité, des démarches attractives et de fidélisation vers tous les publics de collaborateurs.

▷ FORMATION

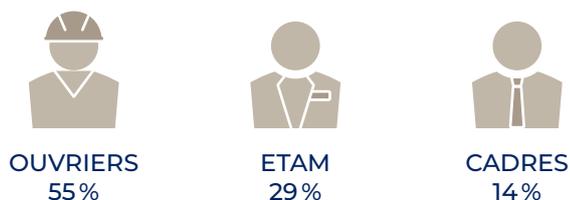
À travers une ambitieuse politique de formation, le Groupe accompagne ses collaborateurs au plus près de leur évolution professionnelle. L'enjeu est tout d'abord de leur permettre de maîtriser les savoir-faire fondamentaux dans leur métier mais également d'acquérir de nouvelles compétences.

Cette volonté s'illustre notamment à travers Le Campus Talents. Cette démarche, mêlant détection, fidélisation et motivation, répond à la fois aux besoins de développement de l'entreprise et aux souhaits d'évolution des collaborateurs. Véritable formation « boîtes à outils », ce cursus de trois ans permet notamment aux stagiaires de développer leur leadership mais également de découvrir des pratiques innovantes. La première promotion, démarrée en 2016 et qui s'achèvera à l'été 2019, implique neuf talents : sept cadres du Groupe et deux jeunes actionnaires familiaux en activité dans des entreprises extérieures. Ils bénéficient d'ateliers managériaux et techniques au rythme de 2 à 3 jours tous les trimestres.

De plus, le Groupe définit chaque année un Plan d'Investissement Formation pour l'Employabilité et la Stratégie. Il se compose d'un plan de formation continue et de cursus qualifiants ou diplômants pour chaque branche.

En 2018, le Groupe a déployé 16 934,5 heures de formation pour 18 709 heures en 2017.

Répartition des heures de formation par CSP



▷ PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

Soucieux de préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs, le Groupe se mobilise pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Cette politique volontariste s'appuie avant tout sur une démarche de prévention.

CHSCT et formation prévention sécurité

Le principal outil de prévention à la sécurité reste les formations dédiées, notamment obligatoires (conduite d'engins de manutention, Sauveteur Secouriste du Travail, protection incendie, etc.). Un livret accueil « Les clés de la sécurité », spécifique par activité, rappelle également aux nouveaux collaborateurs les règles essentielles de sécurité.

Accidents du travail et taux de gravité (hors intérim)

| | 2018 | 2017 |
|--|--------|-------|
| Taux de fréquence des accidents du travail ⁽¹⁾ | 25,85 | 21,45 |
| Nombre d'accidents du travail | 98 | 80 |
| Taux de gravité des accidents du travail ⁽²⁾ | 2,85 | 1,17 |
| Nombre de jours calendaires d'arrêt pour accident du travail | 10 818 | 4 356 |

$$(1) \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000\,000$$

$$(2) \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt pour accident de travail}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000$$

Absentéisme

| | 2018 | 2017 |
|--------------------|-------|-------|
| Taux d'absentéisme | 5,3 % | 5,0 % |

Plusieurs actions ont été mises en place pour limiter l'impact des arrêts maladie, principale cause d'absentéisme :

- sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs via les Comités d'entreprise,
- prise en compte dans les accords d'intéressement du présentisme et de la limitation des accidents de travail dans la branche Menuiserie,
- aide au retour à l'emploi pour les salariés arrêtés sur une longue période dans le cadre du régime de prévoyance,
- procédure de « ré-accueil » des salariés à la suite d'un arrêt dans la Menuiserie industrielle.

▷ ATTRACTIVITÉ

Digitalisation des recrutements

Véritable vitrine du Groupe, le site Internet de recrutement (www.herige-recrute.fr) développe la marque employeur du Groupe à travers la présentation de ses opportunités mais également via des témoignages, portraits de métiers en vidéo afin de mieux valoriser nos collaborateurs et notre politique sociale. Cette visibilité a été renforcée par une présence sur les réseaux sociaux professionnels. Une démarche qui porte ses fruits avec une augmentation de la fréquentation sur le site de 40 %, soit plus de 28 000 visites en 2018 et plus de 8 000 candidatures reçues.

| Recrutements | 2018 | 2017 |
|--|------------|------------|
| Nombre d'embauches (CDD/CDI) | 368 | 343 |
| Nombre d'embauches en CDI | 222 | 195 |
| Taux d'embauche en CDI | 60,3 % | 57 % |
| Nombre d'embauches en CDD | 146 | 148 |
| Taux d'embauche en CDD | 39,7 % | 43 % |
| Taux d'embauche en CDI et CDD des ≤ 30 ans | 31,5 % | 28 % |
| Taux d'embauche en CDI et CDD des > 50 ans | 11,1 % | 11 % |

Effectifs inscrits par type de contrat

| Effectifs inscrits au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---------------------------------------|-------|-------|
| Effectifs inscrits sur le périmètre | 2 368 | 2 390 |
| Répartition CDD/Alternance/CDI | | |
| CDD | 71 | 98 |
| Alternance | 33 | 29 |
| CDI | 2 264 | 2 263 |

Accords « Générations »

En 2018, le Groupe a accueilli 31,5 % de salariés de moins de 30 ans en CDD ou CDI, un chiffre en progression par rapport à 2017 (avec 28 %). En parallèle, HERIGE a poursuivi sa politique d'accueil de seniors (collaborateurs de plus de 50 ans), qui représentent 11,1 % des nouveaux recrutements. Ces deux résultats s'inscrivent dans les accords « Générations » mis en place au sein de l'entreprise depuis 2013. Ils visent à favoriser l'emploi et le développement professionnel des jeunes et seniors avec comme engagement un taux d'embauche à hauteur de 30 % pour les moins de 30 ans et de 10 % sur la tranche des plus de 50 ans.

Relations écoles et stagiaires, alternants

En 2018, le Groupe a accueilli 33 alternants sur les métiers du commerce et de la production.

▶ AXE 2: OFFRE RESPONSABLE

La préservation de l'environnement est une des préoccupations fortes d'HERIGE. Le développement de ses activités s'inscrit dans une volonté de maîtrise de leur impact et dans le respect des réglementations en vigueur.

▷ ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Depuis 2014, des efforts importants ont été engagés par le Groupe afin de maîtriser sa consommation énergétique et ainsi améliorer son bilan de gaz à effet de serre.

| Impact carbone - Scopes 1 & 2 en tonnes eq. CO ₂ | 2018 | 2017 |
|---|---------------|---------------|
| Siège (dont TBM) | 2 882 | 2 859 |
| Béton | 3 602 | 3 901 |
| Menuiserie | 2 766 | 2 665 |
| Négoce | 8 832 | 9 213 |
| Total - impact carbone Groupe | 18 082 | 18 638 |

Relais de cooptation

Le Groupe a initié une démarche « Boost cooptation » relayée à travers ses différentes activités. Au total, l'opération a permis le recrutement de 26 collaborateurs en 2018 par le biais de nos salariés et de leur réseau.

▷ DIALOGUE SOCIAL

Actionnariat salarié

Groupe familial mettant l'homme au cœur de ses priorités, HERIGE a fait le choix d'ouvrir le capital à ses salariés. Avec une participation de 3,89 %, ces derniers sont représentés par une salariée au sein du Conseil de Surveillance. Offrir l'opportunité à ses collaborateurs d'investir dans leur entreprise et d'en partager les bénéfices est un signe fort de confiance réciproque.

La réunion annuelle des Conseils de Surveillance des fonds « HERIGE force 20 » et « HERIGE force 50 » a permis aux salariés actionnaires d'approuver les comptes. Ils ont également donné mandat aux Présidents des fonds pour voter en leurs noms les résolutions durant l'Assemblée Générale.

Turn-over

On constate une légère baisse du turn-over, passant de 12,5 % en 2017 à 11,3 % en 2018, malgré un marché de l'emploi très dynamique dans le secteur du bâtiment.

| Départs | 2018 | 2017 |
|--|------------|------------|
| Nombre de départs | 270 | 296 |
| Répartition des départs | | |
| Retraite | 42 | 51 |
| Rupture conventionnelle | 45 | 43 |
| Démission | 133 | 113 |
| Cession de site/société | 0 | 12 |
| Licenciement économique | 0 | 0 |
| Licenciement autre | 48 | 72 |
| Décès | 2 | 5 |
| Turn-over | | |
| Nombre de départs n/effectif inscrit n-1 | 11,3 % | 12,5 % |

Gestion des déchets

Comme toute activité industrielle, le Groupe produit des déchets. Leur traitement est réalisé conformément à la réglementation et aux consignes de tri sélectif.

▷ CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Compte tenu du faible impact de ses activités sur la biodiversité, le Groupe n'a pas développé de politique spécifique en matière de protection de la biodiversité.

▷ GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le Groupe n'est pas concerné par le gaspillage alimentaire. Il n'y a pas de restaurants d'entreprise, les salariés ont à disposition des salles où ils peuvent apporter leur repas.

► AXE 3: ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

▷ LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Acteur de référence dans le Négoce de matériaux de construction, le Béton ainsi que la Menuiserie industrielle, les équipes du Groupe sont implantées largement sur le territoire national. Partout où il est présent, le Groupe attache la plus grande importance à agir de façon irréprochable afin d'exercer ses activités avec intégrité.

Dans ce cadre, le Groupe a adopté le code de conduite anti-corruption Middenext et a mis en place un comité d'éthique constitué de représentants de chacune de ses activités. Celui-ci définit les normes de comportement applicables à nos activités et expose les lignes directrices pour les décisions que les salariés du Groupe peuvent être conduits à prendre sur divers sujets d'ordre éthique. Ce comité s'est réuni à trois reprises afin de définir son mode de fonctionnement à travers un règlement intérieur.

Le code de conduite anti-corruption s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale de la loi dite Sapin 2 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Il reprend des principes déjà formulés dans notre charte des achats responsables antérieurement adoptée par l'ensemble de nos activités, tels que l'équité de traitement des fournisseurs, la prévention des conflits potentiels d'intérêt et de corruption ou encore le respect de la politique cadeaux et invitations.

Il est consultable sur nos sites Internet et a fait l'objet d'un déploiement à travers un module de formation à destination des cadres, qui eux-mêmes assurent la formation et l'information auprès de leurs collaborateurs.

Chaque salarié peut, dans le cadre des règles définies par la loi, lancer une alerte via une adresse mail confidentielle, qui est suivie et instruite par le comité d'éthique.

À ces dispositifs, le Groupe a procédé avec l'appui d'un cabinet externe à une cartographie des risques sur ses activités de Béton et de Menuiserie en 2018.

Suite à la cession en septembre 2017 de ses activités en Chine, le Groupe n'est pas concerné par des risques de non-respect des Droits de l'Homme.

L'impact économique du Groupe est principalement situé en France. Le Groupe est transparent concernant sa fiscalité et souhaite que sa politique fiscale s'inscrive pleinement dans sa stratégie de responsabilité d'entreprise. Le Groupe adopte donc un comportement citoyen consistant, non seulement à respecter la législation, mais surtout à apporter une juste contribution aux pays dans lesquels il exerce son activité.

► AXE 4: DIALOGUE PARTIES PRENANTES

À travers ses activités commerciales, le Groupe cultive des relations de proximité et a noué des partenariats solides et dans la durée avec ses clients et fournisseurs. Il est également très impliqué dans le tissu local et auprès d'associations. Toutes ces actions sont portées par une même ambition : faire preuve de responsabilité sociétale.

▷ INVESTIR DANS L'INNOVATION

L'innovation est au cœur de la stratégie de développement d'HERIGE. La recherche, le développement et la proposition de nouveaux produits et services contribuent à la performance de son offre, en permettant notamment de se démarquer de la concurrence.

Le Groupe est partenaire du « Village by CA Atlantique Vendée », pépinière de startups qui soutient des projets à fort potentiel.

Campus intrapreneurs: la pépinière de l'innovation du Groupe

Fruit du premier concours de l'innovation initié par le Groupe en 2017-2018, le Campus intrapreneurs a pour objectif de favoriser l'émergence de nouveaux projets issus du terrain. De l'efficacité commerciale en passant par les nouveaux produits et services, la productivité-agilité et la qualité de vie au travail, toutes les grandes facettes du quotidien de l'entreprise sont ainsi passées au révélateur de l'innovation. Avec 88 projets candidats, 24 retenus et 12 primés, le Groupe dispose d'un véritable concentré d'innovation. L'ensemble des lauréats mais aussi toutes les idées proposées dans le cadre de ce concours feront l'objet d'un suivi régulier à travers le Campus intrapreneurs, pour accompagner leur mise en œuvre, mesurer leur apport et leur diffusion au sein des différentes activités.

Le Groupe s'engage auprès de tous ses clients et fournisseurs à respecter les droits humains fondamentaux. Sur le plan interne, chaque collaborateur peut recourir, s'il s'estime victime de discrimination ou de tout autre préjudice, aux représentants du personnel ou au service des ressources humaines ou bien à la Direction générale.

▷ CHARTE ACHATS RESPONSABLES

En matière d'achats, le Groupe fait preuve d'exemplarité en s'engageant dans une démarche responsable. Cette politique se matérialise par une charte achats responsables partagée par l'ensemble des activités du Groupe et construite autour de sept points d'exigence :

- équité de traitement des fournisseurs,
- confidentialité des informations commerciales et techniques,
- transparence sur le processus d'achat,
- prévention des conflits d'intérêts,
- respect de la politique cadeau et invitation,
- raisonnement en coûts et impacts globaux,
- invitation à développer des achats responsables.

▷ PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données en mai 2018, le Groupe a structuré sa démarche d'information et de sensibilisation de ses équipes avec la mise à disposition de l'application de ce règlement auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ce document présente la finalité de traitement des données personnelles des collaborateurs pour :

- la gestion administrative des personnels,
- la mise à disposition d'outils informatiques,
- l'organisation du travail,
- la gestion des carrières et de la mobilité.

Un plan de formation a été mis en œuvre par le Data Protection Officer (DPO) du Groupe auprès des principaux services collecteurs d'information au sein du Groupe afin qu'ils puissent identifier les données traitées dans le cadre de leurs fonctions et de mettre en œuvre les registres de traitement adéquats.

▷ ENGAGEMENT SOCIAL

Le Groupe cultive un esprit propre à développer les relations au niveau local et à bâtir des partenariats solides et de long terme. Il s'inscrit dans une démarche de proximité avec le tissu régional et associatif par des actions et engagements pour des projets socialement responsables et porteurs d'avenir. HERIGE s'engage, par ailleurs, depuis de nombreuses années dans des associations à but humanitaire et solidaire. C'est le cas notamment avec l'association Martial Caillaud (association loi 1901) qui initie depuis 20 ans des opérations touchant à l'éducation et à la construction dans des pays défavorisés. Ainsi, les actionnaires, clients et collaborateurs se mobilisent à travers le monde. Depuis 1997, celle-ci a développé de nombreuses actions en Afrique, en Asie ou encore en Amérique du Sud. Son objectif étant de soutenir des projets constructifs en faveur des jeunes et de l'éducation, elle a construit ou agrandi des écoles, centres de formation, orphelinats, foyers de jeunes filles, etc.

Le Groupe a consacré 206 K€ en 2018 en dons et partenariats, contre 186 K€ en 2017.

VI. L'ACTIVITÉ NÉGOCE – VM, EXPERTS ET PARTENAIRES

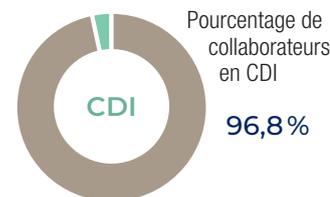


EFFECTIFS TOTAL
1 094

FEMMES
301
soit 27,5%



HOMMES
793
soit 72,5%



▶ AXE 1: CAPITAL HUMAIN

▷ SANTÉ ET SÉCURITÉ

La prévention sécurité fait partie des axes stratégiques de la branche Négoce. Cet engagement se traduit par la mise en œuvre d'une politique volontariste, portée par le management et animée par la cellule de prévention sécurité.

Accidents du travail et taux de gravité (hors intérim)

| | 2018 | 2017 |
|--|-------|------|
| Taux de fréquence des accidents du travail ⁽¹⁾ | 27,7 | NR |
| Nombre d'accidents du travail | 49 | NR |
| Taux de gravité des accidents du travail ⁽²⁾ | 2 | NR |
| Nombre de jours calendaires d'arrêt pour accident du travail | 3 596 | NR |

$$(1) \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000\,000$$

$$(2) \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt pour accident de travail}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000$$

Absentéisme

| | 2018 | 2017 |
|--------------------|------|-------|
| Taux d'absentéisme | 5 % | 5,2 % |

L'absentéisme chez VM est stable en 2018.

Une présence sur le terrain renforcée

Mise en place depuis trois ans, la cellule de prévention sécurité a été dotée en 2018 de moyens supplémentaires avec le recrutement d'un relais prévention sécurité et environnement. L'objectif est de renforcer la présence sur le terrain et d'être au plus près des problématiques des équipes.

En 2018, la cellule a également poursuivi ses actions de communication et de sensibilisation : tableau de bord mensuel des indicateurs, flash sécurité pour rappeler les procédures lors de situations à risques (rappel du port des équipements de protection individuelle [EPI], intervention de nuit, etc.).

Si la prévention des risques concerne l'ensemble des collaborateurs, une attention toute particulière a été portée en 2018 sur les deux catégories de personnels les plus exposées : les magasiniers et les chauffeurs.

De nouvelles dotations d'EPI

Le renouvellement des EPI a été un des chantiers prioritaires sur 2018. Une dotation type, de base pour les nouveaux arrivants et complète pour les salariés en poste, a été mise en place : vêtement de travail haute visibilité (gilet, parka, polaire), casque et chaussures de sécurité. Cette action a permis d'équiper au total près de 400 collaborateurs.

Cette démarche, menée en lien étroit avec le CHSCT, sera élargie en 2019 à l'ensemble des personnels susceptibles d'être exposés aux risques professionnels. C'est déjà le cas des directeurs de point de vente qui sont amenés à ponctuellement se déplacer sur les chantiers. VM dispose de 2 CHSCT qui se sont réunis 9 fois dans l'année.

Des équipements de sécurité sur les matériels roulants

En plus des EPI, VM a également fortement investi en 2018 dans le renouvellement de ses matériels roulants : camions et chariots élévateurs. Ces nouveaux véhicules disposent d'équipements de sécurité permettant de renforcer leur visibilité : flash LED sur les camions ainsi que des caméras de recul sur les camions neufs et avertisseurs lumineux au sol pour les chariots.

Formation: priorité à la sécurité

La formation est un autre levier d'amélioration de la sécurité. Un effort important a été mené en 2018 dans ce domaine au sein de la branche Négoce avec 29 opérations de prévention, 12 flashs info diffusés et 2 campagnes spécifiques portant sur la protection du public extérieur sur les points de vente et le port des EPI.

▷ EMPLOI ET COMPÉTENCES

Consciente de la force que représente son capital humain, la branche Négoce a décidé de mieux structurer son offre de formation. L'enjeu est d'accompagner l'évolution des métiers et des compétences de ses collaborateurs.

Effectifs inscrits par type de contrat

| Effectifs inscrits au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---------------------------------------|------|-----------|
| Effectifs inscrits sur le périmètre | 1094 | NR |
| Répartition CDD/Alternance/CDI | | NR |
| CDD | 17 | NR |
| Alternance | 18 | NR |
| CDI | 1059 | NR |

| Départs | 2018 | 2017 |
|--|------------|-----------|
| Nombre de départs | 151 | NR |
| Répartition des départs | | |
| Retraite | 17 | NR |
| Rupture conventionnelle | 28 | NR |
| Démision | 73 | NR |
| Cession de site/société | 0 | NR |
| Licenciement économique | 0 | NR |
| Licenciement autre | 32 | NR |
| Décès | 1 | NR |
| Turn-over | | |
| Nombre de départs n/effectif inscrit n-1 | 13,25 % | NR |

Structuration du service de formation

L'une des décisions fortes prises en 2018 a été le renforcement du service de formation. Rattaché à la cellule RH, il est composé de deux personnes : une responsable et une assistante. Il a notamment été chargé de construire le plan de formation pluriannuel, qui s'articule autour de deux grands axes : management et commercial. Des actions, qui vont se poursuivre en 2019, et qui s'inscrivent dans une volonté de sécurisation des parcours, de recherche d'une meilleure intégration et de fidélisation des collaborateurs. Le taux de contribution à la formation en 2018 est de 1,6%.

Renforcer la marque employeur

Pour attirer de nouveaux talents, VM a également poursuivi en 2018 le travail autour de sa marque employeur : présence renforcée sur les réseaux

sociaux pour encourager les collaborateurs à devenir ambassadeurs et ainsi faire connaître l'entreprise, mise en place d'un programme de parrainage « Boost cooptation », etc.

▷ DIALOGUE SOCIAL

Une enquête « baromètre social »

Afin de mesurer la qualité de vie au travail, la branche Négoce a réalisé du 14 mai au 6 juin 2018 une enquête « baromètre social » auprès de ses collaborateurs. Près de 60 % y ont répondu, avec une satisfaction globale de 6,1 sur 10. Dans le détail :

- 80 % des répondants sont fiers de travailler pour VM,
- 69 % sont satisfaits de la relation avec leur N+1.

Cet état des lieux, partagé ensuite avec l'ensemble des cadres et des managers, a permis d'enrichir le plan de formation pluriannuel.

► AXE 2: OFFRE RESPONSABLE

▷ INDUSTRIE PROPRE

Inciter ses clients à être plus éco-responsables

La branche Négoce encourage depuis plusieurs années ses clients à limiter l'impact environnemental de leur chantier. Pour cela, elle a mis en place un mécanisme de redistribution des subventions qu'elle reçoit, sous forme d'avoir sur ses produits : les contrats éco-solutions.

Réutilisation des palettes en bois

L'optimisation de la gestion des palettes bois Europe est un axe de réduction de la production de ses déchets pour la branche Négoce. Pour cela, elle intervient sur plusieurs leviers :

- récupération des palettes usagées qui sont ensuite remises en état par un prestataire,
- mise en place d'un système de consigne des palettes sur les points de vente afin de favoriser leur réutilisation.

▷ CHAÎNE DE VALEUR RESPONSABLE

La branche Négoce a engagé ces dernières années de nombreux chantiers d'amélioration de sa performance logistique : optimisation des circuits de livraison et du coefficient de remplissage de ses camions, renouvellement de sa flotte, etc. Tous ces efforts, en plus des gains économiques, ont également permis d'améliorer le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de ses activités de transport.

► AXE 3: ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

▷ RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

La branche Négoce s'inscrit dans le respect de la loi Sapin 2. Elle a travaillé en 2018 sur la mise en place d'une charte éthique avec ses fournisseurs. Ce document doit lui permettre de mieux formaliser ses attentes en la matière et d'affirmer que la responsabilité sociétale et éthique est au cœur de ses relations commerciales. Elle sera déployée en 2019.

► AXE 4: DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

▷ SATISFACTION CLIENT

Toujours à l'écoute de ses clients, VM a réalisé une grande enquête de qualité entre mai et juillet 2018 au niveau national. Plus de 3 100 personnes y ont répondu (par téléphone et par mail), avec une satisfaction moyenne de 7,7 sur 10. Cette enquête a notamment permis de définir plusieurs axes d'amélioration qui seront déployés en 2019.

▷ DONS ET MÉCÉNATS

Acteur engagé de son environnement social, la branche Négoce mène régulièrement des actions de solidarité auprès d'associations locales. En 2018, elle a ainsi effectué des dons de matériaux de construction à deux antennes d'Emmaüs (Niort et Les Essarts), ce qui représente au total en volume l'équivalent de cinq camions.

Relations avec les élus

En 2018, 27 réunions se sont tenues avec les instances du personnel dont 2 CSE. En effet, VM a mis en place son Comité Social et Économique (CSE) suite à l'accord conclu en septembre 2018. La branche a également déployé des représentants de proximité afin de collecter au plus près du terrain le climat social de l'entreprise.

| Impact carbone - Scopes 1 & 2 en tonnes eq. CO ₂ | 2018 | 2017 |
|---|-------|-------|
| Négoce | 8 832 | 9 213 |

Optimisation des circuits de livraison

La branche Négoce est en recherche permanente de solutions pour optimiser ses tournées et réduire le nombre de km à vide. L'outil de géolocalisation, déployé l'année dernière sur 88 véhicules a permis un meilleur suivi des circuits de livraison et l'amélioration de leur pilotage.

Flotte

Une partie de la flotte a été renouvelée en 2018. Avec l'investissement de véhicules de la Norme Euro 6, VM s'est équipée d'une flotte moins polluante.

Conformité des sites ICPE

La branche Négoce dispose d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En 2018, elle a déployé un plan d'action afin de maintenir en conformité ces différents sites. Cette démarche devrait s'accélérer en 2019 avec plusieurs projets de démantèlement d'équipements, comme notamment les bacs de traitement de matériaux.

Elle apporte également sa contribution aux acteurs qui font la promotion des métiers du bâtiment. C'était notamment le cas de l'association « L'outil en main », dans laquelle des retraités bénévoles transmettent leur savoir-faire à un jeune public. VM leur a fourni plusieurs palettes de carrelage qui ont servi de supports de formation.

L'association Martial Caillaud initie depuis 20 ans des projets en faveur de l'éducation et d'aide à la construction dans des pays défavorisés. Ces actions de solidarité associent fortement les clients du Groupe. Les clients professionnels de l'activité Négoce peuvent faire des dons via le programme de fidélité Tandem Pro.

VII. L'ACTIVITÉ MENUISERIE : ATLANTEM

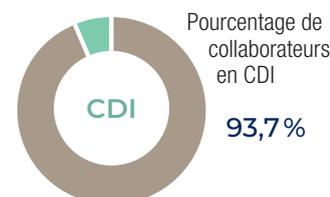


**EFFECTIFS
TOTAL**
872

FEMMES
178
soit 20,4 %



HOMMES
694
soit 79,6 %



► AXE 1: CAPITAL HUMAIN

▷ SANTÉ ET SÉCURITÉ

Un nouveau siège pour plus de confort

L'amélioration des conditions de travail a été au cœur du projet de construction du nouveau siège à Noyal-Pontivy. Les collaborateurs, regroupés sur un même site, disposent de bureaux flambant neufs. L'organisation spatiale et le schéma relationnel ont également été optimisés pour faciliter les échanges entre les services.

Poursuite de la démarche « Lean Durable »

La branche Menuiserie développe depuis plusieurs années une ambitieuse démarche qualité : « Lean Durable ». Elle vise à la fois à générer des gains de productivité tout en améliorant les conditions de travail. Plusieurs chantiers ont été menés en 2018, notamment sur l'usine de Marseille.

Sur le site de Cholet, les ateliers ont bénéficié d'une réhabilitation complète : système d'aspiration des poussières de bois plus performant, réaménagement des postes de travail (tables rehaussées, couloir de transition à roulettes pour faciliter les flux et limiter le port de charge), nouvelle cabine de peinture automatisée, etc.

Une vidéo présentant le dispositif Lean sur le site de Carentoir a aussi été réalisée et diffusée sur les réseaux sociaux afin d'expliquer les bénéfices de la démarche.

Prévention des addictions

Soucieux de préserver la santé de ses collaborateurs, ATLANTEM mène une politique de prévention volontariste. Trois réunions d'information ont été organisées sur le site de Noyal-Pontivy. D'autres sont déjà prévues en 2019.

Accident du travail et absentéisme

| | 2018 | 2017 |
|--|-------|------|
| Taux de fréquence des accidents du travail ⁽¹⁾ | 26,88 | NR |
| Nombre d'accidents du travail | 37 | NR |
| Taux de gravité des accidents du travail ⁽²⁾ | 3,31 | NR |
| Nombre de jours calendaires d'arrêt pour accident du travail | 4 556 | NR |

$$(1) \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000\,000$$

$$(2) \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt pour accident de travail}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000$$

Absentéisme

| | 2018 | 2017 |
|--------------------|------|------|
| Taux d'absentéisme | 6 % | 5 % |

▷ EMPLOI ET COMPÉTENCES

Un recrutement important

Afin d'accompagner le développement de son activité, la branche Menuiserie a fortement recruté en 2018. Cette politique se déploie sur un schéma visant à favoriser une montée en compétences optimale des futurs opérateurs : missions d'intérim de 3-4 mois, puis CDD (durée maximum de 18 mois) pour finir par un CDI. Trente-six intérimaires vont ainsi être recrutés en CDD début 2019. L'enjeu est également de réduire le taux d'intérim afin de limiter le turn-over et de sécuriser la production.

| Recrutements | 2018 | 2017 |
|--|------|------|
| Nombre d'embauches (CDD/CDI) | 121 | NR |
| Nombre d'embauches en CDI | 50 | NR |
| Taux d'embauche en CDI | 41 % | NR |
| Nombre d'embauches en CDD | 71 | NR |
| Taux d'embauche en CDD | 59 % | NR |
| Taux d'embauche en CDI et CDD des ≤ 30 ans | 35 % | NR |
| Taux d'embauche en CDI et CDD des > 50 ans | 8 % | NR |

Effectifs inscrits par type de contrat

| Effectifs inscrits au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|-------------------------------------|------|------|
| Effectifs inscrits sur le périmètre | 872 | NR |
| Répartition CDD/Alternance/CDI | | NR |
| CDD | 47 | NR |
| Alternance | 8 | NR |
| CDI | 817 | NR |

| Départs | 2018 | 2017 |
|--|-------|------|
| Nombre de départs | 81 | NR |
| Répartition des départs | | |
| Retraite | 14 | NR |
| Rupture conventionnelle | 12 | NR |
| Démission | 43 | NR |
| Cession de site/société | 0 | NR |
| Licenciement économique | 0 | NR |
| Licenciement autre | 12 | NR |
| Décès | 0 | NR |
| Turn-over | | |
| Nombre de départs n/effectif inscrit n-1 | 9,4 % | NR |

Formation : s'appuyer sur les compétences internes

Pour poursuivre la montée en compétences de ses équipes sur la nouvelle gamme AM-X, ATLANTEM fait le pari de la formation en binôme. Elle compte capitaliser sur les savoir-faire de ses collaborateurs et le partage des bonnes pratiques. Sur 2018-2019, 80 commerciaux vont bénéficier de cet accompagnement original.

Un nouveau CQPI pour le service client

Toujours dans sa volonté de développer la polyvalence, la branche Menuiserie a travaillé en 2018 sur la mise en place d'un Certificat de Qualification Professionnelle Interbranches (CQPI) à destination du service client. C'est une première qui a été très bien accueillie par les équipes et qui répond à un besoin fort. Il n'existait pas de formation adaptée à ce métier dont les champs

d'intervention sont très larges : saisisseur, correspondant commercial, etc. L'ensemble des équipes du service client, soit une quarantaine de collaborateurs, vont être formés sur quatre ans par groupe de 8-10 personnes. La première promotion va démarrer au printemps 2019.

Un nouvel outil de suivi des temps

En 2018, ATLANTEM a poursuivi la structuration de sa démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Elle a tout d'abord déployé une nouvelle interface de suivi des temps. Ses collaborateurs disposent désormais d'un badge et peuvent effectuer leur demande de congés en ligne.

Développer la GPEC

En parallèle, une réflexion a été engagée sur la construction d'un nouvel outil pour les entretiens de progrès qui ont lieu chaque année. Des rencontres ont été organisées, à partir de septembre 2018, avec l'ensemble des managers pour établir des grilles de compétences pour chacun des métiers. Cette matrice, qui sera déployée en 2019, servira de support d'évaluation et permettra de mieux identifier les besoins de formation.

Une marque employeur mieux valorisée

Afin d'attirer de nouveaux talents, ATLANTEM innove avec la réalisation de vidéos métiers. Les deux premières, illustrées à chaque fois par des témoignages de collaborateurs, ont concerné les postes de saisisseur et de commercial sédentaire. Conçues avant tout comme une aide au recrutement, ces vidéos participent également à la valorisation de la marque employeur. Cette première expérimentation très concluante devrait être élargie à d'autres métiers en 2019. Impulsé par le Groupe, la branche Menuiserie continue de déployer le dispositif de recrutement par recommandation « Boost cooptation » fondé sur le parrainage.

En 2018, ATLANTEM a expérimenté la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS). Il s'agit d'un nouvel outil développé par Pôle Emploi. Ce mode de

sélection des candidats sans CV permet d'évaluer leurs compétences et leurs capacités à travers plusieurs tests d'habileté reproduits dans un environnement de travail proche du poste visé. Ainsi, cinq collaborateurs ont été recrutés en 2018 via cette méthode.

▷ DIALOGUE SOCIAL

Des salariés associés à la conception de leur lieu de travail

Pour le projet de construction du nouveau siège à Noyal-Pontivy (56), les collaborateurs ont été fortement associés à la réflexion. Des groupes de travail avaient été mis en place pour remonter les besoins. Cette démarche a été reconduite cette fois-ci pour la nouvelle usine de Saint-Sauveur-des-Landes (35). Les collaborateurs ont été interrogés sur différents sujets en lien avec leurs conditions de travail : service de restauration, aménagement des salles de pause, covoiturage, etc.

De nouvelles réunions de proximité

L'écoute et le dialogue sont au cœur du management au sein d'ATLANTEM. Cette volonté s'illustre notamment à travers les réunions « ACE 5 min » autour de la qualité et de la sécurité. Une fois tous les trimestres, les responsables de site réunissent également l'ensemble des collaborateurs pour faire un point d'activité. La branche Menuiserie s'est dotée en 2018 d'un outil supplémentaire avec la mise en place de réunions mensuelles « Ça se discute ». Ces temps d'échanges n'ont pas d'ordre du jour et sont ouverts à tous les sujets.

Mise en place du CSE

En 2018, 25 réunions se sont tenues avec les instances du personnel. Les négociations avec les représentants syndicaux autour du Comité Social et Économique (CSE) ont démarré en octobre 2018. Sa mise en place est prévue en avril 2019.

► AXE 2: OFFRE RESPONSABLE

▷ INDUSTRIE PROPRE

ATLANTEM intervient à tous les niveaux pour maîtriser l'impact environnemental de son activité : modernisation de ses installations, optimisation de ses flux logistiques, évolution de ses produits mais également développement de filières de traitement de ses déchets.

Un nouveau siège certifié « Passive house »

La construction du nouveau siège à Noyal-Pontivy est une belle illustration de cet engagement en faveur de l'environnement. Ce bâtiment offre un très haut niveau de performance thermique. Il devrait obtenir la certification « Passive House », avec une consommation inférieure à 15 kWh/m²/an, largement en dessous de la norme RTE fixée à 50 kWh/m²/an. ATLANTEM vise la labellisation E+C- (Bâtiment à Énergie Positive et Réduction Carbone).

Pour atteindre cet objectif ambitieux, la branche a équipé le nouveau bâtiment de ses menuiseries AM-X. Leur nouvelle technologie de vitrage offre une isolation thermique ultra-performante et renforce l'éclairage naturel.

Bruno Cadudal,
Directeur général d'ATLANTEM

Une vitrine de notre savoir-faire

« Le nouveau siège servira de vitrine de notre savoir-faire et de nos produits, notamment nos nouvelles menuiseries AM-X. C'est une illustration concrète de notre capacité à développer des constructions qui vont très loin dans la performance énergétique. »

Renforcement de l'isolation de l'usine de production

L'usine de production de Noyal-Pontivy (56), située à proximité du nouveau siège, a également bénéficié en 2018 d'importants travaux de réhabilitation. La pose de bardages extérieurs a permis de renforcer l'isolation thermique. De nouvelles ouvertures ont également été créées, favorisant ainsi la lumière naturelle. Enfin, une verrière équipée d'un système de fermeture automatique a été installée dans le hall d'entrée afin de mieux réguler la température du bâtiment.

Optimisation des flux de transport

La mise en place de la géolocalisation a porté ses fruits en 2018 en permettant d'optimiser les flux de transport. ATLANTEM veut aller encore plus loin en massifiant ses flux autour de deux nouveaux hubs qui sortent de terre en 2019 : une plateforme logistique à proximité de Saint-Étienne (42) pour le secteur Sud-Ouest et la future usine de Saint-Sauveur-des-Landes (35) pour le Grand Ouest.

Mieux maîtriser l'utilisation des ressources

Le service de R&D a travaillé en 2018 sur l'optimisation du poids d'aluminium utilisé dans les produits. La surface vitrée par châssis a notamment été augmentée afin de réduire le volume de matière utilisée.

La consommation de bois éco certifié (FSC ou PEFC) dans la fabrication des produits a fortement baissé en 2018 en raison de la raréfaction des bois certifiés.

Développer les filières de recyclage

La branche Menuiserie est en recherche permanente de solutions pour mieux gérer ses déchets :

- hausse du taux d'aluminium recyclé dans les profils de sa nouvelle gamme de menuiseries AM-X pour atteindre 84 % en 2018,
- mise en place avec son fournisseur Deceuninck d'une filière de recyclage de ses profils PVC,
- lancement d'une étude sur la gestion de ses menuiseries en fin de vie,
- poursuite du recyclage du papier/carton en partenariat avec le groupe Paprec.

Réduire son empreinte carbone

Émissions de Gaz à Effet de Serre

| Impact carbone - Scopes 1 & 2 en tonnes eq. CO ₂ | 2018 | 2017 |
|---|-------|-------|
| Menuiserie | 2 766 | 2 665 |

▷ CHAÎNE DE VALEUR RESPONSABLE

Mise en place d'un comité RSE

Preuve de son engagement en matière de RSE, ATLANTEM a mis en place un comité RSE, qui intègre tous les services supports : qualité, méthode, RH, achats, etc. La réflexion a démarré en octobre et a été présentée en comité de direction en décembre 2018. Cette démarche illustre également la volonté de favoriser la transversalité et de rendre les collaborateurs acteurs de ces enjeux.

Ce comité RSE se réunira tous les trois mois : la première session a eu lieu en janvier 2019. Son premier chantier sera de travailler sur la définition de nouveaux indicateurs permettant de mesurer l'engagement sociétal de l'entreprise.

Une usine 4.0 à Saint-Sauveur des Landes

Le nouveau site de Saint-Sauveur-des-Landes (35), en cours de construction, doit devenir un site pilote « usine du futur 4.0 ». ATLANTEM est notamment accompagnée dans cette démarche par la Carsat Bretagne, qui décerne chaque année le prix Acanthe. Il s'agit de valoriser les constructions neuves ayant intégré dès leur conception les dimensions de prévention des risques, de respect environnemental, d'ergonomie de travail et de digitalisation des « process » (zéro papier notamment).

Encourager le covoiturage

Au-delà de la réduction de ses déchets, ATLANTEM veut encourager les modes de déplacements plus écologiques. Une étude a notamment été engagée en 2018 afin de développer un système de covoiturage pour les futurs collaborateurs de la nouvelle usine de Saint-Sauveur-des-Landes (35).

▶ AXE 3: ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

▷ ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

ATLANTEM s'inscrit dans la démarche du Groupe de respect de la Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD). Un référent a été nommé au sein de sa branche : David MÉROT, responsable informatique métier.

▶ AXE 4: DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

▷ SATISFACTION CLIENT

La satisfaction des clients, externes comme internes, fait partie des priorités de la branche Menuiserie. Cette démarche d'amélioration continue est désormais portée et animée par un Directeur Qualité. Recruté en 2018, il travaille sous la responsabilité du Directeur général.

▷ CHAÎNE DE VALEUR RESPONSABLE

Moteur dans la sécurisation des parcours

La mise en place d'un CQPI pour commerciaux sédentaires est une première dans la filière plasturgie. ATLANTEM a été moteur dans la structuration de cette formation. Le travail avec la fédération nationale de la plasturgie a même permis d'élargir ce diplôme à d'autres entreprises adhérentes. Cette reconnaissance interbranches est un vrai avantage pour les salariés, en leur offrant à la fois des possibilités supplémentaires d'évolution et en sécurisant leurs parcours professionnels.

Un fournisseur local pour son offre de restauration

ATLANTEM va confier en 2019 la gestion du service de restauration de son nouveau siège à Convivio. Cette entreprise locale privilégie un approvisionnement en circuit court de produits frais et le plus bio possible. Dans ce cadre, il apportera en 2019 une vigilance particulière au gaspillage alimentaire.

VIII. L'ACTIVITÉ BÉTON - EDYCEM

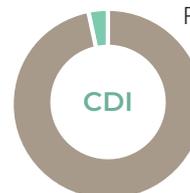


EFFECTIFS TOTAL
237

FEMMES
30
soit 12,7 %



HOMMES
207
soit 87,3 %



Pourcentage de collaborateurs en CDI
96,2 %

▶ AXE 1: CAPITAL HUMAIN

▷ SANTÉ ET SÉCURITÉ

Accidents du travail et taux de gravité (hors intérim)

| | 2018 | 2017 |
|--|-------|------|
| Taux de fréquence des accidents du travail ⁽¹⁾ | 30,63 | NR |
| Nombre d'accidents du travail | 12 | NR |
| Taux de gravité des accidents du travail ⁽²⁾ | 4,84 | NR |
| Nombre de jours calendaires d'arrêt pour accident du travail | 1 898 | NR |

$$(1) \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000\,000$$

$$(2) \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt pour accident de travail}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000$$

Absentéisme

| | 2018 | 2017 |
|--------------------|------|-------|
| Taux d'absentéisme | 5 % | 5,3 % |

Un « serious game » pour mieux sensibiliser à la sécurité

La branche Béton est en recherche permanente de solutions pour mieux sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux de sécurité. En 2018, elle a innové avec le lancement d'un « serious game » comme support pour ses formations en sécurité. Cette application interactive et ludique permet de gagner en efficacité dans la transmission des informations. Une réflexion a également été engagée afin de développer un module qualité en direction cette fois-ci de ses clients.

Formation AIPR pour les conducteurs

En 2018, les chauffeurs de camion toupie ont bénéficié de formations Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Afin de les adapter au plus près du métier, elles sont dispensées par un conducteur expérimenté. Ce choix du tutorat illustre parfaitement la volonté de l'entreprise de s'appuyer sur l'expérience de ses collaborateurs.

Document unique d'évaluation des risques

Un groupe de travail a été mis en place en 2018 afin de compléter le document unique d'évaluation des risques. L'objectif est de l'élargir aux collaborateurs qui effectuent des interventions ponctuelles sur les centrales : les techniciens de laboratoire et de maintenance. Un état des lieux a été réalisé sur chacun des sites afin d'identifier et de mieux prendre en compte les différents risques. Cette démarche devrait se concrétiser en 2019.

Déploiement de la méthode 5S

La branche Béton déploie depuis plusieurs années sa démarche Amélioration de la Performance Industrielle (API), qui s'appuie notamment sur la méthode « 5S » : éliminer, ranger, nettoyer, standardiser, être rigoureux. Un nouveau chantier 5S a été mené en 2018 au sein du laboratoire.

Des équipements pour améliorer le confort de travail

Cette volonté d'amélioration des conditions de travail s'est également illustrée en 2018 par des investissements dans de nouveaux équipements :

- installation de rampes d'humidification sur la centrale de La Rochelle afin de réduire les émanations de poussières,
- adaptation de l'aménagement d'un second véhicule sur la base du premier pour les techniciens de laboratoire afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques,
- mise en place de tables élévatrices afin d'améliorer le confort et l'ergonomie au sein de l'activité Préfa.

▷ EMPLOI ET COMPÉTENCES

Effectifs inscrits par type de contrat

| Effectifs inscrits au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---------------------------------------|------|-----------|
| Effectifs inscrits sur le périmètre | 237 | NR |
| Répartition CDD/Alternance/CDI | | NR |
| CDD | 4 | NR |
| Alternance | 5 | NR |
| CDI | 228 | NR |

| Départs | 2018 | 2017 |
|--|-----------|-----------|
| Nombre de départs | 20 | NR |
| Répartition des départs | | |
| Retraite | 7 | NR |
| Rupture conventionnelle | 4 | NR |
| Démission | 7 | NR |
| Cession de site/société | 0 | NR |
| Licenciement économique | 0 | NR |
| Licenciement autre | 2 | NR |
| Décès | 0 | NR |
| Turn-over | | |
| Nombre de départs n/effectif inscrit n-1 | 8,6 % | NR |

Un parcours d'intégration mieux formalisé

Afin de mieux accueillir ses nouveaux collaborateurs, EDYCEM a formalisé un véritable parcours d'intégration. Chaque nouvel arrivant dispose ainsi durant son parcours d'intégration d'un programme lui permettant de découvrir les différentes thématiques de l'entreprise et les interlocuteurs clés.

| Recrutements | 2018 | 2017 |
|--|-----------|-----------|
| Nombre d'embauches (CDD/CDI) | 17 | NR |
| Nombre d'embauches en CDI | 11 | NR |
| Taux d'embauche en CDI | 65 % | NR |
| Nombre d'embauches en CDD | 6 | NR |
| Taux d'embauche en CDD | 35 % | NR |
| Taux d'embauche en CDI et CDD des ≤ 30 ans | 12 % | NR |
| Taux d'embauche en CDI et CDD des > 50 ans | 12 % | NR |

Intégration de jeunes en alternance

La branche Béton a accueilli en 2018 trois jeunes en alternance : un au service informatique, un avec la force commerciale et le dernier au sein du service qualité.

Digitalisation des métiers

EDYCEM a déployé en 2018 plusieurs outils favorisant la montée en compétences de ses équipes dans les usages numériques, dont un « serious game », utilisé en support de formation sécurité.

▶ AXE 2: OFFRE RESPONSABLE

▶ INDUSTRIE PROPRE

Des installations plus respectueuses de l'environnement

La maîtrise de l'impact de ses activités sur l'environnement fait partie des priorités de la branche Béton. Cet engagement s'illustre dès la conception de ses installations. Les deux nouvelles centrales, construites en 2018 à La Rochelle et à Saintes, ont ainsi été équipées de plusieurs dispositifs favorisant :

- les économies d'énergie : éclairage LED et moteurs avec variateurs de puissance pour les malaxeurs,
- une meilleure gestion des retours de béton : bassin de sédimentation pour le traitement des boues et bacs de décantation pour la récupération des eaux de « process ». Au-delà des nouveaux sites, EDYCEM vise la mise en place d'un plan d'optimisation de gestion des retours de béton sur l'ensemble de ses centrales.

Mieux valoriser ses retours bétons

Afin de réduire le gaspillage, EDYCEM a développé une filière de valorisation de ses retours bétons. Une fois concassés, ces résidus sont transformés en remblais. Une première expérimentation a été menée en 2018 sur la centrale de Challans. Au total, 2 300 tonnes de béton ont été valorisées.

Gestion des déchets

| Déchets inertes | Bois | DIB | Total | |
|-----------------|---------|-----|-------|--------|
| BPI | 2 158 | 34 | 54 | 2 246 |
| BPE | 28 963 | 0 | 20 | 28 983 |
| Total | 31 121* | 34 | 74 | 31 229 |

*Correspond à 74 % des coûts de gestion des déchets entre le T4 2017 et le T3 2018.

Empreinte carbone

Émissions de Gaz à Effet de Serre

| Impact carbone - Scopes 1 & 2 en tonnes eq. CO ₂ | 2018 | 2017 |
|---|-------|-------|
| Béton | 3 602 | 3 901 |

Consommation d'eau

La consommation d'eau est un enjeu important pour EDYCEM. Des aménagements de recyclage en eau (bacs de décantation équipés de pompes) ont été effectués sur les centrales à béton. L'optimisation des formules de béton a également permis d'intégrer dans le « process » de fabrication davantage d'eau recyclée. Les rejets en eau sont également régulièrement contrôlés. Enfin, un travail de sensibilisation est régulièrement effectué auprès du personnel.

▶ DIALOGUE SOCIAL

Un dialogue au plus près du terrain

EDYCEM a anticipé la mise en place du Comité Social et Économique (CSE). Ses membres se sont réunis sept fois en 2018. Les sujets ont porté sur l'intéressement, les ARTT des commerciaux, les négociations annuelles obligatoires et la mise en place du CSE. Elle a décidé d'aller encore plus loin, en nommant également des représentants de proximité sur chacun des sites. L'objectif est de bénéficier d'une meilleure cartographie du climat social dans l'entreprise. Au total, 17 réunions de proximité ont été organisées. Toujours dans cette volonté de se rapprocher du terrain, des réunions du CSE ont été délocalisées sur les sites.

| Consommation d'eau en l/m ³ | 2018 | 2017 |
|---|------|------|
| Consommation d'eau en production « eau du puits » (en l/m ³) | 14 | NR |
| Consommation d'eau en production « eau du réseau » (en l/m ³) | 19 | NR |
| Consommation d'eau en production « eau décantée » (en l/m ³) | 81 | NR |
| Consommation d'eau en production « eau chargée » (en l/m ³) | 18 | NR |
| Consommation d'eau en lavage (en l/m ³) | 64 | NR |

▶ CHAÎNE DE VALEUR RESPONSABLE

Recherche de nouveaux produits et services

L'innovation est au cœur de la stratégie d'EDYCEM. L'objectif est d'apporter des solutions techniques à ses clients pour faciliter la mise en œuvre de leurs chantiers. En 2018, elle a développé deux nouveaux produits :

- des dalles étancheurs plus légères pour faciliter la pose,
- la Battech2[®], un nouveau matériel de mise en œuvre de chapes.

EDYCEM a remporté en septembre 2018, avec son concept pionnier de béton connecté SmartCEM[®] lancé en février 2017, un prix aux « Trophées de la construction » organisés par Batiactu et le Groupe SMA dans la catégorie « Équipements numériques et objets connectés ». De plus, des formations auprès des applicateurs de chapes fluides du réseau ONDALISS[®] DES SOLS d'EDYCEM ont été mises en place en 2018 pour accompagner le déploiement de cette solution innovante.

D'autres projets, à l'étude en 2018, vont se concrétiser en 2019, comme notamment un simulateur d'aménagement extérieur utilisant la réalité augmentée. En plus d'être une aide à la décision, cet outil permet également de sensibiliser les clients à l'intérêt de cette technologie.

Acteur de l'économie circulaire

En septembre 2018, la branche Béton a participé à la Journée de l'économie bleue autour de la thématique de l'économie circulaire. Elle a été l'occasion pour EDYCEM de présenter ses actions en matière de valorisation des bétons en fin de vie. En plus de favoriser les échanges avec différentes parties prenantes (fournisseurs, associations, collectivités, etc.), cet événement a également permis de déclencher plusieurs études : recherche de nouveaux débouchés, actions d'insertion, etc.

► AXE 3: ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE**▷ RELATIONS FOURNISSEURS****Des rapports de confiance en levier de progrès**

La raréfaction des matières premières devient une préoccupation de plus en plus forte. EDYCEM avait anticipé ces évolutions dès 2016 en mettant en place une charte qualité avec ses fournisseurs. L'enjeu était de mieux sécuriser ses approvisionnements. Ce travail a permis de construire un vrai relationnel de confiance avec ses fournisseurs et a contribué au développement des pratiques éthiques dans le cadre de sa chaîne de valeur.

▷ CLIENTS ET PRESCRIPTEURS**Une promotion de la RSE en vecteur de notoriété**

Le travail de sécurisation de ses approvisionnements a été également un formidable levier pour promouvoir la RSE et partager ses valeurs auprès de ses clients. EDYCEM en a profité pour les inciter à s'engager à leur tour dans cette démarche. Cette communication responsable a permis de renforcer son image et sa notoriété.

► AXE 4: DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES**▷ PRÉPARATION AUX MÉTIERS DE DEMAIN**

EDYCEM intervient régulièrement dans les lycées pour présenter ses métiers. En 2018, elle a mené deux actions originales :

- participation au concours du meilleur ouvrier de France avec le lycée agricole Luçon Pétré de Sainte-Gemme-la-Plaine. EDYCEM a initié les jeunes à l'utilisation du béton décoratif,
- partenariat avec le lycée technique Livet à Nantes. EDYCEM a accueilli un étudiant en BTS Bâtiment en alternance pour le former au métier de technicien de laboratoire. Cette action, qui va se poursuivre en 2019 par plusieurs interventions dans le lycée portant sur l'approche normative et la lecture des CCTP, vise à susciter de nouvelles vocations.

▷ CHAÎNE DE VALEUR RESPONSABLE**Chaire avec l'École Centrale Nantes: une vitrine scientifique**

Précurseur en matière de recherche et développement, EDYCEM a renforcé son lien avec les métiers de demain, notamment à travers sa chaire de recherche avec l'École Centrale Nantes. Elle communique régulièrement dans la presse sur les avancées des différents projets. Au-delà de l'expertise partagée, ce partenariat lui permet de se différencier de la concurrence et d'être reconnu comme un acteur innovant.

Empreinte produit: une communication transparente renforcée

Depuis 2015, la branche Béton a mis en place des Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) pour chacun des chantiers de ses clients. Ces supports qualité permettent d'identifier le bilan carbone de son activité : consommation d'énergie, distance des approvisionnements entre les fournisseurs et les sites de production, etc. L'objectif est à la fois de favoriser plus de transparence, mais également de mieux sensibiliser aux enjeux de développement durable.

Avec le projet de label E+C-, la demande des clients est encore plus forte. EDYCEM a donc renforcé sa communication. Elle compte notamment s'appuyer sur son nouveau site Web EDYCEM BPE, lancé en 2019.

Partenariat avec le «Village by CA Atlantique Vendée»

En janvier 2018, EDYCEM a organisé une matinale autour de l'innovation dans le béton au sein du «Village by CA Atlantique Vendée», accélérateur de startups dont le Groupe HERIGE est partenaire ambassadeur. Ce rendez-vous fût une rencontre privilégiée entre le monde professionnel, l'enseignement et les startups autour des défis futurs de l'industrie du béton.

Favoriser les synergies entre universités et startups

Une des nouvelles concrétisations de ce partenariat a été le développement de l'application «EDYbet.Only». Elle permet de mieux qualifier la nature des parements en béton et ainsi faciliter la lecture des critères imposés par la norme de façon objective. Son développement a mobilisé, dans le cadre d'un projet d'étude industriel, des étudiants de trois établissements : Centrale Nantes, Audencia (École Supérieure de Commerce de Nantes) et l'ESA (École Supérieure d'Agriculture d'Angers). Deux d'entre eux ont même effectué leur stage de fin d'année en immersion au sein de la pépinière «Village by CA Atlantique Vendée», à Nantes. EDYCEM les a notamment mis en relation avec l'une des startups : «Gustav by cocktail».

Aux côtés des associations locales

EDYCEM s'implique dans le tissu associatif local. Elle soutient plusieurs structures :

- le club de Rink Hockey «La Vendéenne» sous forme de mécénat,
- le théâtre de La Roche-sur-Yon, un partenariat qui permet de favoriser l'ouverture culturelle de ses collaborateurs.

IX. RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société HERIGE (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

► RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Directoire d'établir une déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le « Référentiel ») par l'entité dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

► INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

► RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

► NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 25 février et le 31 mars 2019 pour une durée d'environ 8 jours/ hommes.

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et

proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;

- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des

pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 23 et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la déclaration par rapport à notre connaissance de de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la déclaration ne peut être totalement éliminé.

► CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 25 avril 2019

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

2. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET CONJONCTUREL

Le secteur du bâtiment, dans lequel intervient le Groupe HERIGE, a connu en 2018 une diminution des permis de construire (-7,1 %) plus nette pour le logement collectif (-7,5 %) que pour le logement individuel (-6,5 %). Les mises en chantier ont enregistré en 2018 une évolution comparable (-7,0 %), plus prononcée pour le logement collectif (-8,7 %) que pour le logement individuel (-4,5 %).

La modification en 2018 des dispositifs publics (forte restriction du PTZ, réduction progressive du CITE) sur fond de ralentissement macro-économique et de baisse du moral des acteurs, ne compense plus suffisamment les conséquences d'un chômage élevé et d'un accès difficile au crédit, et ce malgré des facteurs structurels demeurés favorables (désir d'accession à la propriété et démographie dynamique).

3. FAITS MARQUANTS

► TRANSFERT DE MARCHÉ

L'Assemblée Générale du 25 mai 2018 a voté le transfert de marché de la société auparavant cotée depuis 1990 à la Bourse Euronext de Paris, sur le marché Euronext Growth avec un transfert effectif le 25 juillet 2018, ouvrant la voie à une publication des comptes aux normes françaises à partir de l'exercice 2019.

► NOUVEAU DIRECTOIRE

Le 22 mai 2018, le Conseil de Surveillance a nommé un nouveau Directoire composé de Bruno CADUDAL, Directeur général de la branche Menuiserie, Stéphane JAN, Directeur Administratif et Financier Groupe, Philippe QUENEAU, Directeur général de la branche Béton et du Président Alain MARION. La durée du mandat de ce Directoire est de 2 ans. À cette même date, Gérard CHARRIER, Directeur général du Groupe, a quitté le Directoire et pris les fonctions de Secrétaire général jusqu'au 31 décembre 2018.

► POURSUITE DE LA RÉFLEXION STRATÉGIQUE ET RESTRUCTURATION D'ACTIVITÉS DÉFICITAIRES

Dans le cadre de la réflexion stratégique menée avec son Conseil de Surveillance, le Groupe a, en 2018, engagé des frais d'honoraires conséquents (1,5 M€) afin d'étudier les meilleurs schémas à venir pour assurer le développement de ses trois métiers.

Il a, entre autres, poursuivi le recentrage de son périmètre avec l'arrêt définitif de l'activité Biplan (Béton) en mars 2018, la fermeture du site industriel d'Herblay (Menuiserie) et celle de quatre points de vente (Négoce). Des dépréciations

et des provisions de réorganisation de 2,1 M€ ont, de plus, été constituées dans les états financiers du 31 décembre 2018 en perspective des opérations envisagées en 2019.

Le recul des indicateurs de permis de construire et de mises en chantier à la fin 2018, dans un contexte économique et réglementaire incertain, ont enfin conduit le Groupe à réviser, par mesure de prudence, ses projections du marché et à déprécier ses écarts d'acquisition à hauteur de 13,5 M€ au 31 décembre 2018.

4. COMPTES DU GROUPE

► CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

À l'issue de l'exercice 2018, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 570,7 M€, en augmentation de 4,3 % à périmètre retraité de la norme IFRS 5. En retraitant les sites non comparables de l'activité Négoce, la progression de chiffre d'affaires s'établit à +4,6 %.

Ce rythme de croissance s'est retrouvé sur chacun des deux semestres, avec notamment un 4^e trimestre 2018 ressorti à plus de 2,5 % malgré un effet de base défavorable, le 4^e trimestre de 2017 ayant affiché une hausse de 11 %, et ce grâce à la performance du Béton (+16 % sur les trois derniers mois).

L'activité Négoce affiche, à périmètre de sites comparables, une croissance de +3,0 % également répartie entre les Négoces spécialistes et le Négoce généraliste.

Avec +9,8 %, la branche Béton présente la plus forte progression annuelle d'activité, tant portée par les volumes que par l'augmentation du prix de vente moyen du Béton Prêt à l'Emploi (+2,6 % par rapport à 2017).

La croissance de l'activité Menuiserie (+6,9 %) est non seulement portée par la montée en puissance de la menuiserie AM-X, mais encore par celle du réseau de distribution Solabaie et l'augmentation du chantier PVC, dans un contexte demeuré fortement concurrentiel.

| Répartition du chiffre d'affaires consolidé (en M€) | 2018 | 2017 | Var % 2018/2017 | Var % 2018/2017 à périmètre comparable* |
|---|--------------|--------------|-----------------|---|
| Négoce de matériaux | 356,3 | 347,8 | 2,4 % | 3,0 % |
| Industrie du Béton | 83,9 | 76,4 | 9,8 % | 9,8 % |
| Menuiserie industrielle | 142,4 | 133,2 | 6,9 % | 6,9 % |
| Autres | 25,5 | 26,8 | -4,9 % | -0,1 % |
| Éliminations inter-secteurs | -37,4 | -36,9 | 1,4 % | - |
| Total CA consolidé | 570,7 | 547,3 | 4,3 % | 4,6 % |

*Données retraitées des sites non comparables de l'activité Négoce



► COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En 2018, le Résultat opérationnel courant du Groupe ressort à 11,7 M€ (2,0% du chiffre d'affaires) contre 9,1 M€ (1,7% du chiffre d'affaires) l'année précédente, soit une progression de 2,6 M€, dont :

- un effet de base défavorable de -1,3 M€ dû aux reprises de provisions et des produits sur réclamation fiscale en 2017,
- un impact de +0,3 M€ relatif à la fermeture de sites déficitaires,
- un effet volume de +10,0 M€ (croissance de chiffre d'affaires de 4,6% à périmètre de sites comparables),
- un effet taux de marge de -0,7 M€, soit -0,1 point de marge, situé sur l'activité Menuiserie avec la progression des chantiers,
- une augmentation des frais de personnel de -2,0 M€ (amélioration du ratio de 0,5 point du chiffre d'affaires),
- une augmentation des charges externes à hauteur de -3,6 M€ (transport externe principalement, et stabilité du ratio global grâce à l'écrasement des charges fixes),
- une augmentation des autres charges à hauteur de -0,6 M€ liée à l'impact des redressements URSSAF,
- une augmentation des pertes sur créances clients à hauteur de -0,3 M€ du fait de l'effet de base relatif aux reprises de provisions de 2017,

- une diminution de la provision sur stock de +0,9 M€ (effet de base sur dépréciation stock aluminium en 2017 et reprise en 2018 avec contrepartie en marge),
- une augmentation des amortissements à hauteur de -0,4 M€.

Le total des autres produits et charges opérationnels ressort à -18,0 M€ en 2018 contre -1,4 M€ en 2017 et comprend des dépréciations d'écarts d'acquisition, des provisions pour restructurations, et des honoraires engagés dans le cadre de la réflexion stratégique et litiges divers.

La charge financière reste globalement stable à -1,7 M€, malgré l'augmentation de la dette nette principalement tirée par l'effort d'investissement accompli sur l'exercice.

Pour l'exercice 2018, la charge d'impôt est de -0,4 M€ contre -2,3 M€ en 2017, la diminution s'expliquant principalement par celle du résultat fiscal consolidé.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ressort à l'équilibre en 2018 comme en 2017.

Le résultat net des sociétés en cours de cession ressort à -0,1 M€ en 2018 contre -3,4 M€ en 2017, soit une amélioration de 3,3 M€ relative à la cession ou à l'arrêt des activités déficitaires en 2017 (Biplan et Asie principalement).

Ainsi, le résultat net ressort à -8,6 M€ en 2018 contre 0,4 M€ en 2017.

Le résultat par action part du Groupe s'établit à -3,0€ contre 0,3€ en 2017.

| Compte de résultat (en M€) | 2018 | 2017 |
|--|-------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 570,7 | 547,3 |
| Résultat opérationnel courant | 11,7 | 9,1 |
| Marge opérationnelle courante | 2,0% | 1,7% |
| Résultat opérationnel | -6,3 | 7,7 |
| Résultat avant impôt | -8,1 | 6,0 |
| Impôts sur les résultats | -0,4 | -2,3 |
| Quote-part de mise en équivalence | 0,0 | 0,0 |
| Résultat net des activités poursuivies | -8,5 | 3,8 |
| Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession | -0,1 | -3,4 |
| Résultat net consolidé | -8,6 | 0,4 |
| Marge nette | -1,5% | 0,1% |
| Résultat net part du Groupe des activités poursuivies | -8,5 | 4,2 |
| Résultat net part du Groupe des activités abandonnées ou en cours de cession | -0,1 | -3,3 |
| Résultat net part du Groupe | -8,6 | 0,9 |

► RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

| Résultat opérationnel courant (en M€) | 2018 | | 2017 | | Var. 2018/2017 | |
|--|-------------|-------------|------------|-------------|----------------|-------------|
| | Montant | % CA | Montant | % CA | Montant | % CA |
| Négoce de matériaux | 4,3 | 1,2% | 2,4 | 0,7% | 1,9 | 0,5% |
| Industrie du Béton | 2,6 | 3,1% | 3,4 | 4,4% | -0,8 | -1,3% |
| Menuiserie industrielle | 4,3 | 3,0% | 3,6 | 2,7% | 0,7 | 0,3% |
| Autres | 0,4 | 1,5% | -0,4 | -1,3% | 0,8 | 2,9% |
| Éliminations inter-secteurs | 0,0 | 0,0% | 0,1 | - | -0,1 | - |
| Total ROC consolidé | 11,7 | 2,0% | 9,1 | 1,7% | 2,5 | 0,4% |

À périmètre comparable, l'activité Négoce a connu une progression de son activité de 3,0% portée par le développement du commerce de pierres naturelles et les performances équivalentes en Négoce généraliste et Négoces spécialistes. Le taux de marge brute a progressé de 0,2 point grâce à l'augmentation des marges arrières et à l'amélioration des écarts d'inventaires, la marge commerciale demeurant stable sur l'exercice (la croissance du second semestre compensant celle du premier). La marge brute a ainsi progressé de 3,1 M€. L'effort de gestion maintenu a conduit à une diminution des frais de personnel à hauteur de 0,6 M€ (0,5 point de chiffre d'affaires) et à une limitation à 0,8 M€ de l'augmentation de charges externes (amélioration du ratio de 0,1 point du chiffre d'affaires).

Les amortissements croissent de -0,2 M€, impactés par l'effort d'investissement. Les autres charges sont principalement impactées par un redressement URSSAF sur exercices antérieurs (-0,3 M€), par l'augmentation des impôts et taxes

(-0,1 M€), et celle des dépréciations de stocks (-0,1 M€), et par des effets de base relatifs à des produits exceptionnels de l'exercice 2017 (-0,3 M€).

Le résultat opérationnel courant augmente de 1,9 M€ (0,5 point de chiffre d'affaires).

L'activité Béton, portée par le dynamisme du secteur et la prise de part de marché, a dégagé une croissance de 9,8% tirée par celle du Béton Prêt à l'Emploi (+11,8%, dont +2,6% de progression du prix de vente moyen). La marge brute progresse de 4,0 M€ sur l'exercice avec un taux en hausse de 0,6 point par rapport à 2017. Les charges de personnel augmentent de 0,1 M€ et les charges externes de 3,3 M€, du fait principalement de la hausse des coûts de transport, notamment impactés par le prix du carburant et la désorganisation des chantiers clients due aux conditions météorologiques de début d'année. Les autres charges hors amortissements ressortent en écart de -1,2 M€ du fait

de l'effet de base sur reprise de provisions pour avoirs palettes, tandis que les amortissements sont en hausse de 0,2 M€. Le résultat opérationnel courant, en baisse de -0,8 M€ (-1,3 point de chiffre d'affaires), ressort, hors effet de base ci-avant évoqué, en progression de +0,1 M€ (-0,1 point de chiffre d'affaires).

L'activité Menuiserie portée par la montée en puissance des fabrications AM-X, et celle des distributeurs Solabaie ainsi que des chantiers de PVC, a dégagé une croissance de 6,9%. L'effet volume (+4,9 M€) est atténué par une dégradation du taux de marge (-0,8 point), principalement liée au poids croissant des chantiers et à l'augmentation du coût matière sur le PVC, soit un

effet taux de -1,1 M€. Les frais de personnel et les charges externes progressent au global de -3,5 M€, soit une amélioration du ratio à hauteur de 0,5 point du chiffre d'affaires. Les autres charges d'exploitation hors amortissements s'améliorent de 0,4 M€ grâce à un effet de base sur dépréciation du stock aluminium de 2017. L'effort d'investissement se traduit par une augmentation des amortissements à hauteur de -0,2 M€.

L'amélioration de 0,8 M€ du résultat de l'activité « Autres » provient d'une part de l'effort de productivité de la holding et du coût des services partagés, et d'autre part des baisses de charges accomplies par la filiale canadienne.

► STRUCTURE FINANCIÈRE

Le total bilan (avant impact retraitement IFRS 5) ressort à 329,3 M€, en diminution de 4,8% par rapport au 31 décembre 2017, en raison d'une baisse des immobilisations de 3,8 M€, dont une variation de -13,5 M€ de dépréciations d'écarts d'acquisition, et en raison d'une réduction des disponibilités à hauteur de 8,4 M€.

L'actif économique, qui comprend les immobilisations et le BFR, demeure stable à 251,3 M€.

▷ BILAN SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE

| Actif (en M€) | 2018 | 2018 | 2017 | 2017 |
|---------------------------------------|-----------------------|--------------|--------------|--------------|
| | avec impact IFRS 5 | hors IFRS 5 | publié | hors IFRS 5 |
| Immobilisations et IDA ⁽¹⁾ | 134,9 | 136,3 | 138,8 | 140,1 |
| Stocks | 64,5 | 72,2 | 65,2 | 73,1 |
| Clients | 36,4 | 41,0 | 39,5 | 44,3 |
| Autres créances | 54,4 | 47,2 | 53,9 | 47,3 |
| Disponibilités | 31,9 | 32,6 | 39,5 | 41,0 |
| Actifs destinés à être cédés | 15,5 | - | 16,6 | - |
| Total Actif | 337,6 | 329,3 | 353,5 | 345,8 |

| Passif (en M€) | 2018 | 2018 | 2017 | 2017 |
|--|-----------------------|--------------|--------------|--------------|
| | avec impact IFRS 5 | hors IFRS 5 | publié | hors IFRS 5 |
| Capitaux propres | 100,5 | 100,5 | 110,7 | 110,7 |
| PPR ⁽²⁾ et IDP ⁽³⁾ | 23,9 | 25,0 | 22,2 | 23,3 |
| Autres passifs | 98,9 | 101,9 | 101,7 | 108,8 |
| Dettes financières | 99,8 | 101,9 | 103,0 | 103,0 |
| Passifs en cours de cession | 14,5 | - | 15,9 | - |
| Total Passif | 337,6 | 329,3 | 353,5 | 345,8 |

(1) IDA : Impôts Différés Actifs

(2) PPR : Provisions Pour Risques et charges

(3) IDP : Impôts Différés Passifs

▷ IMMOBILISATIONS ET INVESTISSEMENTS

L'année 2018 a été marquée par une accélération des investissements (avant impact IFRS 5) se traduisant par des investissements 2018 supérieurs de 7,2 M€ à ceux de 2017, soit 23,3 M€ activés en 2018 contre 16,1 M€ en 2017. L'écart provient principalement du projet d'usine AM-X, dont la mise en service est prévue pour 2019. L'application de la norme IFRS 5 fait ressortir les investissements 2018 à 21,5 M€.

▷ ACTIF NET COURANT - BFR

Avant impact IFRS 5, le Besoin en Fonds de Roulement est passé de 55,8 M€ (35,1 jours de chiffre d'affaires) au 31 décembre 2017 à 58,6 M€ (35,4 jours de chiffre d'affaires) au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 2,8 M€ (0,3 jour de chiffre d'affaires) qui se décompose de la manière suivante :

- impact diminution de périmètre : -0,5 M€ (-0,2 jour de chiffre d'affaires annuel),
- impact croissance de l'activité annuelle : +2,4 M€,
- impact croissance différentielle du quatrième trimestre (rythme huit fois inférieur au rythme annuel) : -1,8 M€,
- effet rotation : +2,7 M€ (+1,6 jour de chiffre d'affaires), principalement constitué d'un effet de cut-off sur les décaissements fournisseurs.

▷ CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 100,4 M€ contre 110,7 M€ au 31 décembre 2017, soit une diminution de -10,3 M€ (-9,3%), dont -8,6 M€ liés au résultat net de 2018 et -1,4 M€ liés à la distribution de dividendes.

| | |
|---|--------------|
| Capitaux propres part du Groupe au 1 ^{er} janvier 2018 (en M€) | 110,7 |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers | - |
| Variation des écarts actuariels | - |
| Résultat de la période | -8,6 |
| Distribution de dividendes | -1,4 |
| Transactions sans perte ou prise de contrôle | -0,6 |
| Paievements en actions | 0,2 |
| Variation des actions propres | 0,5 |
| Écart de conversion | -0,3 |
| Autres | - |
| Capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2018 | 100,5 |

► ENDETTEMENT FINANCIER NET

| En M€ | 2018 | 2017 |
|--------------------------------|-------------|-------------|
| À plus d'un an | 55,8 | 54,7 |
| À moins d'un an ⁽¹⁾ | 44,0 | 48,3 |
| Trésorerie disponible | -31,9 | -39,5 |
| Endettement net | 67,9 | 63,5 |

(1) Dont concours bancaire 20,1 M€ pour 2018 et 22,3 M€ pour 2017

► FLUX DE TRÉSORERIE

| En M€ | 2018 | 2017 |
|--|-------------|-------------|
| Trésorerie d'ouverture | 18,7 | 2,1 |
| <i>Dont trésorerie d'ouverture des activités en cours de cession ⁽¹⁾</i> | <i>1,5</i> | <i>-6,0</i> |
| Flux générés par l'activité | 13,9 | 20,2 |
| <i>Dont flux générés par l'activité des activités en cours de cession</i> | <i>-2,5</i> | <i>5,1</i> |
| Flux liés aux opérations d'investissement | -19,9 | -13,0 |
| <i>Dont flux liés aux opérations d'investissement des activités en cours de cession</i> | <i>-0,1</i> | <i>2,0</i> |
| Flux liés aux opérations de financement | -2,2 | 9,5 |
| <i>Dont flux liés aux opérations de financement des activités en cours de cession</i> | <i>-</i> | <i>1,4</i> |
| Incidence de la variation des taux de change | 0,0 | -0,1 |
| Trésorerie de clôture | 10,5 | 18,7 |
| <i>Dont trésorerie de clôture des activités en cours de cession ⁽¹⁾</i> | <i>-1,0</i> | <i>2,5</i> |
| Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie | -8,2 | 16,6 |
| <i>Dont variation de trésorerie et équivalents de trésorerie des activités en cours de cession</i> | <i>-2,5</i> | <i>8,5</i> |

(1) La trésorerie de clôture du 31 décembre 2017 comprend le prix de cession des sociétés cédées pour 1,0 M€.

Au 31 décembre 2018, le gearing (ratio d'endettement financier net rapporté aux capitaux propres) ressort à 68 % contre 57 % au 31 décembre 2017. Avant application de la norme IFRS 5, le ratio de gearing ressort à 69 % au 31 décembre 2018 contre 56 % au 31 décembre 2017. Cette augmentation provient pour moitié de la diminution des fonds propres (-10,3 M€), et pour moitié de l'augmentation de la dette nette (+7,5 M€) liés à l'effort d'investissement renforcé sur la branche Menuiserie.

Avant application de la norme IFRS 5, la variation de trésorerie s'établit à -8,2 M€, impactée principalement par un différentiel de -4,5 M€ entre la capacité d'autofinancement (17,0 M€) et les décaissements d'investissements (-21,5 M€), et l'impact de l'augmentation du BFR de -4,5 M€ due à un effet cut-off sur le niveau du crédit fournisseur à date.

Avant application de la norme IFRS 5, la variation de trésorerie diminue de -24,8 M€ par rapport à l'exercice précédent (-8,2 M€ de variation 2018 par rapport à une variation 2017 de +16,6 M€), qui se décompose de la manière suivante :

- écart de la capacité d'autofinancement avant impôt et frais financiers : -2,0 M€ (impact décaissement d'impôts),
- écart variation de l'affacturage : -7,8 M€ (effet de base 2017),
- écart effort d'investissement : -6,6 M€,
- écart émission et remboursement d'emprunts : -10,1 M€ (effet de base 2017 et quasi stabilité sur 2018),
- autres écarts : +1,7 M€ (BFR).

5. COMPTES D'HERIGE

► PARTICIPATIONS

En mars 2018, la société HERIGE a racheté à la société SACI 66 988 titres de la société Financière VM Distribution pour une valeur de 1,6 M€.

► ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours de l'action HERIGE a chuté au cours de l'année. Au 31 décembre 2018, il s'établit à 23,50€ contre 40,30€ au 31 décembre 2017.

► ACTIVITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le chiffre d'affaires de la société HERIGE, société mère du Groupe, est constitué majoritairement de prestations administratives et informatiques. Celui-ci s'est élevé à 7,0 M€ en 2018 contre 6,8 M€ en 2017.

► RÉSULTAT

Sur l'exercice 2018, le résultat d'exploitation s'établit à 0,4 M€ contre 0,3 M€ en 2017.

Le résultat financier est stable et s'élève à 4,0 M€ en 2018. Il intègre une hausse de dividendes (+5,0 M€), un effet de base sur les gains de change (-1,8 M€), et une hausse des dépréciations, soit -0,5 M€ sur les titres de participation, -1,9 M€ sur les comptes courants et -0,8 M€ sur les actions propres du fait de la baisse du cours.

Le résultat exceptionnel s'élève à -1,7 M€ en 2018 contre -1,4 M€ en 2017. En 2017, une moins-value de cession de titres Naullet avait été comptabilisée pour 1,4 M€. En 2018, des charges de restructurations s'élèvent à 1,6 M€.

Le produit d'impôt de l'intégration fiscale est en hausse de 1,2 M€ sur l'exercice (4,0 M€ en 2018 contre 2,8 M€ en 2017), du fait de la diminution de l'imputation des déficits antérieurs (-0,9 M€) et d'un produit fiscal supplémentaire sur les retraitements liés aux comptes courants dans le groupe fiscal (+2,2 M€).

Le résultat net ressort à 6,6 M€ sur l'exercice contre 5,5 M€ en 2017.

► ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2018, les filiales d'HERIGE ont réalisé des travaux en matière de recherche et développement sur les produits du Béton et de la Menuiserie. Ces travaux ont permis de bénéficier du dispositif du Crédit d'impôt recherche. Aucun frais de recherche et développement n'a été activé au cours de l'exercice par la société HERIGE.

► CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Les charges non déduites fiscalement conformément à l'article 223 quater du CGI sont :

- les loyers non déductibles sur véhicules pour 21 191 € et l'impôt correspondant pour 7 063 €,
- la taxe sur les véhicules de sociétés pour 5 775 € et l'impôt correspondant pour 1 925 €.

► INTÉGRATION FISCALE

Le périmètre d'intégration est constitué de la SA HERIGE et des filiales suivantes :

- SAS ATLANTEM Industries
- SAS CIOB Moisan
- SAS Financière VM Distribution
- SAS SACI
- SAS VM Distribution
- SCI de La Plaine
- SAS T.B.M.
- SAS EDYCEM
- SAS Financière Blavet
- SAS EDYCEM Béton
- SAS Préfa des Pays de Loire
- SAS Biplan
- SAS Sefimat
- SCI Megnier Immo
- SAS Alcora
- SAS Incobois
- SAS Cominex

► INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2018 se décomposent de la manière suivante :

| | Factures reçues non réglées au 31 décembre 2018 dont le terme est échu | | | | | | Factures émises non réglées au 31 décembre 2018 dont le terme est échu | | | | | |
|---|--|-----------------|------------------|------------------|---------------------|------------------------------|---|-----------------|------------------|------------------|---------------------|------------------------------|
| | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 4 | 5 | - | 2 | 7 | 14 | - | 2 | - | - | 5 | 7 |
| Montant total des factures concernées (TTC en K€) | 168 | -1 | - | -1 | 1 | -1 | - | - | - | - | -1 | -1 |
| % du montant total des achats de l'exercice (TTC) | nc | nc | nc | nc | nc | nc | - | - | - | - | - | - |
| % du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC) | - | - | - | - | - | - | nc | nc | - | - | nc | nc |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Montant total des factures exclues (TTC en K€) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L441-6 ou article L443-1 du Code de commerce) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Délais légaux : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture Délais contractuels : 30 jours fin de mois | | | | | | Délais légaux : 30 jours suivant la date d'exécution de la prestation Délais contractuels : 30 jours fin de mois | | | | | |

► RÉPARTITION DU CAPITAL

| Évolution du capital sur les cinq dernières années | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 |
| Nombre d'actions créées au cours de l'exercice | | | | | |
| - par incorporation de réserves | - | - | - | - | - |
| - par augmentation de capital | - | - | - | - | - |
| - par levée d'options de souscription d'actions | - | - | - | - | - |
| - par exercice des bons de souscription d'actions | - | - | - | - | - |
| Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 |
| Capital social en € | 4 490 465 | 4 490 465 | 4 490 465 | 4 490 465 | 4 490 465 |

6. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

► PLANIFICATION, PILOTAGE ET PROCESSUS DE REPORTING

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Directoire, les Directeurs généraux et les directions supports établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la Direction générale du Groupe,
- une réunion mensuelle des Comités de Direction de branche a pour but de suivre et de mesurer les écarts par rapport au budget et de déterminer les actions correctives à mettre en œuvre,
- au trimestre, les Directeurs généraux commentent leurs informations quantitatives et qualitatives (CA, résultat, effectif, volumes, etc.). Ces informations alimentent le rapport d'activité trimestriel du Directoire à destination du Conseil de Surveillance. Ces procédures permettent de responsabiliser l'ensemble de l'organisation dans la poursuite des objectifs du Groupe.

► PROCÉDURES D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par le service comptabilité et consolidation Groupe, qui est chargé en outre de la mise à jour des procédures de consolidation, de la formation et de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information, de l'exploitation et de la maintenance des outils de consolidation. Dans le cadre de la consolidation, chaque filiale communique ses comptes selon un calendrier fixé par le Groupe. Ils sont contrôlés et traités au niveau de chaque activité. Après examen par le Directeur général concerné, les informations financières sont remontées au service comptabilité et consolidation, qui en réalise la revue et procède aux ajustements nécessaires à l'établissement des comptes consolidés selon les normes IFRS. Un rapport consolidé, accompagné de commentaires et d'analyses

sur les événements et les points significatifs de la période, est remis chaque mois (hors janvier et juillet) à la Direction générale du Groupe. Les comptes consolidés semestriels et annuels sont ensuite contrôlés par le collège des Commissaires aux comptes. Les filiales font l'objet d'un contrôle de leurs comptes par les auditeurs locaux qui adaptent leurs diligences aux exigences légales locales et à la taille des sociétés. Ces comptes sont également présentés au Comité d'audit et des risques. En complément des budgets et des clôtures mensuelles, le Groupe a adopté une procédure de reprévision trimestrielle de ses résultats de manière à revoir régulièrement ses estimations en fonction de l'évolution réelle de ses résultats et des actions correctrices en cours. L'établissement des comptes s'effectue à l'aide de l'ERP « Movex » pour les informations des comptes individuels et de « SAP BFC » pour la réalisation de la consolidation. Ce reporting constitue l'un des fondements du contrôle interne du Groupe dans le domaine de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

► COMMUNICATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Chaque année, un échéancier des obligations périodiques du Groupe est réalisé et communiqué aux personnes travaillant sur la communication des informations financières. En amont, les équipes contribuant à l'élaboration de ces informations respectent un calendrier permettant de garantir le respect des échéances.

7. DÉTENTEURS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le capital social s'établit à 4 490 464,50€, réparti en 2 993 643 actions de 1,50€ chacune.

| | 2018 | | 2017 | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | % du capital | % droit vote | % du capital | % droit vote |
| Groupe familial dont: | 62,10 % | 74,26 % | 62,35 % | 73,78 % |
| SOFICA | 17,68 % | 21,37 % | 17,68 % | 21,65 % |
| SOFIRO | 18,83 % | 22,75 % | 18,83 % | 21,44 % |
| SICAT | 10,51 % | 12,69 % | 10,51 % | 12,85 % |
| ROBIN Daniel | 2,49 % | 3,01 % | 2,49 % | 3,05 % |
| HVB | 2,49 % | 3,01 % | 2,49 % | 3,05 % |
| Autres personnes (physiques et morales) | 10,10 % | 11,43 % | 10,35 % | 11,74 % |
| Actionnariat salarié | 3,89 % | 4,31 % | 3,60 % | 4,26 % |
| Autodétention | 5,55 % | - | 6,39 % | - |
| Public | 28,46 % | 21,43 % | 27,66 % | 21,96 % |
| Total | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |

▷ ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 31 décembre 2018, soit de manière nominative, soit par l'intermédiaire de divers fonds communs de placement : 3,89%, soit 116 466 actions.

▷ AUTODÉTENTION

Depuis le 30 septembre 2005, la société a confié à Portzamparc SA la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005.

La société autodétient, au 31 décembre 2018, 164 321 actions HERIGE directement et 1 773 titres par le contrat de liquidité, soit un total d'autodétention de 166 094 titres représentant 5,55% du capital social.

▷ TRANSACTIONS DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier et à l'article 19 du règlement UE n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, nous vous indiquons qu'aucune transaction sur les titres de la société n'a été déclarée au cours de l'exercice 2018 par les dirigeants d'HERIGE, ou une personne liée.

Nous vous informons également que le Conseil de Surveillance, statuant en application de l'article L225-185 du Code de commerce, a fixé à 10% la quantité de titres issus de levées d'options que les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

8. INFORMATIONS BOURSIÈRES

► MARCHÉ DU TITRE HERIGE

L'action HERIGE est cotée depuis le 25 juillet 2018 sur le marché « Euronext Growth ».

Le nombre d'actions s'élève à 2 993 643 au 31 décembre 2018.

► ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE EN 2018

Le nombre d'actions échangées au cours de l'exercice 2018 a été de 356 239, soit une moyenne de 1 397 titres par séance contre 1 269 en 2017 et 697 en 2016. Le total des capitaux échangés s'est élevé à 12,8 M€, soit une moyenne par séance de 50 389€ pour un cours moyen à la clôture de 23,11€.

Le cours de bourse du 31 décembre 2018 s'établit à 23,50€ représentant une capitalisation boursière de 70,3 M€.

▷ COURS DE L'ACTION SUR LES 14 DERNIERS MOIS

| Mois | Nombre de titres échangés | Capitaux en K€ | Cours moyen de clôture | Cours le plus haut | Cours le plus bas | Dernier cours |
|----------------|---------------------------|----------------|------------------------|--------------------|-------------------|---------------|
| Janvier 2018 | 46 106 | 1 894,39 | 40,50 | 42,80 | 38,30 | 42,50 |
| Février 2018 | 42 216 | 1 764,93 | 41,79 | 44,00 | 40,50 | 42,00 |
| Mars 2018 | 30 059 | 1 254,72 | 41,57 | 43,10 | 40,10 | 41,80 |
| Avril 2018 | 27 899 | 1 189,70 | 43,20 | 44,40 | 42,30 | 43,30 |
| Mai 2018 | 22 345 | 947,78 | 42,07 | 44,80 | 37,50 | 41,30 |
| Juin 2018 | 33 625 | 1 359,90 | 40,64 | 42,20 | 33,10 | 35,60 |
| Juillet 2018 | 22 520 | 850,93 | 37,90 | 39,80 | 33,10 | 35,20 |
| Août 2018 | 13 672 | 466,86 | 34,48 | 36,40 | 33,50 | 35,70 |
| Septembre 2018 | 44 913 | 1 397,00 | 34,47 | 38,20 | 28,90 | 29,50 |
| Octobre 2018 | 13 892 | 366,13 | 25,91 | 29,30 | 22,40 | 24,20 |
| Novembre 2018 | 50 652 | 1 165,46 | 24,97 | 27,50 | 21,00 | 25,10 |
| Décembre 2018 | 8 340 | 191,37 | 23,11 | 25,30 | 20,50 | 23,50 |
| Janvier 2019 | 5 933 | 140,84 | 23,56 | 25,00 | 22,50 | 23,20 |
| Février 2019 | 6 785 | 157,19 | 23,25 | 24,80 | 21,60 | 24,10 |

► RACHAT D' ACTIONS

Synthèse des achats et des ventes d'actions de l'exercice 2018

Au cours de l'exercice 2018, la société a procédé :

- à l'attribution de 5 000 actions gratuites,
- à la réaffectation des 9 300 stock-options résiliées à la suite de l'échéance d'un plan d'options,
- à la sortie de 7 500 stock-options du plan 2012 suite à leur levée,
- à la sortie de 4 857 stock-options du plan 2013 suite à leur levée,

- à la sortie de 3 800 stock-options du plan 2014 suite à leur levée,
- à la sortie de 1 000 stock-options du plan 2015 suite à leur levée,
- à la sortie de 2 700 stock-options du plan 2016 suite à leur levée.

Des actions ont également été acquises et cédées au titre du contrat de liquidité :

| | |
|---|--------------|
| Actions inscrites au 1 ^{er} janvier 2018 | 992 |
| Actions achetées | 15 033 |
| Actions vendues | 14 252 |
| Actions inscrites au 31 décembre 2018 | 1 773 |

Situation au 28 février 2019

- Pourcentage du capital autodétenu : 5,56 %
- Nombre de titres annulés : 0
- Nombre de titres en portefeuille : 166 512
- Valeur comptable du portefeuille : 3,9 M€
- Valeur de marché du portefeuille : 4,0 M€

Dividendes par action



Données par action

| En € | 2018 | 2017 |
|--|--------------|-------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au 31/12 ⁽¹⁾ | 2 853 733 | 2 827 596 |
| Bénéfice par action | -3,00 | 0,31 |
| Actif net par action ⁽²⁾ | 35,21 | 39,15 |
| Dividende | 0,75 | 0,50 |

(1) Voir note 30 des annexes aux comptes consolidés

(2) Dont actif net des activités en cours de cession

9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

► PARTICIPATIONS

En mars 2018, la société HERIGE a racheté à la société SACI 66 988 titres de la société Financière VM Distribution pour une valeur de 1,6 M€.

► PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES

Il n'y a pas de participation réciproque dans le Groupe.

► ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES

Tableau de comparaison 2018/2017 des chiffres d'affaires et des résultats des filiales et sous-filiales.

| Sociétés | Méthode de consolidation | Chiffre d'affaires HT en K€ | | Résultat de l'exercice en K€ | |
|---|--------------------------|-----------------------------|---------|------------------------------|--------|
| | | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
| Négoce de matériaux de construction | | | | | |
| Négoce métropole | | | | | |
| FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION | IG | 1 790 | 1 784 | -672 | -3 637 |
| VM DISTRIBUTION | IG | 301 244 | 302 603 | 903 | 3 343 |
| SNC VM DISTRIBUTION | IG | 6 731 | 6 279 | 5 240 | 4 862 |
| LNTP | IG | 47 802 | 48 625 | -193 | -1 716 |
| SCI JACMI | IG | 54 | 53 | 53 | 52 |
| SCI LA PLAINE | IG | 159 | 156 | 79 | 78 |
| SCI MEGNIEN IMMO | IG | 352 | 349 | 214 | 200 |
| Négoce DOM | | | | | |
| SEFIMAT | IG | 348 | 425 | -9 | 235 |
| SEFIMAT SERVICES | IG | 349 | 339 | -17 | -18 |
| SOREPRO | IG | 11 842 | 13 364 | -192 | -297 |
| BTP SERVICES | IG | 9 944 | 8 771 | 352 | 193 |
| VM GUADELOUPE | IG | 3 477 | 3 261 | -18 | -13 |
| POINT BOIS - Société cédée au 24 juillet 2017 | IG | - | 2 028 | - | -127 |
| Industrie du Béton & Béton Prêt à l'Emploi | | | | | |
| EDYCEM | IG | 9 226 | 7 947 | -849 | -1 723 |
| EDYCEM BÉTON | IG | 62 572 | 46 899 | 516 | 572 |
| BIPLAN | IG | 118 | 724 | -211 | -3 447 |
| PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL) | IG | 13 980 | 13 828 | 170 | 849 |
| BÉTON D'ILLE ET VILAINE (BIV) | IG | 2 248 | 1 876 | 54 | 71 |
| CH BÉTON | ME | 5 794 | 5 187 | -63 | 62 |
| BÉTON DES OLLONNES | IG | 4 043 | 2 939 | 54 | -133 |
| VM BÉTON AQUITAIN - Société fusionnée au 30 novembre 2018 | IG | - | 10 065 | - | -189 |
| NAULLET - Société cédée au 31 décembre 2017 | IG | - | 6 197 | - | 181 |



| Sociétés | Méthode de consolidation | Chiffre d'affaires HT en K€ | | Résultat de l'exercice en K€ | |
|--|--------------------------|-----------------------------|---------|------------------------------|--------|
| | | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
| Menuiserie industrielle | | | | | |
| FINANCIÈRE BLAVET | IG | 857 | 860 | 2 613 | 7 652 |
| ATLANTEM INDUSTRIES | IG | 131 289 | 122 516 | 3 991 | 3 338 |
| CIOB MOISAN | IG | 3 653 | 3 628 | 16 | -40 |
| INCOBOIS | IG | 7 726 | 7 291 | 25 | -104 |
| SCI SOFIMOI | IG | 2 | 58 | -57 | 15 |
| SCI DUCLOS | IG | 243 | 243 | 106 | 193 |
| SCI MAIZIÈRES - Société fusionnée au 30 novembre 2018 | IG | - | 201 | - | 50 |
| SCI DU MOULIN DE L'ÉPINE - Société fusionnée au 30 novembre 2018 | IG | - | 174 | - | 79 |
| SCI LA PATOUVILLE - Société fusionnée au 30 novembre 2018 | IG | - | 106 | - | 49 |
| Autres | | | | | |
| Activités à l'international | | | | | |
| ALCORA | IG | - | 429 | -223 | -190 |
| VM CHINA - Société cédée au 28 septembre 2017 | IG | - | - | - | -232 |
| VM ASIA LIMITED - Société dissoute le 28 décembre 2018 | IG | - | - | - | 5 777 |
| BESTKIND - Société cédée au 28 septembre 2017 | IG | - | 1 057 | - | -19 |
| CODIPAC | IG | - | 353 | - | 14 |
| SAN XIANG DA - Société cédée au 28 septembre 2017 | IG | - | 1 161 | - | -123 |
| VM MATÉRIAUX CANADA | IG | - | - | 98 | -3 363 |
| ATLANTEM CANADA | IG | 19 | 403 | 238 | -5 163 |
| FENÊTRES LAPCO Inc. | IG | 2 245 | 2 815 | 170 | -1 618 |
| FENE-TECH Inc. | IG | 7 146 | 7 133 | 179 | 333 |
| Structure Autres | | | | | |
| T.B.M. | IG | 5 451 | 4 921 | 127 | 91 |
| SACI | IG | 4 648 | 4 548 | 1 532 | -152 |

IG : Intégration Globale
ME : Mise en Équivalence

10. SUCCURSALES

La société HERIGE n'a pas de succursales.

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

12. PERSPECTIVES 2019

Dans le cadre de sa dynamique d'innovation pour accentuer sa stratégie de différenciation produits et de performance industrielle, le Groupe poursuit ses investissements internes et reste en veille pour des investissements externes.

Au sein de son activité Menuiserie industrielle, avec :

- la rénovation du site de Pontivy (56) regroupant une usine de production optimisée et le nouveau siège d'ATLANTEM, bâtiment de 1 700 m² à très haute performance technique ;
- la mise en service sur le second semestre 2019 de son site de fabrication nouvelle génération à Fougères (35) entièrement dédié à la fabrication de l'AM-X.

Au sein de son activité Industrie du Béton avec :

- la poursuite de la modernisation de son parc industriel,
- l'acquisition de la société Béton du Poher constituée de 3 centrales à béton basées dans le Finistère Sud (Quimper, Rédéne et Carhaix).

Par ailleurs, un nouveau Directeur général pour l'activité Négocier de matériaux est en cours de recrutement dont la priorité sera de poursuivre l'efficacité opérationnelle centrée sur la performance commerciale et la proximité clients.

13. GESTION DES RISQUES

► RISQUES OPÉRATIONNELS

▷ RISQUES DE MARCHÉ

Le marché de la construction dans lequel le Groupe intervient est cyclique et fortement influencé par le contexte économique général.

Ainsi, l'évolution de la croissance, l'indice de confiance des ménages, le niveau des taux d'intérêt et la fiscalité peuvent avoir une incidence sur l'activité.

La croissance du marché de la construction, dynamique au cours de l'exercice 2017 mais freinée en 2018, atténue les effets négatifs antérieurement subis sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

Néanmoins, la tendance à moyen et à long termes demeure favorable. En effet, le marché français de la construction devrait bénéficier du déficit structurel de logements et de taux de crédits immobiliers toujours attractifs. Les modifications de certaines mesures gouvernementales (PTZ, CITE) constituent toujours un facteur d'incertitude.

Dans un contexte de concurrence forte, le Groupe a fait évoluer son organisation et son fonctionnement opérationnel afin de renforcer ses liens de proximité avec ses clients et de leur proposer des solutions adaptées aux évolutions de marché et à leurs attentes. La complémentarité de ses activités, associée à la mise en œuvre d'actions commerciales ciblées et au développement de produits innovants au travers de ses activités industrielles, vise à renforcer le positionnement du Groupe en tant que spécialiste en solutions constructives.

L'aboutissement en 2015 de la réflexion stratégique et les choix en découlant sur les années suivantes ont pour objectif de redéployer le Groupe sur son cœur d'activité.

▷ RISQUES LIÉS AUX CIRCONSTANCES CLIMATIQUES

Des conditions climatiques rigoureuses, notamment en hiver, peuvent engendrer l'arrêt des chantiers de construction et donc limiter la livraison de matériaux, avec une incidence sur le chiffre d'affaires et la marge du Groupe.

▷ RISQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS DE DÉVELOPPEMENT

Historiquement, le Groupe s'est développé en équilibrant croissance externe et croissance interne.

► RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les sites du Groupe peuvent être soumis à des risques industriels, tels que l'incendie, l'explosion et/ou les bris de machines. Ils sont également soumis à des réglementations environnementales évolutives imposant de respecter des normes strictes en matière de protection de l'environnement, santé et sécurité au travail, et sont donc exposés au risque de non-respect de ces réglementations. Afin de limiter les risques environnementaux et ceux liés à

l'exercice 2018 a vu la poursuite du programme d'investissements, concentrés sur l'optimisation de notre périmètre existant, notamment dans les branches industrielles.

Afin de garantir une meilleure maîtrise des risques, les projets d'investissements sont soumis à la validation du Directoire et du Conseil de Surveillance.

▷ RISQUES DE CRÉDIT CLIENT

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé avec un nombre important de clients dont aucun ne représente plus de 1,5 % du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, le Groupe reste très attentif sur son niveau d'exposition au risque (voir note 13 de l'annexe des comptes consolidés) qui peut évoluer en fonction de l'environnement économique et financier. Ainsi, le Groupe a mis en place des contrats d'assurance-crédit et dispose d'une gestion centralisée des autorisations des en-cours. Les dépassements d'échéances sont analysés régulièrement et une provision est constituée si nécessaire. Celle-ci se maintient à un niveau très faible sur l'exercice écoulé, malgré une tension croissante observée sur les trésoreries des clients.

▷ RISQUES FOURNISSEURS ET DE MATIÈRES PREMIÈRES

Dans le cadre de son activité, le Groupe est peu exposé au risque de dépendance auprès de ses fournisseurs. Néanmoins, la substitution d'un fournisseur, notamment pour les activités industrielles, peut nécessiter un long processus de sélection et d'intégration. Afin de maîtriser ce risque, le Groupe cherche à sécuriser ses approvisionnements par une rationalisation du nombre de fournisseurs et par le renforcement de la contractualisation de la relation avec ses principaux partenaires.

▷ RISQUES LIÉS AU SYSTÈME D'INFORMATION

Un dysfonctionnement ou un arrêt des infrastructures et applications informatiques pourrait entraîner une rupture des flux d'informations et avoir un impact sur l'activité du Groupe. Afin d'assurer la continuité de son exploitation, le Groupe a externalisé l'hébergement de ses serveurs (deux périmètres étanches l'un par rapport à l'autre) et a mis en place les moyens permettant le rétablissement de son environnement informatique dans les meilleurs délais. De plus, les risques informatiques sont régulièrement réévalués dans le cadre du plan de sécurité des systèmes d'information.

la sécurité des hommes, le Groupe développe des politiques d'investissement et de formation adaptées aux besoins et aux caractéristiques de chacun de ses sites. En complément, les processus qualité et les audits réalisés par des ingénieurs conseils permettent aux directions opérationnelles d'actualiser leurs plans d'actions sur la base des travaux et recommandations formulées.

► RISQUES DE LITIGES JURIDIQUES, FISCAUX ET SOCIAUX

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est susceptible de faire l'objet de procédures à son encontre. Sur la base des informations connues, le Groupe estime qu'il est peu probable que les procédures amiables et contentieuses en cours puissent avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

► RISQUES LIÉS À LA DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

Le Groupe possède un montant significatif d'actifs incorporels, lié principalement aux écarts d'acquisition (37,5 M€ relatifs aux sociétés incluses dans le périmètre de consolidation). Les tests de valeur pratiqués ont amené à comptabiliser une dépréciation de 13,5 M€ au cours de l'exercice écoulé.

► RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers sont décrits à la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.



► ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES

La politique d'assurance et de couverture des risques est pilotée par la Direction financière du Groupe qui s'entoure, à chaque fois que cela est nécessaire, de conseils et de cabinets spécialisés. Les contrats souscrits auprès de compagnies

d'assurance lui assurent de façon raisonnable la prise en charge des coûts à engager pour maintenir la pérennité des activités, dont les deux principales garanties sont résumées dans le tableau suivant :

| Nature de l'assurance | Garanties principales | Montant assuré |
|--|--|---|
| Tous risques (assurance multirisque) | Dommages aux biens | Limite de 50 M€ par événement et par établissement |
| | Perte d'exploitation activités Négoce et Béton (hors BPI) | 12 mois de marge brute |
| | Perte d'exploitation activité Menuiserie et Béton uniquement BPI | 18 mois de marge brute |
| Responsabilité civile (les exclusions sont conformes au marché) | RC générale première ligne | Jusqu'à 5 000 000 € par sinistre et par an (RC après livraison) |
| | RC générale deuxième ligne intervenant après épuration | Jusqu'à 5 000 000 € en excédent du montant du contrat RC générale première ligne (RC après livraison) |
| | des garanties du contrat RC générale première ligne | générale première ligne (RC après livraison) |
| | Décennale (concerne certaines de nos productions) | Jusqu'à 6 000 000 € par sinistre et par an (après réception) |

La société HERIGE a également souscrit à :

- un programme de couverture des risques « Atteintes à l'environnement » dans le cadre du renforcement de la législation environnementale. Ce programme couvre la responsabilité civile des sociétés du Groupe liée aux atteintes à l'environnement vis-à-vis des tiers, la responsabilité environnementale des filiales elles-mêmes, les frais de prévention, de réparation et d'urgence ainsi que les frais de dépollution et de remise en état auxquels s'ajoute une garantie perte d'exploitation. Le montant maximal de garantie par sinistre est de 5 000 000 €,
- un programme spécifique de couverture du risque fraude et cyber, couvrant principalement les frais de reconstitution de données, les pertes d'exploitation, le risque fraude, les virus informatiques, la carence de prestataires informatiques. Le montant maximal de garantie par sinistre est de 4 500 000 € pour le risque fraude et 6 000 000 € pour le risque cyber.

En complément, HERIGE déploie différents dispositifs auprès de l'ensemble de ses collaborateurs en matière de prévention sécurité, de formation, de qualité et de reporting afin de limiter l'exposition aux risques. À la date de rédaction de ce rapport, aucun sinistre majeur ou significatif susceptible de modifier les conditions de couverture des assurances n'est connu.

14. AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat contenue dans la cinquième résolution soumise à l'Assemblée est la suivante :

Montant à répartir

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Report à nouveau antérieur : | 6 341 311,40 € |
| Bénéfice de l'exercice : | 6 584 795,12 € |
| Total à répartir : | 12 926 106,52 € |

Affectation proposée :

| | |
|---|----------------|
| Distribution aux actionnaires d'un dividende de 0,75 € par action : | 2 245 232,25 € |
| Affectation à la réserve facultative : | 3 000 000,00 € |
| Le solde au poste « Report à nouveau » : | 7 680 874,27 € |

Étant précisé que ce montant sera augmenté de la fraction des dividendes correspondant aux actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions légales, nous vous indiquons :

- que le montant du dividende versé aux personnes physiques domiciliées en France est soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après un abattement de 40 %. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018, un acompte obligatoire non libératoire de 12,8 % du montant brut sera prélevé à la source par l'établissement payeur versant les dividendes,
- que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

| Exercice | Dividende | |
|----------|------------|----------------|
| | par action | global* |
| 2015 | - | - |
| 2016 | 0,50 € | 1 496 821,50 € |
| 2017 | 0,50 € | 1 496 821,50 € |

*Montant incluant les actions d'autodétention

15. JETONS DE PRÉSENCE

Le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2018 est proposé dans la septième résolution à la somme de 94 000 €.

16. MANDATS DES DIRIGEANTS ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous informons que par décision de la DUP HERIGE en date du 26 octobre 2018, Madame Marie-Annick COUÉ a été désignée membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés, pour une durée de trois ans, conformément aux dispositions statutaires de la société.

Les mandats de huit membres du Conseil de Surveillance arrivent à expiration avec la présente Assemblée. Nous vous proposons, dans les résolutions 8 à 14, de renouveler les fonctions de Mesdames Guylène ARDOUIN, Marie-Laure RAVENEAU et Caroline WEBER et de Messieurs Jérôme CAILLAUD, Sébastien

CAILLAUD, Daniel ROBIN et Olivier ROBIN, pour une durée de trois exercices qui expireront lors de l'Assemblée tenue en 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Pascal CAILLAUD n'ayant pas souhaité que son mandat soit renouvelé, nous vous proposons, aux termes de la quinzième résolution, de nommer Monsieur Laurent CAILLAUD aux fonctions de membre du Conseil pour une durée de trois exercices également.

Monsieur Laurent CAILLAUD, 50 ans, est Président de FONCIA Vendée depuis 2012 et également Conseiller Régional des Pays de la Loire délégué à l'Artisanat et au Commerce depuis 2015. Titulaire d'une maîtrise en droit public et d'un DESS en droit communautaire, Monsieur CAILLAUD a toujours exercé des fonctions dans le domaine de l'immobilier, avec une expertise particulière sur la gestion locative, la copropriété et la transaction immobilière. Il détient également des mandats dans d'autres sociétés ayant des activités immobilières ou de holding familiale. Monsieur Laurent CAILLAUD est membre du Groupe familial actionnaire éponyme.

Nous vous proposons également de nommer pour six exercices la société ERNST & YOUNG AUDIT, co-commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société ERNST & YOUNG et Autres dont le mandat arrive à expiration, et de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant, la société AUDITEX, la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant n'étant plus obligatoire (résolutions 16 et 17).

17. ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES ACTIONS

La dix-huitième résolution soumise à l'Assemblée propose le renouvellement de l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 25 mai 2018 de procéder à des achats en bourse d'actions de la société, dans les conditions et limites définies par les articles L225-209 et suivants du Code de commerce et conformément à celles du règlement européen 596/2014 (règlement MAR).

Les objectifs du programme de rachat sont les mêmes que l'année précédente.

L'autorisation d'acquisition est donnée pour une durée de 18 mois et dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées ne pourra excéder 290 000 titres,
- le prix d'achat maximal par action est fixé à 60 €,
- le montant global affecté à ce programme est fixé à 17 400 000 €.

18. RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Deux résolutions aux conditions de quorum et de majorité extraordinaires vous sont soumises.

► ANNULATION DES ACTIONS AUTODÉTENUES

Si vous renouvelez l'autorisation d'achat d'actions évoquée précédemment, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de commerce, il conviendra d'autoriser le Directoire à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci et de lui conférer tous pouvoirs pour constater la ou les réductions de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Les actions annulées ne pourront dépasser 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois.

L'autorisation d'annulation est donnée pour la même durée que l'autorisation de l'acquisition, à savoir dix-huit mois.

► AUTORISATION À CONFÉRER AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE CONSENTIR DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Aux termes de la vingtième résolution, nous vous proposons d'autoriser le Directoire à consentir, au profit des membres du personnel salarié de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées et/ou des mandataires de la société, des attributions gratuites d'actions, dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Conformément à la loi, l'attribution gratuite des actions nouvelles à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée fixée par le Directoire ne pourra être inférieure à celle prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date d'attribution, les droits résultant de l'attribution étant incessibles pendant cette période.

La durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation ne pourra être inférieure à la durée prévue par les dispositions légales en vigueur

au moment de l'attribution, et le Directoire pourra réduire, voire supprimer, la période de conservation des actions dans les limites légales.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1,50 % du capital social.

Si vous acceptez cette proposition, il appartiendra au Directoire de fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer les bénéficiaires et le nombre d'actions attribué à chacun et, d'une manière générale, de mettre en œuvre la présente autorisation.

Conformément à la loi, lecture vous est faite du rapport spécial de vos Commissaires aux comptes sur cette opération.



19. IMPACT DU CHANGEMENT DE NORMES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Dans le cadre du transfert des actions sur le marché Euronext Growth en date du 25 juillet 2018, les comptes consolidés clos au 31.12.2019 seront publiés en normes françaises, avec une ouverture au 31 décembre 2018 dans le même référentiel.

Les principaux impacts sur les comptes consolidés sont les suivants :

- La société CH Béton auparavant traitée en mise en équivalence, sera intégrée proportionnellement dans les comptes à hauteur de 50 % ,
- Les sociétés retraitées selon la norme IFRS 5 ne feront plus l'objet d'un retraitement spécifique et n'apparaîtront plus sur les lignes « Actifs et Passifs destinés à être cédés » et « Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession »,
- Les actions propres achetées en vue d'être attribuées aux salariés ne seront plus comptabilisées en déduction des capitaux propres mais classées en valeurs mobilières de placement,
- Le montant brut des écarts d'acquisition a été modifié en prenant en compte les acquisitions de minoritaires, impactant auparavant uniquement les capitaux propres,
- Les écarts d'acquisition de l'activité Négoce seront amortis sur une durée de 20 années,
- Le traitement de l'affacturage dans les comptes consolidés sera identique à celui retenu dans les comptes sociaux,
- La présentation du chiffre d'affaires sera modifiée suite à divers reclassements entre les deux référentiels (marge arrière, escomptes financiers et programme de fidélisation clients).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2018

BILAN CONSOLIDÉ

► ACTIF

| En K€ | Notes | 2018 | 2017 |
|---|-------|----------------|----------------|
| ACTIF NON COURANT | | | |
| Écarts d'acquisition | 7 | 37 489 | 51 154 |
| Immobilisations incorporelles | 8 | 4 635 | 4 689 |
| Immobilisations corporelles | 9 | 89 182 | 79 264 |
| Participations dans des entreprises associées | 10 | 526 | 563 |
| Autres actifs financiers | 11 | 2 536 | 3 023 |
| Impôts différés actifs | 17 | 574 | 73 |
| Total actif non courant | | 134 942 | 138 766 |
| ACTIF COURANT | | | |
| Stocks et en-cours | 12 | 64 510 | 65 227 |
| Clients et comptes rattachés | 13 | 36 351 | 39 466 |
| Autres créances | 14 | 54 427 | 53 961 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 15 | 31 893 | 39 490 |
| Total actif courant | | 187 181 | 198 144 |
| Actifs destinés à être cédés | 24 | 15 529 | 16 624 |
| TOTAL ACTIF | | 337 652 | 353 534 |

► PASSIF

| En K€ | Notes | 2018 | 2017 |
|--|-------|----------------|----------------|
| CAPITAL ET RÉSERVES | | | |
| Capital | 16 | 4 490 | 4 490 |
| Réserves consolidées | | 108 738 | 110 274 |
| Actions autodétenues | 16 | -4 323 | -4 937 |
| Résultat part du Groupe | | -8 559 | 867 |
| Total capital et réserves part du Groupe | | 100 346 | 110 694 |
| PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE | | | |
| Réserves | | 152 | 465 |
| Résultat | | -12 | -457 |
| Total capital et réserves des participations ne donnant pas le contrôle | | 140 | 8 |
| FONDS PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ | | 100 486 | 110 702 |
| PASSIF NON COURANT | | | |
| Impôts différés passifs | 17 | 1 856 | 1 468 |
| Provisions pour risques et charges | 18 | 21 022 | 19 196 |
| Emprunts et dettes financières | 20 | 55 799 | 54 682 |
| Autres passifs non courants | 23 | 213 | 60 |
| Total passif non courant | | 78 890 | 75 406 |
| PASSIF COURANT | | | |
| Emprunts et dettes financières | 20 | 44 021 | 48 287 |
| Dettes fournisseurs | 23 | 68 293 | 75 090 |
| Provisions pour risques et charges | 18 | 1 070 | 1 552 |
| Autres passifs courants | 23 | 30 402 | 26 598 |
| Total passif courant | | 143 786 | 151 527 |
| Passifs liés à des actifs destinés à être cédés | 24 | 14 490 | 15 899 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES | | 337 652 | 353 534 |



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| En K€ | Notes | 2018 | 2017 |
|--|--------------|----------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 6 | 570 716 | 547 313 |
| Achats consommés | | -354 028 | -339 358 |
| Charges de personnel | 25 | -108 591 | -107 021 |
| Charges externes | | -76 916 | -73 732 |
| Impôts et taxes | | -8 773 | -8 183 |
| Dotations / reprises amortissements | | -12 284 | -11 887 |
| Dotations / reprises provisions | | 524 | -378 |
| Autres produits d'exploitation | 26 | 3 652 | 3 856 |
| Autres charges d'exploitation | 26 | -2 633 | -1 485 |
| Résultat opérationnel courant | | 11 667 | 9 125 |
| % ROC / CA | | 2,0 % | 1,7 % |
| Autres produits opérationnels | 27 | 161 | 430 |
| Autres charges opérationnelles | 27 | -18 164 | -1 861 |
| Total autres produits et charges opérationnels | | -18 003 | -1 431 |
| Résultat opérationnel | | -6 336 | 7 694 |
| Produits financiers | 28 | 280 | 219 |
| Charges financières | 28 | -2 003 | -1 868 |
| Résultat financier | | -1 723 | -1 649 |
| Impôts sur les résultats | 29 | -402 | -2 296 |
| Quote-part des sociétés mises en équivalence | 10 | -34 | 25 |
| Résultat net des activités poursuivies | | -8 495 | 3 774 |
| Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession | 24 | -76 | -3 364 |
| RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ | | -8 571 | 410 |
| % RN / CA | | -1,5 % | 0,1 % |
| dont Résultat net - part du Groupe | | -8 559 | 867 |
| % Résultat net part du Groupe / CA | | -1,5 % | 0,2 % |
| dont Résultat net des activités poursuivies | | -8 483 | 4 205 |
| dont Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession | | -76 | -3 338 |
| dont Participations ne donnant pas le contrôle | | -12 | -457 |
| dont Résultat net des activités poursuivies | | -12 | -431 |
| dont Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession | | - | -26 |
| Résultat de base par action (en euros) | Notes | 2018 | 2017 |
| Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe, par action | 30 | -3,0€ | 1,5€ |
| Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession - part du Groupe, par action | 30 | -0,0€ | -1,2€ |
| Résultat net - part du Groupe, par action | 30 | -3,0€ | 0,3€ |
| Résultat dilué par action (en euros) | Notes | 2018 | 2017 |
| Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe, par action | 30 | -3,0€ | 1,5€ |
| Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession - part du Groupe, par action | 30 | -0,0€ | -1,2€ |
| Résultat net - part du Groupe, par action | 30 | -3,0€ | 0,3€ |

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

| En K€ | Capitaux propres part Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total capitaux propres |
|---|------------------------------|---|------------------------|
| Exercice 2017 | | | |
| Résultat net | 867 | -457 | 410 |
| Éléments recyclables en résultat net: | | | |
| Écart de conversion | -711 | -13 | -724 |
| Variation nette sur juste valeur des instruments financiers de couverture | - | - | - |
| Impôts sur les éléments recyclables en résultat net | - | - | - |
| Éléments non recyclables en résultat net: | | | |
| Variation des écarts actuariels | 1 155 | 2 | 1 157 |
| Impôts sur les éléments non recyclables en résultat net | -643 | 2 | -641 |
| Produits et charges reconnus directement en capitaux propres | -199 | -9 | -208 |
| Total des produits et charges de la période | 668 | -466 | 202 |
| Exercice 2018 | | | |
| Résultat net | -8 559 | -12 | -8 571 |
| Éléments recyclables en résultat net: | | | |
| Écart de conversion | -299 | -5 | -304 |
| Variation nette sur juste valeur des instruments financiers de couverture | - | - | - |
| Impôts sur les éléments recyclables en résultat net | - | - | - |
| Éléments non recyclables en résultat net: | | | |
| Variation des écarts actuariels | -29 | 13 | -16 |
| Impôts sur les éléments non recyclables en résultat net | 8 | -3 | 5 |
| Produits et charges reconnus directement en capitaux propres | -320 | 5 | -315 |
| Total des produits et charges de la période | -8 879 | -7 | -8 886 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| En K€ | Capital | Primes | Actions propres | Réserves consolidées | Total capitaux propres part Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total capitaux propres |
|--|--------------|---------------|-----------------|----------------------|------------------------------------|---|------------------------|
| Situation au 1 ^{er} janvier 2017 | 4 490 | 18 803 | -5 124 | 93 089 | 111 258 | 1 244 | 112 502 |
| Produits et charges reconnus directement en capitaux propres | - | - | - | -199 | -199 | -9 | -208 |
| Résultat de la période | - | - | - | 867 | 867 | -457 | 410 |
| Total des produits et charges de la période | - | - | - | 668 | 668 | -466 | 202 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - | - |
| Distribution de dividendes | - | - | - | -1 401 | -1 401 | -33 | -1 434 |
| Transaction sans perte ou prise de contrôle | - | - | - | 21 | 21 | -49 | -28 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | -687 | -687 |
| Variation des actions propres | - | -143 | 187 | - | 44 | - | 44 |
| Paievements en actions | - | 104 | - | - | 104 | - | 104 |
| Autres | - | - | - | - | - | -1 | -1 |
| Situation au 31 décembre 2017 | 4 490 | 18 764 | -4 937 | 92 377 | 110 694 | 8 | 110 702 |
| Mouvements 2018 | | | | | | | |
| Produits et charges reconnus directement en capitaux propres | - | - | - | -320 | -320 | 5 | -315 |
| Résultat de la période | - | - | - | -8 559 | -8 559 | -12 | -8 571 |
| Total des produits et charges de la période | - | - | - | -8 879 | -8 879 | -7 | -8 886 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - | - |
| Distribution de dividendes | - | - | - | -1 411 | -1 411 | -28 | -1 439 |
| Transaction sans perte ou prise de contrôle | - | - | - | -741 | -741 | 167 | -574 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation des actions propres | - | -134 | 613 | - | 479 | - | 479 |
| Paievements en actions | - | 203 | - | - | 203 | - | 203 |
| Autres | - | - | - | 1 | 1 | - | 1 |
| Situation au 31 décembre 2018 | 4 490 | 18 833 | -4 324 | 81 347 | 100 346 | 140 | 100 486 |



TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

| En K€ | Notes | 2018 | 2017 |
|---|-------|----------------------|----------------------|
| Flux de trésorerie liés à l'activité | | | |
| Résultat net total consolidé | | -8 571 | 410 |
| Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité: | | | |
| <i>amortissements et provisions</i> | | 27 208 | 15 242 |
| <i>autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie</i> | | 749 | 850 |
| <i>plus et moins-values de cession et autres</i> | | -357 | 485 |
| <i>quote-part des sociétés mises en équivalence</i> | | 34 | -25 |
| <i>dividendes reçus des sociétés mises en équivalence</i> | | -58 | -34 |
| <i>coût de l'endettement financier net</i> | | 1 380 | 1 546 |
| <i>charges d'impôts</i> | | 701 | 2 401 |
| Capacité d'autofinancement avant impôts et frais financiers | | 21 086 | 20 875 |
| Coût de l'endettement financier net payé | | -1 377 | -1 569 |
| Impôts payés | | -2 734 | -291 |
| Variation du BFR lié à l'activité | | -3 078 | 1 265 |
| - dont variation des stocks et en-cours | | 890 | -752 |
| - dont variation des clients nets | | 3 295 | 290 |
| - dont variation des fournisseurs | | -7 395 | 4 601 |
| - dont autres variations | | 132 | -2 874 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | | 13 897 | 20 280 |
| <i>Dont flux opérationnels liés aux activités en cours de cession</i> | 24 | -2 541 | 5 147 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | | |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | | -21 535 | -14 932 |
| Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | | 712 | 1 836 |
| Variation nette des actifs financiers non courants | | 418 | -82 |
| Incidence sur la variation de périmètre | | 426 | 129 |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | | 58 | 34 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | -19 921 | -13 015 |
| <i>Dont flux d'investissements liés aux activités en cours de cession</i> | 24 | -51 | 1 989 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | | | |
| Dividendes versés aux actionnaires | | -1 411 | -1 401 |
| Dividendes versés aux tiers détenant des participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées | | -28 | -34 |
| Augmentations de capital en numéraire | | - | - |
| Acquisitions d'intérêts minoritaires sans prise de contrôle | | -574 | - |
| Émissions d'emprunts | 20 | 23 549 | 24 329 |
| Remboursements d'emprunts | 20 | -24 312 | -13 472 |
| Rachats et reventes d'actions propres | | 613 | 69 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | | - | 15 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | | -2 163 | 9 506 |
| <i>Dont flux de financement liés aux activités en cours de cession</i> | 24 | - | 1 422 |
| Incidence de la variation des taux de change | | -48 | -105 |
| <i>Dont incidence de la variation des taux de change des activités en cours de cession</i> | 24 | - | -5 |
| Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie | | -8 235 | 16 666 |
| <i>Dont variation de trésorerie et équivalents de trésorerie des activités en cours de cession</i> | 24 | -2 592 | 8 553 |
| Trésorerie d'ouverture | | 18 729 | 2 063 |
| <i>Dont trésorerie d'ouverture des activités en cours de cession</i> | 24 | 1 539 ⁽¹⁾ | -6 024 |
| Trésorerie de clôture | 15 | 10 494 | 18 729 |
| <i>Dont trésorerie de clôture des activités en cours de cession</i> | 24 | -1 053 | 2 529 ⁽¹⁾ |
| Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie | | -8 235 | 16 666 |

(1) La trésorerie de clôture du 31 décembre 2017 comprend le prix de cession des sociétés cédées (Naullet et Point Bois) pour 1,0 M€.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Groupe HERIGE est centré sur l'univers du bâtiment, à travers trois domaines d'activité :

- le Négocier de matériaux : distribution de matériaux de construction pour le bâtiment et les travaux publics, au travers d'un réseau de points de vente spécialisés s'adressant à une clientèle de professionnels ou d'« auto-constructeurs »,
- l'industrie du Béton : Béton Prêt à l'Emploi et Béton Préfabriqué Industriel,
- la Menuiserie industrielle : fabrication de menuiseries extérieures (fenêtres et portes en PVC, aluminium, bois ou hybride), de fermetures (volets roulants, portails, portes de garage) et de structures bois (fermettes, charpentes traditionnelles et panneaux bois).

Les titres HERIGE sont cotés sur Euronext Paris, Compartiment C jusqu'au 25 juillet 2018, date à laquelle les titres ont été admis sur Euronext Growth. Les conséquences de ce transfert de marché de cotation sont explicitées au paragraphe 19 du rapport de gestion sur l'impact du changement de normes sur les comptes consolidés.

Ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Directoire du 18 mars 2019.

2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes retenus pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe sont conformes aux normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2018. Les normes adoptées par l'Union européenne sont consultables sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

Ces états financiers ne tiennent pas compte des nouvelles normes, des révisions de normes existantes et des interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union européenne.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes, interprétations et amendements applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 décrites ci-après.

Normes, interprétations et amendements applicables à compter du 1^{er} janvier 2018

- IFRS 9 : « Instruments financiers »,
- IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »,
- Amendements à IFRS 2 : « Paiement fondé sur des actions » - Clarifications sur le classement et l'évaluation des paiements fondés sur des actions,
- Amendements à IAS 40 « Immeubles de placements » - Transferts d'immeubles de placement,
- Améliorations des IFRS publiées en décembre 2016 (cycle 2014-2016),
- IFRIC 22 « Paiement d'avance sur transactions en devises ».

À l'exception des normes IFRS 9 et IFRS 15, les textes applicables de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

IFRS 9 : « Instruments financiers ». La norme IFRS 9 introduit une nouvelle classification des actifs financiers fondée sur l'intention de gestion du Groupe, un modèle dynamique de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues en complément du modèle actuel fondé sur les pertes avérées ainsi que des principes élargis de la comptabilité de couverture. Le Groupe n'a pas identifié de modification significative sur le classement et l'évaluation des actifs financiers compte tenu de la nature de ses opérations.

Une analyse détaillée du modèle de dépréciation des actifs financiers, et notamment des créances clients, a été effectuée. Le modèle de dépréciation imposé par IFRS 9, fondé sur les pertes de crédit attendues n'a pas eu

d'impact significatif sur les comptes du Groupe, du fait notamment de créances bénéficiant de garanties.

IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Le Groupe a procédé à une sélection des principales transactions et contrats représentatifs de l'activité du Groupe. Ces transactions et contrats ont fait l'objet d'une analyse au regard du modèle en cinq étapes imposé par la norme afin d'identifier les zones de jugement et les éventuels changements engendrés par son application. Sur cette base, le Groupe n'a pas d'impact significatif sur la reconnaissance de son chiffre d'affaires.

Normes, interprétations et amendements adoptés par l'IASB mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe au 31 décembre 2018

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2018 :

- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé avec une pénalité symétrique »,
- IFRS 16 « Contrats de location »,
- IFRS 17 « Contrats d'assurance »,
- Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel » - Conséquences d'une modification, réduction ou liquidation sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net,
- Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » - Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises,
- Amendement à IAS 28 « Intérêts à long-terme dans des entreprises associées et coentreprises » et d'IFRS 10 « États financiers consolidés » - Ventes ou contributions d'actifs réalisés entre le Groupe et les entités mises en équivalence,
- Améliorations des IFRS publiées en décembre 2017 (cycle 2015-2017),
- IFRIC 23 « Comptabilisation des incertitudes en matière d'impôt sur le résultat »,
- Amendement à IAS 1 et à IAS 8 « Définition de la matérialité dans les états financiers »,
- Amendements à IFRS 3 « Définition d'une activité ».

Compte tenu du changement de référentiel comptable à compter du 1^{er} janvier 2019 (se référer au paragraphe 19 du rapport de gestion), aucune étude n'est en cours concernant les impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces nouvelles normes, nouveaux amendements de normes et interprétations.

3. PRINCIPALES SOURCES D'ESTIMATIONS

La présentation des états financiers consolidés conforme aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs consolidés.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les montants effectifs peuvent naturellement diverger de ces estimations.

Les principales estimations et hypothèses concernent l'évaluation des engagements de retraite, les provisions pour restructuration, les provisions pour autres passifs, les impôts différés, les paiements en actions, les tests de valeur des écarts d'acquisition et les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente.

4. PRINCIPES COMPTABLES LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

► MÉTHODES DE CONSOLIDATION

▷ INTÉGRATION GLOBALE

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle d'une société existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur la société,
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société,
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Toutes les transactions significatives entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est exercé. Elles ne sont plus consolidées à partir de leur date de cession.

▷ MISE EN ÉQUIVALENCE DES COENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une société est appelée coentreprise lorsque des contrats de partenariat organisent son contrôle conjoint et que les partenaires ont des droits sur l'actif net de cette société.

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de la société, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence est présentée après le « Résultat net des sociétés intégrées » sur la ligne « Quote-part des sociétés mises en équivalence ».

► DROITS DE VOTE POTENTIELS ET ENGAGEMENTS D'ACHATS D'ACTIONS

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque ces options sont immédiatement exerçables.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle,

elles sont prises en compte pour calculer les pourcentages d'intérêts. Le Groupe enregistre ces options dans les « Dettes sur immobilisations » avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires et un goodwill complémentaire. La valeur de la dette correspond à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente. Les variations ultérieures sont enregistrées par le compte de résultat.

► CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe HERIGE.

Les comptes des sociétés hors zone euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture,
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice,
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres sous la rubrique « Écart de conversion ».

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère sont enregistrés au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition constatés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité à l'étranger sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Ils sont ensuite convertis au cours de clôture dans la monnaie de présentation du Groupe, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

5. FAITS MARQUANTS

► TRANSFERT DE MARCHÉ

L'Assemblée Générale du 25 mai 2018 a voté le transfert de marché de la société auparavant cotée depuis 1990 à la Bourse Euronext de Paris, sur le marché Euronext Growth avec un transfert effectif le 25 juillet 2018, ouvrant la voie à une publication des comptes aux normes françaises à partir de l'exercice 2019.

► NOUVEAU DIRECTOIRE

Le 22 mai 2018, le Conseil de Surveillance a nommé un nouveau Directoire composé de Bruno CADUDAL, Directeur général de la branche Menuiserie, Stéphane JAN, Directeur Administratif et Financier Groupe, Philippe QUENEAU, Directeur général de la branche Béton et du Président Alain MARION. La durée du mandat de ce Directoire est de 2 ans. À cette même date, Gérard CHARRIER, Directeur général du Groupe, a quitté le Directoire et pris les fonctions de Secrétaire général jusqu'au 31 décembre 2018.

► POURSUITE DE LA RÉFLEXION STRATÉGIQUE/RESTRUCTURATION D'ACTIVITÉS DÉFICITAIRES

Dans le cadre de la réflexion stratégique menée avec son Conseil de Surveillance, le Groupe a, en 2018, engagé des frais d'honoraires conséquents (1,5 M€) afin d'étudier les meilleurs schémas à venir pour assurer le développement de ses trois métiers.

Il a, entre autres, poursuivi le recentrage de son périmètre avec l'arrêt définitif de l'activité Biplan (Béton) en mars 2018, la fermeture du site industriel d'Herblay (Menuiserie) et celle de quatre points de vente (Négoce). Des dépréciations et des provisions de réorganisation de 2,1 M€ ont, de plus, été constituées

dans les états financiers du 31 décembre 2018 en perspective des opérations envisagées en 2019.

Le recul des indicateurs de permis de construire et de mises en chantier à la fin 2018, dans un contexte économique et réglementaire incertain, ont enfin conduit le Groupe à réviser, par mesure de prudence, ses projections du marché et à déprécier ses écarts d'acquisition à hauteur de 13,5 M€ au 31 décembre 2018.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe qui exercent des activités et dont les résultats opérationnels sont revus par le Directoire du Groupe (principal décideur opérationnel) afin de mesurer les performances de chacun de ces secteurs et de permettre les prises de décision en matière d'allocation des ressources.

Les principaux indicateurs suivis sont le chiffre d'affaires (produits des activités ordinaires), le Résultat opérationnel courant (ROC), ainsi que la valeur des stocks.

Les informations présentées sont extraites du reporting interne du Groupe et les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des secteurs opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les secteurs présentés sont les suivants :

- Négoce de matériaux, basé en métropole et en outre-mer,
- Industrie du Béton,
- Menuiserie industrielle France,
- Autres, comprenant la holding du Groupe, les centres de services partagés ainsi que les activités à l'international du Groupe (sourcing en Asie et Menuiserie industrielle au Canada).

Les résultats par secteur opérationnel pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont détaillés ci-dessous :

| 2018 | Négoce | Menuiserie | Béton | Autres | Élimination inter-secteurs | Groupe |
|---|----------------|----------------|---------------|--------------|----------------------------|----------------|
| Total ventes | 356 286 | 142 422 | 83 924 | 25 470 | - | 608 102 |
| Inter-secteurs | -1 521 | -12 082 | -8 144 | -15 639 | - | -37 386 |
| Ventes | 354 765 | 130 340 | 75 780 | 9 831 | - | 570 716 |
| Résultat opérationnel courant | 4 300 | 4 339 | 2 624 | 393 | 11 | 11 667 |
| Résultat opérationnel | -10 046 | 4 322 | 1 582 | -2 214 | 20 | -6 336 |
| Produits financiers | 256 | 388 | 7 | 750 | -1 121 | 280 |
| Charges financières | -1 044 | -579 | -378 | -1 123 | 1 121 | -2 003 |
| Impôt | -117 | -920 | -2 662 | 3 297 | - | -402 |
| Quote-part des sociétés mises en équivalence | - | - | -34 | - | - | -34 |
| Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession | 295 | - | -379 | 8 | - | -76 |
| Résultat net | -10 656 | 3 211 | -1 864 | 718 | 20 | -8 571 |

Les résultats par secteur opérationnel pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont détaillés ci-dessous :

| 2017 | Négoce | Menuiserie | Béton | Autres | Élimination inter-secteurs | Groupe |
|---|----------------|----------------|---------------|---------------|------------------------------|----------------|
| Total ventes | 347 810 | 133 192 | 76 406 | 26 780 | - | 584 188 |
| Inter-secteurs | -1 667 | -11 079 | -7 893 | -16 236 | - | -36 875 |
| Ventes | 346 143 | 122 113 | 68 513 | 10 544 | - | 547 313 |
| Résultat opérationnel courant | 2 357 | 3 645 | 3 381 | -360 | 102 | 9 125 |
| Résultat opérationnel | 2 659 | 3 463 | 3 381 | -4 892 | 3 083 | 7 694 |
| Produits financiers | 413 | 434 | 8 | 9 120 | -9 756 | 219 |
| Charges financières | -1 211 | -552 | -404 | -8 018 | 8 317 | -1 868 |
| Impôt | -1 947 | -354 | -210 | 215 | - | -2 296 |
| Quote-part des sociétés mises en équivalence | - | - | 25 | - | - | 25 |
| Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession | -962 | - | -2 636 | 5 848 | -5 614 | -3 364 |
| Résultat net | -1 048 | 2 991 | 164 | 2 273 | -3 970 ⁽¹⁾ | 410 |

(1) Correspond à la neutralisation de reprises de compte courant et de moins-values sur cession de titres intra-groupe suite à la réorganisation juridique du Groupe

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont au 31 décembre 2018 :

| 2018 | Négoce | Menuiserie | Béton | Autres | Groupe |
|---|--------|------------|--------|--------|---------|
| Amortissements | -4 250 | -3 581 | -3 203 | -1 250 | -12 284 |
| Dotations / reprises de provisions pour dépréciation des créances clients | 360 | -26 | -13 | 89 | 410 |
| Dotations / reprises de provisions pour dépréciation des stocks | -14 | 235 | -9 | 40 | 252 |

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont au 31 décembre 2017 :

| 2017 | Négoce | Menuiserie | Béton | Autres | Groupe |
|---|--------|------------|--------|--------|---------|
| Amortissements | -4 019 | -3 424 | -3 040 | -1 404 | -11 887 |
| Dotations / reprises de provisions pour dépréciation des créances clients | 329 | 50 | 69 | -99 | 349 |
| Dotations / reprises de provisions pour dépréciation des stocks | -114 | -444 | 5 | -41 | -594 |

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2018 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

| 2018 | Négoce | Menuiserie | Béton | Autres | Élimination inter-secteurs | Groupe |
|--|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------------------|----------------|
| Stocks | 47 925 | 12 901 | 2 933 | 751 | - | 64 510 |
| Autres actifs | 73 273 | 74 862 | 50 413 | 140 687 | -82 147 | 257 088 |
| Quote-part des sociétés mises en équivalence | - | - | 526 | - | - | 526 |
| Actifs destinés à être cédés | 15 529 | - | - | - | - | 15 529 |
| Total actifs | 136 727 | 87 763 | 53 872 | 141 438 | -82 147 | 337 652 |
| Total dettes | 91 545 | 39 870 | 43 668 | 49 915 | -81 212 | 143 786 |
| Total acquisitions immobilisations | 5 401 | 12 446 | 3 916 | 1 487 | - | 23 250 |

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2017 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

| 2017 | Négoce | Menuiserie | Béton | Autres | Élimination inter-secteurs | Groupe |
|--|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------------------|----------------|
| Stocks | 49 524 | 12 052 | 2 966 | 704 | -19 | 65 227 |
| Autres actifs | 88 667 | 72 000 | 49 905 | 142 723 | -82 175 | 271 120 |
| Quote-part des sociétés mises en équivalence | - | - | 563 | - | - | 563 |
| Actifs destinés à être cédés | 16 624 | - | - | - | - | 16 624 |
| Total actifs | 154 815 | 84 052 | 53 434 | 143 427 | -82 194 | 353 534 |
| Total dettes | 141 712 | 64 175 | 52 705 | 65 478 | -81 238 | 242 832 |
| Total acquisitions immobilisations | 5 011 | 5 516 | 4 022 | 1 463 | -28 | 15 984 |

7. ÉCARTS D'ACQUISITION

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle,
- les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition.

À cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise,
- et le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

L'évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle a pour effet d'augmenter l'écart d'acquisition à hauteur de la part attribuable à ces participations ne donnant pas le contrôle, résultant ainsi en la constatation d'un écart d'acquisition dit « complet ».

Le prix d'acquisition et son affectation doivent être finalisés dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Tout ajustement éventuel du prix d'acquisition est comptabilisé à sa juste valeur dès la date d'acquisition, et tout ajustement ultérieur, survenant au-delà du délai d'affectation du prix d'acquisition, est comptabilisé en résultat.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charges de la période.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

La perte de valeur de l'écart d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont sujets à un test de perte de valeur chaque année. Ces tests, qui sont effectués au cours du deuxième semestre de chaque année, ont pour objet de déterminer la valeur recouvrable des actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité :

- le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples critères financiers (chiffre d'affaires, résultat). Le Groupe considère que le prix de vente net est la valorisation la plus faible de la valeur recouvrable,
- la valeur d'utilité est calculée sur la base des prévisions à cinq ans établies par le contrôle de gestion du Groupe. Ces plans sont validés par la Direction. Les principales hypothèses utilisées sont détaillées ci-après.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale du Groupe. Lorsque la valeur d'utilité du pôle d'UGT regroupées se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée sur la ligne « dépréciation des écarts d'acquisition » du compte de résultat, incluse dans le résultat opérationnel afin de ramener la valeur nette comptable des actifs à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où un scénario de cession est concrètement envisagé, la valeur recouvrable des actifs est déterminée selon le prix de cession envisagé par le Groupe.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des écarts d'acquisition au 31 décembre 2018 par secteurs opérationnels avec indication des principales entités de regroupement auxquelles ils se rapportent.

L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée sur l'exercice 2018 en utilisant un coût moyen du capital de 8,4 % pour l'UGT Négoce, de 9 % pour l'UGT BPE-PPL et de 9,3 % pour l'UGT Canada. L'extrapolation des prévisions de la dernière année projetée à l'infini est déterminée en appliquant un taux de croissance de 1,5 %, identique à celui retenu pour l'exercice 2017.

Suites à ces évaluations, les écarts d'acquisition des UGT Négoce, BPE-PPL et Canada ont été dépréciés pour un montant global de 13 545 K€.

Pour l'UGT Négoce, une variation du taux d'actualisation de +0,5 point aurait généré une dépréciation de 7,9 M€ et une variation de -0,35 point de la rentabilité (EBITDA/CA) aurait généré une dépréciation de 9,7 M€.

Pour l'UGT BPE-PPL, une hausse du taux d'actualisation de +0,5 point associée à une baisse du multiple d'EBITDA de -0,4 point aurait généré une dépréciation de 1,9 M€ et une variation de -0,35 point de la rentabilité (EBITDA/CA) aurait généré une dépréciation de 1,3 M€.

Pour l'UGT Canada, une variation du taux d'actualisation de +0,5 associée à une variation du multiple d'EBITDA de -0,3 point aurait généré une dépréciation de 0,4 M€ et une variation de -0,35 point de la rentabilité (EBITDA/CA) aurait généré une dépréciation de 0,1 M€.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (coûts de développement de logiciels informatiques, logiciels, marques et licences) sont évaluées au coût d'acquisition, révisé périodiquement en cas de perte de valeur. Elles sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

- brevets et concessions : 8 ans,
- logiciels et licences informatiques : 2 à 5 ans,
- droit au bail : 20 ans.

Les marques sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles remplissent les critères imposés par la norme IAS 38. Des critères de notoriété

et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque. Dans le cas où une marque constitue une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéfinie, celle-ci n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur potentielle. Le Groupe applique la méthode des royalties : cette approche consiste à déterminer la valeur de la marque sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers. Dans le cas où une marque constitue une immobilisation incorporelle à durée d'utilité finie, celle-ci est amortie.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Depuis le passage aux normes IFRS, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, à l'exception des terrains qui ne sont pas dépréciés du fait de leur durée de vie infinie.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées suivantes d'utilisation probable :

- constructions, agencements de construction, agencements de terrain : 10 à 30 ans,
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 12 ans,
- agencements de points de vente : 3 à 10 ans.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, qui inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur comptable

d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable estimé, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Locations financières

Les contrats de location-financement portant sur des immobilisations corporelles sont immobilisés lorsque le Groupe supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les immobilisations corporelles financées par des contrats de location-financement sont capitalisées à leur valeur actuelle correspondant aux montants des redevances à payer. Chaque redevance est partagée entre une dette financière et une charge financière. Le solde entre les redevances et les charges financières est inclus dans le poste « Dettes financières ». La charge financière est comptabilisée dans le compte de résultat sur la période du leasing. Les constructions, les aménagements et équipements acquis lors d'un contrat de crédit-bail sont amortis sur la durée de vie estimée de l'actif.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe l'intégralité des risques et des avantages sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat.

| | Terrains et Constructions | Installations, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Total |
|---|------------------------------|---|---------------------------------------|----------|
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2017 | 106 847 | 86 397 | 43 358 | 236 602 |
| Mouvements 2017 | | | | |
| Écarts de conversion | -119 | -174 | -90 | -383 |
| Reclassements | 860 | 2 037 | -2 897 | - |
| Variation de périmètre | -2 919 | -228 | - | -3 147 |
| Investissements | 3 413 | 6 308 | 4 886 | 14 607 |
| Cessions et réductions diverses | -1 106 | -3 621 | -3 450 | -8 177 |
| Au 31 décembre 2017 | 106 976 | 90 719 | 41 807 | 239 502 |
| <i>Dont locations financements</i> | 9 568 | 4 335 | - | 13 903 |
| Mouvements 2018 | | | | |
| Écarts de conversion | -72 | -92 | -53 | -217 |
| Reclassements | 459 | 525 | -984 | - |
| Variation de périmètre | - | - | - | - |
| Investissements | 2 631 | 6 206 | 13 382 | 22 219 |
| Cessions et réductions diverses | -301 | -1 975 | -1 954 | -4 230 |
| Au 31 décembre 2018 | 109 693 | 95 383 | 52 198 | 257 274 |
| <i>Dont locations financements</i> | 9 568 | 4 335 | - | 13 903 |
| AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2017 | -62 807 | -63 283 | -31 759 | -157 849 |
| Mouvements 2017 | | | | |
| Écarts de conversion | 22 | 143 | 62 | 227 |
| Reclassements | - | - | - | - |
| Variation de périmètre | 1 766 | -24 | 47 | 1 789 |
| Cessions et réductions diverses | 947 | 3 657 | 3 386 | 7 990 |
| Dotations aux amortissements | -3 571 | -6 479 | -2 345 | -12 395 |
| Au 31 décembre 2017 | -63 643 | -65 986 | -30 609 | -160 238 |
| <i>Dont locations financements</i> | -5 580 | -3 710 | - | -9 290 |
| Mouvements 2018 | | | | |
| Écarts de conversion | 16 | 79 | 32 | 127 |
| Reclassements | - | - | - | - |
| Variation de périmètre | - | - | - | - |
| Cessions et réductions diverses | 219 | 1 856 | 1 765 | 3 840 |
| Dotations aux amortissements | -4 042 | -5 070 | -2 709 | -11 821 |
| Au 31 décembre 2018 | -67 450 | -69 121 | -31 521 | -168 092 |
| <i>Dont locations financements</i> | -5 742 | -3 885 | - | -9 627 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES | | | | |
| Au 31 décembre 2017 | 43 333 | 24 733 | 11 198 | 79 264 |
| <i>Dont locations financements</i> | 3 988 | 625 | - | 4 613 |
| Au 31 décembre 2018 | 42 243 | 26 262 | 20 677 | 89 182 |
| <i>Dont locations financements</i> | 3 826 | 450 | - | 4 276 |



10. ENTREPRISES ASSOCIÉES

► PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

11. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

En application de cette norme, lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers comprennent les investissements financiers non consolidés, les prêts et créances au coût amorti, y compris les créances clients et comptes rattachés ainsi que la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Les investissements financiers non consolidés sont comptabilisés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

12. STOCKS

Les stocks sont comptabilisés au montant le plus faible entre le coût historique et la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du premier entré-premier sorti (First-In-First-Out [FIFO]), ou la méthode du coût moyen pondéré selon les activités.

Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main d'œuvre directe, les coûts directs et les frais de production correspondants.

La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Évolution de la dépréciation

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Au 31 décembre 2017 | -4 702 |
| Dotations / Reprises ⁽¹⁾ | -306 |
| Écarts de conversion | 12 |
| Variation de périmètre | - |
| Au 31 décembre 2018 | -4 996 |

(1) Dont -0,7 M€ comptabilisés en « autres produits et charges opérationnels » et 0,1 M€ en « résultat des sociétés en cours de cession » (arrêt d'activité: pas de reclassement en actifs en cours de cession au bilan)

13. CLIENTS

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur probable d'encaissement. Au niveau collectif, la dépréciation pour pertes de crédit attendues est calculée pour l'ensemble des clients, à l'exception des créances bénéficiant d'une garantie pour lesquelles aucune dépréciation collective n'est constatée. Au niveau individuel, la créance fait l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il est plus que probable que son recouvrement ne sera pas effectué et qu'il est possible d'évaluer raisonnablement le montant de la dépréciation sur la base de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation des risques. Les pertes sur créances irrécouvrables sont passées en charges l'année de leur constatation.

Affacturage

Dans le cadre de sa politique de financement, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage. Celui-ci permet au Groupe d'augmenter ses liquidités à court terme. Il se traduit par une cession sans recours pour les créances cédées et assurées.

L'analyse des risques et avantages telle que définie par IFRS 9 a conduit le Groupe à décomptabiliser les créances cédées et assurées avec le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Le Factor s'est engagé à mettre à la disposition du Groupe une ligne de financement global d'un montant maximum de 80,0 M€.

| | Solde total | Non échus | Échus | | |
|------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|------------------------|-------------------|
| | | | Moins de 120 jours | Entre 120 et 360 jours | Plus de 360 jours |
| Clients | 37 495 | 26 321 | 8 021 | 1 615 | 1 538 |
| Dépréciations | -1 144 | -23 | -95 | -308 | -718 |
| Clients nets 2018 | 36 351 | 26 298 | 7 926 | 1 307 | 820 |
| <i>Rappel clients nets 2017</i> | <i>39 466</i> | <i>30 380</i> | <i>6 968</i> | <i>1 200</i> | <i>918</i> |
| Couverture SFAC 2018 | - | - | 2 788 | 152 | 145 |
| <i>Rappel couverture SFAC 2017</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>3 062</i> | <i>174</i> | <i>145</i> |

Au 31 décembre 2018, le niveau de dépréciation du portefeuille client s'élève à 1 144 K€.

Les créances échues non dépréciées s'élèvent à 10 053 K€.

Le montant des créances échues couvertes par les assurances crédit est de 3 085 K€.

Évolution de la dépréciation

| | |
|----------------------------|---------------|
| Au 31 décembre 2017 | -1 559 |
| Dotations / Reprises | 410 |
| Écarts de conversion | 4 |
| Variation de périmètre | - |
| Au 31 décembre 2018 | -1 145 |

Au 31 décembre 2018, les créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage et exclues du poste clients s'élèvent à :

| | 2018 | 2017 |
|-----------------|--------|--------|
| Créances cédées | 57 242 | 55 820 |

14. AUTRES CRÉANCES COURANTES

| | 2018 | 2017 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Avances et acomptes | 122 | 60 |
| Créances fiscales (dont CICE) | 15 813 | 13 847 |
| Créances diverses nettes | 36 370 | 37 582 |
| Charges constatées d'avances | 2 122 | 2 472 |
| Total | 54 427 | 53 961 |



15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Pour le bilan, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires et placements immédiatement disponibles.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme (c'est-à-dire moins de trois mois), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations.

Les valeurs mobilières de placements sont réévaluées à la juste valeur par le compte de résultat.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Dans le tableau de financement, le poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement, nettes des concours bancaires courants.

| | 2018 | 2017 |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Valeurs mobilières de placement | - | - |
| Disponibilités | 31 893 | 39 490 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 31 893 | 39 490 |
| Concours bancaires et escomptes (note 20) | -20 020 | -22 275 |
| Trésorerie nette | 11 873 ⁽¹⁾ | 17 215 ⁽²⁾ |

(1) Hors trésorerie nette des sociétés en cours de cession de -1 053 K€ et 325 K€ de trésorerie nette des activités arrêtées

(2) Hors trésorerie nette des sociétés en cours de cession de 1 539 K€

Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe majoritairement auprès de banques françaises de premier rang. Les disponibilités et équivalents de trésorerie peuvent être facilement convertis en numéraire.

Il n'existe pas au sein du Groupe de convention de blocage.

16. CAPITAL APPORTÉ

Les charges externes directement connectées à une émission d'actions nouvelles viennent en moins de la prime d'émission, nettes de taxes.

Lorsque la société ou ses filiales achètent leurs propres actions, le prix payé incluant les frais afférents à leur acquisition, nets de taxes, est déduit des capitaux propres dans le poste « Actions propres » jusqu'à leur cession.

Au moment de leur cession, la plus- ou moins-value réalisée est comptabilisée en capitaux propres.

Le Groupe n'est soumis à aucune contrainte au titre de son capital et ne dispose pas de dettes gérées en tant que capital.

| | Nombre d'actions | Dont nombre d'actions propres | Actions ordinaires | Primes | Actions propres | Total |
|---|------------------|-------------------------------|--------------------|--------|-----------------|--------|
| Au 1 ^{er} janvier 2017 | 2 993 643 | 194 763 | 4 490 | 18 803 | -5 124 | 18 169 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - |
| Plans d'options sur actions réservés aux salariés : | | | | | | |
| <i>valeur des services rendus</i> | - | - | - | 104 | - | 104 |
| <i>sommes reçues des émissions d'actions</i> | - | - | - | - | - | - |
| Variation des actions propres | - | -3 537 | - | -143 | 187 | 44 |
| <i>Dont contrat de liquidité</i> | - | 13 | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2017 | 2 993 643 | 191 226 | 4 490 | 18 764 | -4 937 | 18 317 |
| Mouvements 2018 | | | | | | |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - |
| Plans d'options sur actions réservés aux salariés : | | | | | | |
| <i>valeur des services rendus</i> | - | - | - | 203 | - | 203 |
| <i>sommes reçues des émissions d'actions</i> | - | - | - | - | - | - |
| Variation des actions propres | - | -25 132 | - | -134 | 613 | 479 |
| <i>Dont contrat de liquidité</i> | - | 781 | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2018 | 2 993 643 | 166 094 | 4 490 | 18 833 | -4 324 | 18 999 |

► STOCK-OPTIONS

Paiements fondés sur des actions

Les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, ainsi que les plans d'attribution gratuite d'actions, donnent lieu à l'enregistrement d'une charge constituée de l'espoir de gain pour les bénéficiaires de ces plans ; l'espoir de gain est calculé le jour du Directoire ayant mis en place les plans selon la méthode Black et Scholes. Cette charge est répartie sur la période d'acquisition (2 ans) en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « Capital apporté » (valeur nominale) et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés sans condition de performance. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix du marché des actions à la date d'octroi. La levée des options est subordonnée à l'accomplissement de deux années de service. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Le nombre d'options en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

| | 2018 | | 2017 | |
|----------------------------|-----------------------------------|------------------|-----------------------------------|------------------|
| | Prix d'exercice moyen pondéré (€) | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (€) | Nombre d'options |
| Au 1 ^{er} janvier | 26,69 | 96 700 | 26,87 | 93 660 |
| Octroyées | - | - | 26,80 | 12 500 |
| Exercées | 21,46 | -19 857 | 15,21 | -1 500 |
| Annulées | 44,06 | -9 300 | 31,19 | -7 960 |
| Au 31 décembre | 25,84 | 67 543 | 26,69 | 96 700 |

Sur les 67 543 options en circulation au 31 décembre 2018 (96 700 en 2017), 22 443 options (78 100 en 2017) pourraient être exercées. En 2018, 19 857 options d'achat ont été exercées (1 500 options d'achat avaient été exercées en 2017).

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation à la clôture de l'exercice sont détaillés ci-après :

| | Plan 2017 | Plan 2016 | Plan 2015 | Plan 2014 | Plan 2013 | Plan 2012 | Plan 2011 | Plan 2010 | Plan 2009 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Type d'option | Achat | Achat | Achat |
| Année de départ | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 |
| Année d'expiration | 2025 | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
| Prix d'exercice (€) | 26,80 | 16,26 | 22,83 | 25,07 | 15,21 | 25,36 | 41,98 | 44,06 | 31,19 |
| Solde au 31/12/2016 | 93 660 | - | 11 500 | 11 500 | 11 800 | 9 500 | 22 800 | 9 300 | 9 300 |
| Attribuées | 12 500 | 12 500 | - | - | - | - | - | - | - |
| Exercées | -1 500 | - | - | - | -1 500 | - | - | - | - |
| Annulées | -7 960 | - | - | - | - | - | - | - | -7 960 |
| Solde au 31/12/2017 | 96 700 | 12 500 | 11 500 | 11 500 | 8 000 | 22 800 | 9 300 | 9 300 | - |
| Attribuées | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Exercées | -19 857 | - | -2 700 | -1 000 | -3 800 | -4 857 | -7 500 | - | - |
| Annulées | -9 300 | - | - | - | - | - | - | -9 300 | - |
| Solde au 31/12/2018 | 67 543 | 12 500 | 8 800 | 10 500 | 8 000 | 3 143 | 15 300 | 9 300 | - |

Aucun nouveau plan n'a été mis en place sur l'exercice 2018.

L'exercice des options ne pouvant intervenir qu'à l'issue de deux ans de service, la charge de personnel correspondante est répartie sur deux ans. Compte tenu des options attribuées lors des exercices précédents, la charge de l'exercice 2018 est de 30 K€ (45 K€ en 2017).

► ACTIONS GRATUITES

Des plans d'attribution d'actions gratuites ont également été mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés.

L'évolution du nombre d'actions gratuites sur la période est la suivante :

| Plan d'actions gratuites | Plan 2018 | Plan 2017 | Plan 2016 |
|---|--------------|--------------|-----------|
| Date d'attribution | Mai 2018 | Janvier 2017 | Juin 2016 |
| Nombre attribué à l'origine | 5 000 | 2 550 | 2 325 |
| Nombre en circulation au 1 ^{er} janvier 2018 | - | 2 525 | 2 100 |
| Nombre annulé | - | - | - |
| Nombre exercé | - | -2 525 | -2 100 |
| Nombre en circulation au 31 décembre 2018 | 5 000 | - | - |

En mai 2018, 5 000 actions ont été attribuées gratuitement. La juste valeur de ces actions, déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black et Scholes, ressort à 202 K€ (68 K€ en 2017 pour le plan 2017). Les principales hypothèses du modèle sont les suivantes :

- prix de l'action à la date de l'octroi : 40,40 €,
- taux d'intérêt annuel sans risque : 1,41 %,
- volatilité : 26,14 %.

L'attribution effective ne pouvant intervenir qu'à l'issue d'une année de service, la charge de personnel correspondante est répartie sur la durée du plan. Compte tenu des actions attribuées lors des exercices précédents, la charge de l'exercice 2018 est de 173 K€ (59 K€ en 2017).

17. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Un impôt différé est calculé pour toutes les différences temporaires existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs. Le taux d'impôt utilisé est celui que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales et qui a été adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.



Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation le cas échéant :

| | 2018 | 2017 |
|--|---------------|---------------|
| Actif d'impôts différés | 574 | 73 |
| Passif d'impôts différés | -1 856 | -1 468 |
| Total | -1 282 | -1 395 |
| Variations des impôts différés: | | |
| Au 1 ^{er} janvier | -1 395 | 184 |
| Impôts imputés au compte de résultat | 340 | -1 275 |
| Impôts imputés directement en capitaux propres | -227 | -386 |
| Variation de périmètre | - | 82 |
| Au 31 décembre | -1 282 | -1 395 |

Au 31 décembre 2018, 0,6 M€ d'impôts différés actifs sont activés au titre des déficits reportables en raison de perspectives économiques plus favorables. Le délai de récupération de ces impôts différés est estimé entre un et trois ans.

Le montant des déficits reportables non activés s'élève à 8,2 M€ au 31 décembre 2018 (à comparer à 9,5 M€ au 31 décembre 2017).

18. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à la date de clôture vis-à-vis d'un tiers résultant d'événements passés, dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la date de clôture.

Dans le cadre de son plan de réorganisation, le Groupe a repris 1,1 M€ sur la provision pour restructuration dont 0,3 M€ sur les coûts relatifs au personnel, 0,7 M€ sur les indemnités de contrat et 0,1 M€ sur les loyers.

Sur l'exercice, le Groupe a repris 0,6 M€ sur les coûts relatifs aux autres provisions, pour lesquels une charge a été prise en compte en contrepartie.

| | Engagements de retraite | Médailles du travail | Litiges | Restructuration | Autres | Total |
|----------------------------------|-------------------------|----------------------|--------------|-----------------|--------------|---------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2018 | 16 094 | 490 | 1 006 | 1 551 | 1 607 | 20 748 |
| Dotations | - | 4 | 977 | 664 | 988 | 2 633 |
| Reprise de montants non utilisés | - | - | -197 | -365 | - | -562 |
| Reprise de montants utilisés | - | -15 | -394 | -775 | -216 | -1 400 |
| Reclassement / change | - | - | -30 | -5 | 26 | -9 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - |
| Avantages du personnel | 682 | - | - | - | - | 682 |
| Au 31 décembre 2018 | 16 776 | 479 | 1 362 | 1 070 | 2 405 | 22 092 |

19. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Conformément aux lois et pratiques en vigueur, HERIGE participe à des régimes de retraite, d'indemnités de fin de carrière et d'autres avantages à long terme. Les prestations versées dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires, des fonds accumulés chez les gestionnaires indépendants ou les cotisations versées à des assureurs.

Le Groupe, basé essentiellement en France, est engagé par des régimes à prestations définies, qui se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. S'ils ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à la constitution de provisions. Les engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Ces régimes sont principalement des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les différentes entités françaises du Groupe dépendent de conventions collectives différentes. Celles-ci prévoient le versement d'indemnités au moment du départ à la retraite des salariés toujours présents dans l'entreprise, dont l'âge est considéré comme étant celui de la liquidation des droits du régime général de la Sécurité sociale. Cette allocation est déterminée comme étant égale à un pourcentage du dernier salaire d'activité (pourcentage déterminé suivant l'ancienneté du salarié au moment de son départ). Ces indemnités sont de plus soumises à des charges sociales qui varient selon la Catégorie Socio-Professionnelle.

Ces engagements de retraite sont calculés pour la clôture par un actuair indépendant. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions collectives en vigueur dans chaque société. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Ils sont comptabilisés au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des fonds de retraite. La variation de cet engagement est comptabilisée en résultat opérationnel courant et en résultat financier selon la nature du sous-jacent. Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.

Le départ d'un nombre significatif de salariés impose une révision immédiate de l'engagement (« Curtailment »). Dans le cadre d'un plan de restructuration, cette révision est comptabilisée en résultat opérationnel.

► SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Le rapprochement des données au bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

| | 2018 | 2 017 |
|---|---------------|---------------|
| Valeur actualisée de l'engagement | 17 149 | 16 469 |
| Juste valeur des actifs du régime | -373 | -375 |
| Provisions comptabilisées au bilan | 16 776 | 16 094 |

Les avantages du personnel relatifs à ces régimes s'élèvent à 17,1 millions d'euros.

Les variations de l'engagement net inscrit au bilan au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

| | 2018 | 2017 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Au 1 ^{er} janvier | 16 094 | 16 658 |
| Variation de périmètre | - | -178 |
| Écarts actuariels | 36 | -1 113 |
| Charge imputée au compte de résultat | 1 265 | 1 263 |
| Cotisations versées | -619 | -534 |
| Transfert de salariés | - | -2 |
| Au 31 décembre | 16 776 | 16 094 |

Les gains et pertes actuariels mentionnés dans l'état du résultat global comptabilisés en capitaux propres (avant impôts et participations ne donnant pas le contrôle) peuvent être détaillés comme suit :

| | 2018 | 2017 |
|--|-----------|---------------|
| Gains (et pertes) actuariels sur la valeur présente des obligations reconnus durant l'année liés à l'expérience | 26 | -1 094 |
| Gains (et pertes) actuariels sur la valeur présente des obligations reconnus durant l'année liés au changement d'hypothèses démographiques | - | - |
| Gains (et pertes) actuariels sur la valeur présente des obligations reconnus durant l'année liés au changement d'hypothèses financières | - | - |
| Retour sur investissement des actifs de couverture supérieur au taux d'actualisation | 9 | -19 |
| Total | 35 | -1 113 |

En 2018, le montant net comptabilisé au compte de résultat est une charge de 1,3 million d'euros se décomposant comme suit :

| | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 1 047 | 1 080 |
| Coût des services passés | - | - |
| Coût financier sur la valeur présente des obligations | 276 | 282 |
| Rendement financier sur les actifs de couverture | -7 | -8 |
| Reprises de provisions | - | - |
| Reclassement IFRS 5 | - | - |
| Montant total inclus dans les charges opérationnelles liées aux avantages du personnel (notes 24 et 27) | 1 316 | 1 354 |
| Reprises de provisions | - | - |
| Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel (notes 24 et 27) | 1 316 | 1 354 |

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

| | 2018 | 2017 |
|---|------------|------------|
| Juste valeur des actifs au 1 ^{er} janvier | 375 | 402 |
| Variation de périmètre | - | - |
| Prestations payées par les fonds aux bénéficiaires au cours de l'exercice | - | - |
| Rendement attendu des actifs de couverture | -2 | 27 |
| Cotisations versées aux fonds | - | -54 |
| Juste valeur des actifs au 31 décembre | 373 | 375 |

Les prestations versées par les différents régimes pour les dix prochaines années sont estimées comme suit :

| | Prestations estimées |
|------------------|----------------------|
| Année 2019 | 530 |
| Année 2020 | 384 |
| Année 2021 | 542 |
| Année 2022 | 611 |
| Année 2023 | 968 |
| Années 2024-2028 | 6 829 |

► HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon des techniques actuarielles et tenant compte d'hypothèses à long terme. Les hypothèses principales utilisées par les actuaires indépendants sont le taux d'actualisation et le taux de croissance des salaires pour les engagements sociaux évalués.

En Europe, le taux d'actualisation est déterminé en utilisant l'outil de l'actuaire du Groupe. Il est fondé sur une courbe analytique de taux de rendement attendu d'obligations d'entreprises privées de première catégorie, en relation avec la durée de la dette correspondante.

► SENSIBILITÉ

Le taux d'actualisation est l'hypothèse financière principale dans l'évaluation de l'engagement des régimes à prestations définies et peut avoir un impact significatif sur les résultats. Concernant les hypothèses démographiques, le taux de croissance des salaires est l'hypothèse principale dans l'évaluation de l'engagement des régimes à prestations définies et peut avoir un impact significatif sur les résultats. Une variation de 0,25 % de ces taux par rapport à l'hypothèse centrale retenue au 31 décembre 2018 aurait pour effet les impacts suivants :

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

| | 2018 | 2017 |
|--|--------|--------|
| Taux d'actualisation | 1,60 % | 1,60 % |
| Taux d'augmentation future des salaires: | | |
| cadres | 3,50 % | 3,50 % |
| non cadres | 3,00 % | 3,00 % |
| Duration | 12,0 | 12,4 |

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques.



20. EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des commissions afférentes. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en dettes financières courantes.

► VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES AU COURS DE L'EXERCICE

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------|----------------|
| Dettes financières au 1 ^{er} janvier | 102 969 | 92 776 |
| Nouveaux emprunts | 23 557 | 24 337 |
| Remboursement d'emprunts | -24 602 | -14 249 |
| Variation des découverts bancaires | -2 254 | 1 137 |
| Autres variations (instruments financiers, crédit-bail, différence de change) | 150 | -1 032 |
| Dettes financières au 31 décembre | 99 820 | 102 969 |

► ANALYSE DES DETTES FINANCIÈRES

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------|----------------|
| Non courant | | |
| Emprunts obligataires | - | 3 756 |
| Emprunts bancaires | 53 918 | 48 067 |
| Capital restant dû sur crédits-bails et locations | 1 100 | 1 285 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 781 | 1 574 |
| Total I | 55 799 | 54 682 |
| Courant | | |
| Emprunts obligataires | 3 784 | 6 906 |
| Emprunts bancaires | 16 027 | 12 152 |
| Capital restant dû sur crédits-bails et locations | 185 | 180 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 4 005 | 6 774 |
| Total II | 24 001 | 26 012 |
| Total des emprunts et autres dettes financières (I+II) | 79 800 | 80 694 |
| Concours bancaires | 20 020 | 22 275 |
| Escomptes | - | - |
| Sous-total | 20 020 | 22 275 |
| Dettes financières brutes | 99 820 | 102 969 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | -31 893 | -39 490 |
| Dettes financières nettes | 67 927 | 63 479 |

► ÉVOLUTION DES EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES *

| | 2017 | Flux de trésorerie | | Variation « non cash » | | 2018 |
|--|---------------|--------------------|-------------------------|------------------------|-------------------|---------------|
| | | Nouveaux emprunts | Remboursements emprunts | Variation de périmètre | Autres variations | |
| Emprunts obligataires | 10 662 | 28 | -6 906 | - | - | 3 784 |
| Emprunts bancaires | 60 219 | 23 493 | -13 765 | - | - | 69 947 |
| Capital restant dû sur crédits-bails et locations | 1 465 | - | -181 | - | - | 1 284 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 8 348 | 37 | -3 570 | - | -30 | 4 785 |
| Total des emprunts et autres dettes financières | 80 694 | 23 558 | -24 422 | - | -30 | 79 800 |

| | 2016 | Flux de trésorerie | | Variation « non cash » | | 2017 |
|--|---------------|--------------------|-------------------------|------------------------|-------------------|---------------|
| | | Nouveaux emprunts | Remboursements emprunts | Variation de périmètre | Autres variations | |
| Emprunts obligataires | 10 641 | 31 | -10 | - | - | 10 662 |
| Emprunts bancaires | 53 182 | 18 704 | -10 967 | -700 | - | 60 219 |
| Capital restant dû sur crédits-bails et locations | 1 797 | - | -314 | - | -18 | 1 465 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 6 019 | 5 594 | -2 181 | -1 085 | 1 | 8 348 |
| Total des emprunts et autres dettes financières | 71 639 | 24 329 | -13 472 | -1 785 | -17 | 80 694 |

*Hors concours bancaires et escomptes

► ÉCHÉANCES DES EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES *

| | 2018 | 2017 |
|-----------------|---------------|---------------|
| À moins d'1 an | 24 001 | 26 012 |
| N+2 | 13 976 | 17 972 |
| N+3 | 13 429 | 10 869 |
| N+4 | 10 626 | 10 316 |
| N+5 | 7 896 | 7 496 |
| À plus de 5 ans | 9 872 | 8 029 |
| Total | 79 800 | 80 694 |

*Hors concours bancaires et escomptes

► EMPRUNTS OBLIGATAIRES

| Société emprunteuse | Taux d'intérêt | | Date d'émission | Échéance | 2018 | | 2017 | |
|---------------------|----------------|----------|-----------------|------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|------------------------------|
| | nominal | effectif | | | Valeur nominale | Valeur au bilan | Valeur nominale | Valeur au bilan |
| HERIGE | 6,50 % | 6,96 % | 16/01/2013 | 02/10/2018 | 3 100 | | 3 100 | 3 139 |
| HERIGE | 6,50 % | 6,29 % | 05/03/2014 | 02/10/2018 | 3 800 | | 3 800 | 3 866 |
| HERIGE | 6,00 % | 6,44 % | 27/12/2013 | 27/12/2019 | 3 800 | 3 786 | 3 800 | 3 769 |
| Total | | | | | 10 700 | 3 786 ⁽¹⁾ | 10 700 | 10 774 ⁽¹⁾ |

(1) Dont 112 K€ d'intérêts courus non échus

21. EXPOSITION AUX RISQUES FINANCIERS

► RISQUE DE TAUX

La politique et la gestion du risque de taux sont réalisées de manière consolidée par la Direction financière d'HERIGE. Le Groupe a pour objectif de maîtriser la charge de sa dette nette consolidée. Dans un environnement de taux bas, la politique du Groupe a évolué et vise à s'endetter principalement à taux fixe. Afin de couvrir le risque d'une augmentation des taux d'intérêts sur dette existante, le Groupe est susceptible d'utiliser des instruments financiers tels que les swaps de taux et les caps (voir note 22).

La décomposition des emprunts et autres dettes financières entre taux fixe et taux variable est la suivante :

| | 2018 | 2017 |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Emprunts à taux fixe | 56 968 | 39 141 |
| Emprunts à taux variable | 22 832 | 41 553 |
| Total | 79 800 | 80 694 |

L'impact sur le résultat d'un changement de 100 points de base des taux d'intérêts aurait pour conséquence une augmentation maximale de 0,8 M€ de la charge financière du Groupe.

► RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est géré par la Direction financière du Groupe avec comme objectif la mise en place de financements adaptés aux besoins et l'optimisation du coût financier de la dette. Ce risque de liquidité repose sur la prévision du besoin de financement du Groupe, fondé sur des budgets d'activités et d'investissements, ainsi que sur l'évolution du Besoin en Fonds de Roulement et le remboursement de la dette.

Le financement du Groupe est principalement réalisé au moyen d'emprunts à moyen et à long termes, de lignes de crédit, qui ne sont pas nécessairement confirmées, et de cessions de créances commerciales.

Afin d'assurer une politique financière prudente, le Groupe s'est efforcé de mettre en place des contrats financiers sans clause de type « covenants ». Ainsi, au 31 décembre 2018, il n'existe pas de telles clauses dans les contrats d'emprunts.

► RISQUE DE CHANGE

Actuellement, le Groupe réalise principalement ses opérations dans la zone euro. Ainsi, le risque de la variation des taux de change sur le résultat consolidé du Groupe n'est pas significatif.

Toutefois, dans le cadre de son activité à l'international, le Groupe peut couvrir les risques de change sur ses transactions par des instruments dérivés dès lors qu'un engagement ferme ou hautement probable en devise étrangère est pris ou connu. Ces instruments dérivés sont limités à des contrats à terme, swaps et options de change.

► RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est géré au niveau du Groupe. Le service « Crédit client » évalue la qualité de crédit des clients sur la base de leur situation financière, des données historiques et d'autres facteurs. Des limites de crédits sont fixées sur la base de notations internes et externes. L'utilisation de ces limites fait l'objet d'un suivi régulier.

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs activités, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a également souscrit des contrats d'assurance-crédit.

► RISQUE SUR LE CAPITAL

L'objectif du Groupe, en matière de gestion du capital, est d'assurer sa capacité à poursuivre et à développer son exploitation afin de pouvoir rémunérer l'ensemble de ses partenaires et de maintenir une structure de capital optimale pour réduire le coût du capital.

Son pilotage s'effectue principalement par la maîtrise de l'endettement net, mais aussi par des opérations ponctuelles sur le capital. Le Groupe peut également revoir sa politique de dividendes versés aux actionnaires.

Le Groupe utilise le ratio d'endettement comme indicateur. Ce ratio correspond à l'endettement net divisé par les capitaux propres.

Au 31 décembre, les ratios d'endettement sont les suivants :

| | 2018 | 2017 |
|---|-------------|-------------|
| Dettes financières brutes | 99 820 | 102 969 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | -31 893 | -39 490 |
| Dettes financières nettes | 67 927 | 63 479 |
| Total des capitaux propres | 100 486 | 110 702 |
| Ratio d'endettement net | 68 % | 57 % |

22. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

En 2018 et 2017, le Groupe n'a pas utilisé d'instruments financiers pour la gestion du risque de taux d'intérêt de sa dette financière, ni pour la gestion des risques de change.

23. AUTRES PASSIFS

▶ AUTRES PASSIFS NON COURANTS

| | 2018 | 2017 |
|--|------------|-----------|
| Produits constatés d'avance | 212 | 60 |
| Dettes sur immobilisations | - | - |
| Total autres passifs non courants | 212 | 60 |

▶ FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

| | 2018 | 2017 |
|--|---------------|----------------|
| Fournisseurs | 68 293 | 75 090 |
| Avances et acomptes | 801 | 757 |
| Dettes fiscales et sociales | 18 142 | 19 170 |
| Dettes sur immobilisations | 5 243 | 3 442 |
| Autres dettes | 6 216 | 3 229 |
| Total fournisseurs et autres passifs courants | 98 695 | 101 688 |

Au 31 décembre 2018 et 2017, le Groupe n'a pas de dettes sur acquisition de titres.

24. ACTIVITÉS CÉDÉES ET EN COURS DE CESSION

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif ou le groupe d'actifs doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » dès lors qu'ils sont matériels. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur la ligne « Passifs liés à des actifs destinés à être cédés » du bilan consolidé. L'année comparative n'est pas retraitée.

Une activité abandonnée est définie comme un composant de l'entreprise faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente, qui :

- représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe (l'activité peut être plus fine que le secteur opérationnel si elle est exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs d'activité, mais elle reste significative pour le Groupe),
- fait partie d'un plan global de cession d'une activité ou d'une zone géographique significative pour le Groupe,
- est une filiale significative acquise uniquement dans le but de la revente.

Une fois classés en actifs destinés à être cédés, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis.

Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession ». L'année comparative du compte de résultat est retraitée.

Au 31 décembre 2018, l'activité en cours de cession correspond à deux filiales en arrêt d'activité (secteurs Autres et Béton) et à des filiales pour lesquelles une cession est hautement probable (secteur Négoce).

Le Groupe a dissout en fin d'année 2018 sa filiale VM Asia.

Au cours de l'année 2017, le Groupe a cédé ses filiales VM China, Bestkind et San Xiang Da et ses filiales Naullet et Point Bois.

La contribution de ces sociétés aux comptes du Groupe est présentée ci-dessous :

► INCIDENCE SUR LE BILAN DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------|---------------|
| ACTIF | | |
| Écarts d'acquisition | 154 | 154 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 1 129 | 1 064 |
| Participations dans des entreprises associées | - | - |
| Autres | 69 | 86 |
| Total actif non courant | 1 352 | 1 304 |
| Stocks et en-cours | 7 713 | 7 912 |
| Clients et comptes rattachés | 4 652 | 4 865 |
| Autres créances | 1 068 | 1 025 |
| Disponibilités | 744 | 1 518 |
| Total actif courant | 14 177 | 15 320 |
| Total actif | 15 529 | 16 624 |
| PASSIF | | |
| Provisions pour risques et charges | 1 005 | 1 038 |
| Emprunts et dettes financières | - | - |
| Autres | - | - |
| Total passif non courant | 1 005 | 1 038 |
| Emprunts et dettes financières | 2 122 | 4 |
| Dettes fournisseurs | 1 980 | 2 588 |
| Autres passifs courants | 9 383 | 12 269 |
| Total passif courant | 13 485 | 14 861 |
| Total passif | 14 490 | 15 899 |

► INCIDENCE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CÉDÉES ET EN COURS DE CESSION

| | 2018 | 2017 |
|---|------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 25 237 | 34 109 |
| Résultat opérationnel courant | 405 | -196 |
| Total autres produits et charges opérationnels | 69 | -2 751 |
| Résultat opérationnel | 474 | -2 947 |
| Résultat financier | -252 | -312 |
| Impôts sur les résultats | -298 | -105 |
| Résultat net des sociétés intégrées | -76 | -3 364 |
| Quote-part des sociétés mises en équivalence | - | - |
| Résultat net consolidé | -76 | -3 364 |
| dont part du Groupe | -76 | -3 338 |
| dont part des participations ne donnant pas le contrôle | - | -26 |

► INCIDENCE SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS CÉDÉES ET EN COURS DE CESSION

| | 2018 | 2017 |
|---|-----------------------|----------------------|
| Résultat net total consolidé | -76 | -3 364 |
| Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité | -672 | 3 472 |
| Capacité d'autofinancement avant impôts et frais financiers | -748 | 108 |
| Coût de l'endettement financier net payé | -4 | -93 |
| Impôts payés | 6 | 38 |
| Variation du BFR lié à l'activité | -1 795 | 5 094 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | -2 541 | 5 147 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | -51 | 1 989 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | - | 1 422 |
| Incidence de la variation des taux de change | - | -5 |
| Variation de trésorerie et équivalent de trésorerie | -2 592 | 8 553 |
| Trésorerie d'ouverture | 1 539 ⁽¹⁾ | -6 024 |
| Trésorerie de clôture | -1 053 ⁽²⁾ | 2 529 ⁽³⁾ |
| Variation de trésorerie et équivalent de trésorerie | -2 592 | 8 553 |

(1) L'écart entre la trésorerie d'ouverture 2018 et la trésorerie de clôture 2017 correspond au prix de cession de Naullet et Point Bois de 1,0 M€

(2) Dont trésorerie nette des sociétés en cours de cession de -1,1 M€

(3) Dont trésorerie nette des sociétés en cours de cession de 1,5 M€ et prix de cession des sociétés cédées (Naullet et Poin Bois) de 1,0 M€

25. CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

La 3^e Loi de Finances Rectificative pour 2012 a instauré un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises en diminuant le coût du travail de certains salariés. En substance, le CICE correspond à une aide de l'État, en contrepartie de laquelle l'entité engagera des dépenses lui permettant d'accroître sa compétitivité.

Cette aide est par conséquent qualifiable de subvention selon la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ». Dans ce cadre, le Groupe a choisi de la comptabiliser en déduction des charges auxquelles elle est liée, soit en déduction des charges de personnel.

Participation, plans d'intéressement et primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre de la participation, des intéressements et des primes. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin au contrat de travail.

Coûts médicaux

Le Groupe n'a pas d'obligation au titre de coûts médicaux.



| | 2018 | 2017 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Traitements et salaires | 73 035 | 72 418 |
| Charges sociales | 26 111 | 25 245 |
| Intérimaires | 5 497 | 5 661 |
| Intéressement et participation | 2 698 | 2 513 |
| Charges de retraite | 1 047 | 1 080 |
| Paievements en actions | 203 | 104 |
| Total | 108 591 | 107 021 |

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, le Groupe a enregistré, en diminution des charges sociales, un produit de 3,2 M€ en 2018 (contre 3,7 M€ en 2017, hors périmètre des sociétés en cours de cession). Le CICE a permis au Groupe de réaliser des hausses de salaires en 2018 et de relancer sa politique d'investissement.

Effectif moyen (ETP - Équivalent Temps Plein) sur la période

| | 2018 | 2017 |
|---------------|-------|-------|
| Effectif ETP* | 2 341 | 2 327 |

*Hors effectif des sociétés cédées et en cours de cession

26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

| | 2018 | 2017 |
|--|---------------|---------------|
| Indemnités assurances clients | 231 | 249 |
| Produits de cessions d'immobilisations | 732 | 399 |
| Autres produits d'exploitation | 2 689 | 3 208 |
| Total produits d'exploitation | 3 652 | 3 856 |
| Créances irrécouvrables | -1 075 | -761 |
| VNC des immobilisations corporelles cédées | -308 | -257 |
| Dotations aux provisions pour autres charges | -465 | -19 |
| Autres charges d'exploitation | -785 | -448 |
| Total charges d'exploitation | -2 633 | -1 485 |
| Total autres produits et charges d'exploitation | 1 019 | 2 371 |

27. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Le Groupe comptabilise en « Autres produits opérationnels » et « Autres charges opérationnelles » les éléments non récurrents et significatifs liés notamment aux opérations de restructuration.

Le Résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le Résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise.

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du Résultat opérationnel courant, comprennent :

- les dépréciations de goodwill et des autres immobilisations incorporelles,
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels,
- les résultats de cessions des titres consolidés,
- les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

| | 2018 | 2017 |
|---|----------------|---------------|
| Cession d'immobilisations incorporelles | 16 | 279 |
| Reprise de provisions non utilisées sur restructuration | 145 | 93 |
| Autres produits | - | 58 |
| Total autres produits opérationnels | 161 | 430 |
| Frais de restructuration | -4 181 | -1 055 |
| Dépréciation des écarts d'acquisition | -13 545 | -719 |
| Moins-values sur cession de titres | -162 | - |
| Autres charges | -276 | -87 |
| Total autres charges opérationnelles | -18 164 | -1 861 |
| Total autres produits et charges opérationnels | -18 003 | -1 431 |

En 2018, les autres produits et charges opérationnels comprennent la dépréciation des écarts d'acquisition pour 13,5 M€, dont 1,1 M€ sur le Canada, 1,0 M€ sur le Béton et 11,4 M€ sur le Négoce (voir note 7), des charges liées à la restructuration des activités de notre Groupe pour 4,2 M€.

En 2017, les autres produits et charges opérationnels comprennent le résultat de cession d'un fonds de commerce pour 0,3 M€, des reprises de provisions non utilisées relatives à des coûts liés au personnel pour 0,1 M€, des charges de restructuration pour 1,1 M€ liées à l'arrêt de sous-activités et à la restructuration de notre activité au Canada et la dépréciation de l'écart d'acquisition sur le Canada pour 0,7 M€ (cf. note 7).

La décomposition des produits et des charges opérationnels par activité est la suivante :

| Produits opérationnels ventilés par activité | 2018 | 2017 |
|--|------------|------------|
| Négoce | 16 | 399 |
| Menuiserie | - | 21 |
| Béton | - | - |
| Autres | 145 | 10 |
| Total Groupe | 161 | 430 |

| Charges opérationnelles ventilées par activité | 2018 | 2017 |
|--|----------------|---------------|
| Négoce | -14 361 | -107 |
| Menuiserie | -8 | -203 |
| Béton | -1 042 | - |
| Autres | -2 753 | -1 551 |
| Total Groupe | -18 164 | -1 861 |

28. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------|---------------|
| Dividendes | 58 | 34 |
| Gains de change | 16 | 26 |
| Autres produits financiers | 206 | 159 |
| Total produits financiers | 280 | 219 |
| Charges d'intérêts | -1 376 | -1 453 |
| Charges d'intérêts sur engagements retraite | -269 | -273 |
| Pertes de change | -19 | -69 |
| Autres charges financières | -339 | -73 |
| Total charges financières | -2 003 | -1 868 |
| Résultat financier | -1 723 | -1 649 |

29. CHARGES D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

| | 2018 | 2017 |
|-----------------|-------------|---------------|
| Impôts courants | -742 | -1 020 |
| Impôts différés | 340 | -1 276 |
| Total | -402 | -2 296 |

L'impôt sur le résultat du Groupe est différent de l'impôt théorique qui ressortirait du taux d'imposition réel applicable aux résultats des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

| | 2018 | 2017 |
|--|---------------|---------------|
| Résultat net consolidé des sociétés intégrées | -8 461 | 3 749 |
| Impôts courants et différés | -402 | -2 296 |
| Résultat avant impôts | -8 059 | 6 045 |
| Déficits des filiales n'ayant pas généré d'impôts différés | 339 | 3 645 |
| Reports déficitaires utilisés non reconnus précédemment | -1 672 | -185 |
| Reprise des déficits activés antérieurement | - | -5 138 |
| Résultat des filiales non soumises à l'IS | - | - |
| Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi | -3 230 | -3 668 |
| Différences permanentes | 13 311 | 10 182 |
| Résultat fiscal consolidé | 689 | 10 881 |
| IS au taux normal en vigueur | -506 | -3 584 |
| IS au taux réduit | 442 | -42 |
| Contribution sociale et exceptionnelle | 27 | -20 |
| Réductions d'impôts diverses | 65 | 162 |
| Autres | -333 | 548 |
| Impact changement taux d'impôt | -97 | 640 |
| Total impôts de l'exercice | -402 | -2 296 |

30. RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La société possède un seul type d'instrument ayant un effet potentiellement dilutif : des options sur actions. Pour les options sur actions, un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (soit le cours boursier annuel moyen de l'action HERIGE). Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

► RÉSULTAT

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------|------------|
| Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe | -8 483 | 4 205 |
| Résultat net des activités en cours de cession - part du Groupe | -76 | -3 338 |
| Résultat net part du Groupe utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action | -8 559 | 867 |

► NOMBRE D'ACTIONS

| | 2018 | 2017 |
|--|------------------|------------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | 2 827 549 | 2 802 417 |
| Effet de dilution provenant : | - | - |
| - Stock-options | 26 184 | 25 179 |
| - Actions gratuites | - | - |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat dilué | 2 853 733 | 2 827 596 |

► RÉSULTAT PAR ACTION

| En € | 2018 | 2017 |
|--|-------|-------|
| Résultat de base | -3,03 | 0,31 |
| Résultat dilué | -3,00 | 0,31 |
| Résultat de base des activités poursuivies | -3,00 | 1,50 |
| Résultat dilué des activités poursuivies | -2,97 | 1,49 |
| Résultat de base des activités en cours de cession | -0,03 | -1,19 |
| Résultat dilué des activités en cours de cession | -0,03 | -1,18 |



31. DIVIDENDE PAR ACTION

| | 2018 | 2017 |
|--|-------------|-------------|
| Nombre d'actions composant le capital au 1 ^{er} janvier | 2 993 643 | 2 993 643 |
| Nombre d'actions propres au moment du paiement | 172 344 | 192 075 |
| Montant total du dividende versé | 1 411 | 1 401 |
| Dividende par action versé (en €) | 0,50 | 0,50 |

32. REGROUPEMENTS ET CESSIONS D'ENTREPRISES

► VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Au cours de l'année 2018, le Groupe n'a réalisé aucune opération de cession.

Au cours de l'année 2017, le Groupe a cédé ses filiales VM China, Bestkind et San Xiang Da et ses filiales Naullet et Point Bois, ainsi que le fonds de commerce VM Piscines.

33. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

► ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE

| Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe | 2018 | 2017 |
|---|------|------|
| Engagements de prise de participations | - | - |

► ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT

| Engagements hors bilan donnés liés au financement | 2018 | 2017 |
|---|--------|--------|
| Garanties financières données (cautions, etc.) ⁽¹⁾ | 51 434 | 46 441 |

(1) Dont sociétés en cours de cession : 3,6 M€, pour décembre 2018 et 2,3 M€, pour décembre 2017

► ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

| Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles | 2018 | 2017 |
|--|------|------|
| Autres | - | - |

34. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

► TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent les opérations avec les sociétés mises en équivalence.

| | 2018 | 2017 |
|----------------------------|-------|-------|
| Vente de biens et services | 2 185 | 2 078 |
| Achat de biens et services | 34 | 18 |
| Créances | 909 | 874 |
| Dettes | 40 | 35 |

Les autres parties liées correspondent à des loyers d'un montant de 4,5 M€, facturés par des SCI à des conditions de marché et de règlement habituelles pour ce type de prestations. Ces SCI sont détenues majoritairement par des actionnaires du Groupe, ainsi que par des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

► RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS (HORS CHARGES SOCIALES)

| | 2018 | 2017 |
|---|--------------|--------------|
| Rémunérations brutes et avantages en nature | 1 786 | 1 762 |
| dont part fixe | 1 384 | 1 435 |
| dont part variable | 402 | 327 |
| Charge de retraite IAS 19 estimée | 19 | 20 |
| Paielements fondés sur des actions | 94 | 45 |
| Indemnités de fin de contrat | 154 | 70 |
| Total | 2 053 | 1 897 |

35. TAUX DE CONVERSION

| Taux en euros | | Cours de clôture | | Cours moyen annuel | |
|---------------|-----------------|------------------|----------|--------------------|----------|
| Pays | Unité monétaire | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
| Canada | Dollar Canadien | 0,640820 | 0,664938 | 0,653509 | 0,682874 |
| Chine | Yuan | 0,126983 | 0,128133 | 0,128084 | 0,131123 |
| États-Unis | Dollar US | 0,873362 | 0,833820 | 0,846382 | 0,885504 |

36. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

► SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

| | | |
|--------|-------|----------------|
| HERIGE | 85260 | L'Herbergement |
|--------|-------|----------------|

► SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

| | | Méthode de consolidation | % contrôle | % intérêt |
|--|-------|---------------------------|------------|-----------|
| Négoce de matériaux de construction | | | | |
| FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 |
| VM DISTRIBUTION | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 |
| SNC VM DISTRIBUTION | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 |
| LNTP | 44800 | Saint-Herblain | IG | 86,91 |
| SCI JACMI | 85180 | Château-d'Olonne | IG | 100,00 |
| SCI LA PLAINE | 41110 | Saint-Aignan-sur-Cher | IG | 100,00 |
| SCI MEGNIEN IMMO | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 |
| SAS COMINEX | 44200 | Nantes | IG | 100,00 |
| SEFIMAT | 44200 | Nantes | IG | 100,00 |
| SEFIMAT SERVICES | 44200 | Nantes | IG | 100,00 |
| VM GUADELOUPE | 97122 | Baie-Mahault | IG | 100,00 |
| BTP SERVICES | 97420 | Le Port | IG | 100,00 |
| SOREPRO | 97491 | Saint-Denis | IG | 100,00 |
| Industrie du Béton | | | | |
| EDYCEM | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 |
| EDYCEM BÉTON | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 |
| BIPLAN | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 |
| PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL) | 85600 | Saint-Georges-de-Montaigu | IG | 100,00 |
| BÉTON D'ILLE ET VILAINE (BIV) | 85260 | L'Herbergement | IG | 60,00 |
| CH BÉTON | 49440 | Candé | ME | 50,00 |
| BÉTON DES OLNES | 85340 | Olonne-sur-Mer | IG | 75,00 |
| Menuiserie industrielle | | | | |
| FINANCIÈRE BLAVET | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 |
| ATLANTEM INDUSTRIES | 56920 | Noyal-Pontivy | IG | 100,00 |
| CIOB MOISAN | 56120 | Pleugriffet | IG | 100,00 |
| INCOBOIS | 85600 | Saint-Georges-de-Montaigu | IG | 100,00 |
| SCI DUCLOS | 22120 | Hillion | IG | 100,00 |
| SCI SOFIMOI | 56120 | Pleugriffet | IG | 100,00 |
| Autres | | | | |
| SACI | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 |
| T.B.M. | 86580 | Vouneuil-sous-Biard | IG | 100,00 |
| CODIPAC | | Hong Kong | IG | 100,00 |
| ALCORA | 44200 | Nantes | IG | 100,00 |
| VM MATÉRIAUX CANADA | | Montréal | IG | 100,00 |
| ATLANTEM CANADA | | Montréal | IG | 100,00 |
| FENÊTRES LAPCO Inc. | | Mirabel | IG | 100,00 |
| FENE-TECH Inc. | | Amqui | IG | 100,00 |

IG : Intégration Globale, ME : Mise en Équivalence



37. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

| Sociétés | Négoce | Béton | Menuiserie | Autres | Total |
|--|-----------|----------|------------|----------|-----------|
| Intégration globale | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2018 | 13 | 7 | 9 | 10 | 39 |
| Nouvelles sociétés consolidées | - | - | - | - | - |
| Sociétés absorbées | - | -1 | -3 | - | -4 |
| Sociétés sorties du périmètre | - | - | - | -1 | -1 |
| Changement de méthode de consolidation | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2018 | 13 | 6 | 6 | 9 | 34 |
| Mise en équivalence | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2018 | - | 1 | - | - | 1 |
| Nouvelles sociétés consolidées | - | - | - | - | - |
| Sociétés absorbées | - | - | - | - | - |
| Sociétés sorties du périmètre | - | - | - | - | - |
| Changement de méthode de consolidation | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2018 | - | 1 | - | - | 1 |
| Total | 13 | 7 | 6 | 9 | 35 |

38. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| En milliers d'euros | EY | | | | Groupe Y - Boisseau | | | | Total | | | |
|---|------------|------------|--------------|--------------|---------------------|------------|--------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|
| | Montant | | Répartition | | Montant | | Répartition | | Montant | | Répartition | |
| | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
| Audit | | | | | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: | | | | | | | | | | | | |
| HERIGE | 54 | 53 | 26 % | 27 % | 54 | 53 | 26 % | 27 % | 107 | 106 | 26 % | 27 % |
| Filiales intégrées globalement | 149 | 145 | 74 % | 73 % | 149 | 145 | 74 % | 73 % | 297 | 291 | 74 % | 73 % |
| Services autres que la certification des comptes: | | | | | | | | | | | | |
| HERIGE | - | - | 0 % | 0 % | - | 1 | 0 % | 0 % | - | 1 | 0 % | 0 % |
| Filiales intégrées globalement | - | - | 0 % | 0 % | - | - | 0 % | 0 % | - | - | 0 % | 0 % |
| Total audit | 203 | 198 | 100 % | 100 % | 203 | 199 | 100 % | 100 % | 404 | 398 | 100 % | 100 % |
| Autres prestations | | | | | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal et social | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres | - | 8 | - | 100 % | - | - | - | - | - | 8 | - | 100 % |
| Total autres prestations | - | 8 | 0 % | 100 % | - | - | 0 % | 0 % | - | 8 | 0 % | 100 % |
| Total honoraires | 203 | 206 | 100 % | 100 % | 203 | 199 | 100 % | 100 % | 404 | 406 | 100 % | 100 % |

39. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant

COMPTES ANNUELS 2018 D'HERIGE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

► ACTIF

| En K€ | | | 2018 | 2017 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Brut | Amortissements | Net | Net |
| Actif immobilisé | | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | 5 928 | 5 576 | 352 | 472 |
| Fonds commercial et droit au bail | 6 | 6 | - | - |
| Immobilisations incorporelles en cours | 86 | - | 86 | 2 |
| Immobilisations incorporelles | 6 020 | 5 582 | 438 | 474 |
| Terrains | 889 | 420 | 469 | 471 |
| Constructions | 3 172 | 2 473 | 699 | 771 |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | 25 | 25 | - | - |
| Autres immobilisations corporelles | 444 | 376 | 68 | 85 |
| Immobilisations corporelles en cours | 5 | - | 5 | 15 |
| Avances et acomptes | - | - | - | 2 |
| Immobilisations corporelles | 4 535 | 3 294 | 1 241 | 1 344 |
| Participations | 54 667 | 8 202 | 46 465 | 45 995 |
| Autres titres immobilisés | - | - | - | 9 |
| Autres immobilisations financières | 2 424 | 236 | 2 188 | 2 230 |
| Immobilisations financières | 57 091 | 8 438 | 48 653 | 48 234 |
| Total actif immobilisé | 67 646 | 17 314 | 50 332 | 50 052 |
| Actif circulant | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | - | - | - | 13 |
| Créances clients et comptes rattachés | 3 086 | 1 | 3 085 | 3 867 |
| Autres créances | 50 488 | 136 | 50 352 | 54 731 |
| Valeurs mobilières de placement | 1 925 | 269 | 1 656 | 2 745 |
| Disponibilités | 29 545 | - | 29 545 | 25 124 |
| Comptes de régularisation | | | | |
| Charges constatées d'avance | 421 | - | 421 | 146 |
| Total | 85 465 | 406 | 85 059 | 86 626 |
| Écart de conversion actif | - | - | - | - |
| Total général | 153 111 | 17 720 | 135 391 | 136 678 |

► PASSIF

| En K€ | 2018 | 2017 |
|--|----------------|----------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 4 490 | 4 490 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 22 510 | 22 510 |
| Réserve légale | 449 | 449 |
| Réserves réglementées | 541 | 541 |
| Autres réserves | 38 314 | 36 314 |
| Report à nouveau | 6 341 | 4 241 |
| Résultat de l'exercice | 6 585 | 5 511 |
| Provisions réglementées | 239 | 210 |
| Capitaux propres | 79 469 | 74 266 |
| Provisions pour risques et charges | 382 | 371 |
| Dettes | | |
| Autres emprunts obligataires | 3 803 | 10 818 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 7 974 | 10 447 |
| Emprunts et dettes financières divers | 40 898 | 38 400 |
| Sous-total | 52 675 | 59 665 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 242 | 642 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 317 | 1 344 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 117 | 70 |
| Autres dettes | 189 | 320 |
| Comptes de régularisation | | |
| Produits constatés d'avance | - | - |
| Total dettes | 55 540 | 62 041 |
| Écart de conversion passif | - | - |
| Total général | 135 391 | 136 678 |



► COMPTE DE RÉSULTAT

| En K€ | 2018 | 2017 |
|---|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation | | |
| Montant net du chiffre d'affaires | 6 986 | 6 758 |
| Subventions d'exploitation | - | - |
| Reprises provisions et amortissements, transferts de charges | 2 292 | 2 874 |
| Total produits d'exploitation | 9 278 | 9 632 |
| Charges d'exploitation | | |
| Autres achats et charges externes | 4 550 | 5 161 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 226 | 190 |
| Salaires et traitements | 2 550 | 2 516 |
| Charges sociales | 1 137 | 1 107 |
| Dotations aux amortissements | 249 | 254 |
| Dotations aux provisions | 3 | - |
| Autres charges | 123 | 112 |
| Total charges d'exploitation | 8 838 | 9 340 |
| Résultat d'exploitation | 440 | 292 |
| Produits financiers | | |
| Produits financiers de participations | 6 144 | 1 068 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 768 | 1 100 |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | 5 | 2 094 |
| Différences positives de change | - | 1 805 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | - | 11 |
| Total produits financiers | 6 917 | 6 078 |
| Charges financières | | |
| Dotations financières aux amortissements, dépréciations, provisions | 1 806 | 630 |
| Intérêts et charges assimilées | 1 110 | 1 410 |
| Différences négatives de change | 1 | 26 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | 24 | - |
| Total charges financières | 2 941 | 2 066 |
| Résultat financier | 3 976 | 4 012 |
| Résultat courant avant impôt | 4 416 | 4 304 |
| Produits exceptionnels | | |
| Sur opérations de gestion | 77 | - |
| Sur opérations en capital | 5 | 6 218 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles | 274 | 4 478 |
| Total produits exceptionnels | 356 | 10 696 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Sur opérations de gestion | 1 658 | 42 |
| Sur opérations en capital | 173 | 11 897 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 219 | 160 |
| Total charges exceptionnelles | 2 050 | 12 099 |
| Résultat exceptionnel | -1 694 | -1 403 |
| Intéressement des salariés | 137 | 151 |
| Impôts sur les bénéfices | -4 000 | -2 761 |
| Résultat net | 6 585 | 5 511 |

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

1 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les états financiers ci-après sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

► ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours de l'action HERIGE a chuté au cours de l'année. Au 31 décembre 2018, il s'établit à 23,50€ contre 40,30€ au 31 décembre 2017.

► PARTICIPATIONS

En mars 2018, la société HERIGE a racheté à la société SACI 66 988 titres de la société Financière VM Distribution pour une valeur de 1,6 M€.

2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général (règlement ANC n° 2016-07). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément au règlement ANC n° 2016-07, la société HERIGE applique, depuis le 1^{er} janvier 2005, les nouvelles règles comptables en matière de définition, de valorisation et de dépréciation des actifs.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés en immobilisations. Les frais d'acquisition de titres de participation font l'objet d'un retraitement extracomptable.

► IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont composées essentiellement de logiciels amortis en linéaire sur trois à cinq ans.

► IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris les frais d'acquisition des immobilisations depuis cet exercice) ou à leur coût de production. Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la nature et les conditions probables d'utilisation des biens.

| | | |
|--|------------|----------|
| Terrains | | |
| Agencements et aménagements des terrains | 10 ans | Linéaire |
| Constructions | | |
| Constructions structure | 30 ans | Linéaire |
| Constructions toiture | 20 ans | Linéaire |
| Agencements et aménagements des constructions | 10 ans | Linéaire |
| Installations techniques, matériel et outillage | | |
| Matériel et outillage industriels | 3 à 5 ans | Linéaire |
| Autres immobilisations corporelles | | |
| Matériel de transport | 3 à 4 ans | Linéaire |
| Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans | Linéaire |
| Mobilier | 3 à 10 ans | Linéaire |

► PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VMP

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité revues

annuellement. Les perspectives de rentabilité sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Lorsque la quote-part de la société dans les capitaux propres des participations est négative et si la situation le justifie, les autres actifs sont dépréciés (comptes courants).

► ACTIONS AUTODÉTENUES

Les actions HERIGE autodétenues sont inscrites en « Valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions de performance. Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique des « Valeurs mobilières de placement ». Lorsque

la valeur de marché des actions devient inférieure à leur prix d'acquisition, une provision pour risque est enregistrée, du montant de la différence. Ces actions sont attribuées à des salariés du Groupe. Quand la provision enregistrée concerne des salariés des filiales d'HERIGE, elle est refacturée aux sociétés en question par le biais d'une convention de refacturation.



► CHARGE RELATIVE AUX PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

La charge relative aux plans d'options et d'attributions d'actions de performance portant sur des actions HERIGE est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés.

Cette charge correspond :

- pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur,
- pour les plans d'attribution d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

Les plans de souscription d'actions ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une charge.

► CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

► OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux taux en vigueur au 31 décembre. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit au bilan sous la rubrique « Écart de conversion ». Les pertes de change latentes sont provisionnées pour leur totalité, sauf dans le cas où ces pertes sont compensées par des gains de change latents constatés sur des créances et dettes ou des engagements hors bilan exprimés dans les mêmes devises et dont les termes sont suffisamment proches.

► INTÉGRATION FISCALE

HERIGE forme avec les filiales ci-dessous un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du CGI :

- SAS ATLANTEM Industries
- SAS CIOB Moisan
- SAS Financière VM Distribution
- SAS SACI
- SAS VM Distribution
- SCI de La Plaine

- SAS T.B.M.
- SAS EDYCEM
- SAS Financière Blavet
- SAS EDYCEM Béton
- SAS Préfa des Pays de Loire
- SAS Biplan
- SAS Sefimat
- SCI Megnier Immo

- SAS Incobois
- SAS Alcora
- SAS Cominex

HERIGE est redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt calculé sur la somme des résultats fiscaux des sociétés intégrées.

L'économie d'impôt résultant de l'écart entre la charge d'impôt du groupe fiscal et la charge d'impôt des sociétés bénéficiaires est comptabilisée en produits sur l'exercice.

► PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

► CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

La 3^e Loi de Finances Rectificative pour 2012 a instauré un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui est calculé sur les rémunérations brutes versées au cours de l'année civile, et n'excédant pas un certain plafond (en fonction d'un taux de 6,0% en 2018).

En 2018, le CICE s'élève à 20,7 K€ contre 31,7 K€ en 2017. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en déduction des charges de personnel.

Il a permis à la société de réaliser des hausses de salaires en 2018, et de relancer sa politique d'investissement.

La créance de CICE au titre de l'intégration fiscale 2018 s'élève à 3,1 M€, et HERIGE n'a pas opté pour la mobilisation de cette créance sur l'exercice.

En 2018, la société HERIGE a imputé une partie du CICE 2017 sur la liquidation de l'impôt 2017 soit 1,2 M€ et a imputé également 1,4 M€ du CICE 2018 sur les acomptes d'impôt au titre de 2018.

3 – NOTES ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

► ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BRUTES

| | 2017 | Immobilisations acquises Reclassement | Immobilisations sorties | 2018 |
|---|---------------|---|----------------------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 6 525 | 103 | -608 | 6 020 |
| Terrains et agencements | 889 | - | - | 889 |
| Constructions et agencements | 3 159 | 13 | - | 3 172 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 25 | - | - | 25 |
| Autres immobilisations corporelles | 459 | 6 | -21 | 444 |
| Immobilisations en cours | 15 | 5 | -15 | 5 |
| Avances et acomptes | 2 | - | -2 | - |
| Immobilisations corporelles | 4 549 | 24 | -38 | 4 535 |
| Total immobilisations | 11 074 | 127 | -646 | 10 555 |

▶ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| | 2017 | Dotations | Reprises | 2018 |
|---|--------------|------------|-------------|--------------|
| Immobilisations incorporelles | 6 051 | 139 | -608 | 5 582 |
| Terrains et agencements | 418 | 2 | - | 420 |
| Constructions et agencements | 2 388 | 85 | - | 2 473 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 25 | - | - | 25 |
| Autres immobilisations corporelles | 374 | 23 | -21 | 376 |
| Immobilisations corporelles | 3 205 | 110 | -21 | 3 294 |
| Total amortissements | 9 256 | 249 | -629 | 8 876 |

▶ ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES

| | 2017 | Immobilisations acquises Reclassement | Immobilisations sorties | Reclassement | 2018 |
|--|---------------|--|-------------------------|--------------|---------------|
| Titres de participation | 53 018 | 1 649 | - | - | 54 667 |
| Autres titres immobilisés | 9 | - | -9 | - | - |
| Autres immobilisations financières | 2 230 | 65 | -123 | 252 | 2 424 |
| <i>dont actions propres</i> | 2 134 | - | -34 | 252 | 2 352 |
| <i>dont actions propres contrat liquidité</i> | 39 | 46 | -39 | - | 46 |
| <i>dont autres créances immobilisées contrat liquidité</i> | 57 | 19 | -50 | - | 26 |
| <i>dont prêts, autres immobilisations financières</i> | - | - | - | - | - |
| Immobilisations financières | 55 257 | 1 714 | -132 | 252 | 57 091 |

Les actions propres et le contrat liquidité sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| | Nombre | | Prix moyen d'acquisition (€) | Cours au 31/12/2018 (€) | Montant (K€) | | |
|--|--------|--------|---------------------------------|----------------------------|--------------|-----------|--------------|
| | 2017 | 2018 | | | Total | Provision | Dépréciation |
| Actions propres autres (attribution des actions en opérations de croissance externe) | 88 909 | 91 778 | 25,63 | 23,50 | 2 352 | - | 231 |
| Actions propres contrat liquidité | 992 | 1 773 | 26,40 | 23,50 | 47 | - | 6 |
| Autres créances immobilisées contrat liquidité | - | - | - | - | 26 | - | - |

▶ VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

| | 2017 | VMP acquises | VMP sorties | Reclassement | 2018 |
|--|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
| Actions propres employés affectées plans déterminés ⁽¹⁾ | 2 010 | - | -587 | -809 | 614 |
| Actions disponibles pour employés ⁽²⁾ | 754 | - | - | 557 | 1 311 |
| Valeurs mobilières de placement | 2 764 | - | -587 | -252 | 1 925 |

Les actions propres sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| | Nombre | | Prix moyen d'acquisition (€) | Cours au 31/12/2018 (€) | Montant (K€) | | |
|--|--------|--------|---------------------------------|----------------------------|--------------|-----------|--------------|
| | 2017 | 2018 | | | Total | Provision | Dépréciation |
| Actions propres employés affectées plans déterminés ⁽¹⁾ | 82 725 | 27 443 | 22,36 | 23,50 | 614 | 159 | - |
| Actions disponibles pour employés ⁽²⁾ | 18 600 | 45 100 | 29,07 | 23,50 | 1 311 | - | 269 |

(1) Actions détenues conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 27 mai 2016

(2) Actions détenues conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 27 mai 2016. Sur le plan de 2010, 9 300 stock-options ont été réajustées et les actions détenues pour couvrir ce plan ont été réaffectées (transfert de 372 K€)

Une provision pour risque de 159 K€ a été constatée pour couvrir les moins-values liées aux levées de stock-options et à l'attribution d'actions gratuites.

Les actions propres sont dépréciées à hauteur de 269 K€, correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur moyenne du cours du mois de décembre.

▶ ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

| | 2017 | 2018 | Ventilation | | |
|---|---------------|---------------|---------------|--------------|------------|
| | | | -1 an | 1 à 5 ans | + de 5 ans |
| Créances clients | 3 867 | 3 086 | 3 086 | - | - |
| Autres créances | 54 731 | 50 488 | 43 409 | 7 079 | - |
| <i>dont personnel et comptes rattachés</i> | 3 | 5 | 5 | - | - |
| <i>dont État - impôts et taxes ⁽¹⁾</i> | 7 983 | 9 770 | 2 691 | 7 079 | - |
| <i>dont Groupe et associés</i> | 40 861 | 37 568 | 37 568 | - | - |
| <i>dont débiteurs divers ⁽²⁾</i> | 5 884 | 3 145 | 3 145 | - | - |
| Comptes de régularisation | 146 | 421 | 421 | - | - |
| Total | 58 744 | 53 995 | 46 916 | 7 079 | - |

(1) Dont créance de CICE de l'intégration fiscale en 2018 pour la partie non préfinancée : au titre de 2015 (169 K€ dont 13 K€ provenant des créances des sociétés fusionnées), 2016 (3 101 K€ dont 15 K€ provenant des créances des sociétés fusionnées), 2017 (2 266 K€ dont 17 K€ provenant des créances des sociétés fusionnées), 2018 (1 713 K€)

(2) Dont créance de CICE de l'intégration fiscale en 2017 pour la partie financée : au titre de 2015 (2 975 K€)



► INFORMATIONS SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| | Capital | Primes | Réserves | Résultat de l'exercice | Provisions réglementées | Total capitaux propres |
|--------------------------------------|--------------|---------------|---------------|------------------------|-------------------------|------------------------|
| Situation au 31 décembre 2016 | 4 490 | 22 510 | 42 973 | -27 | 181 | 70 127 |
| Mouvements 2017 | | | | | | |
| Affectation résultat 2016 | - | - | -27 | 27 | - | - |
| Variation de capital | - | - | - | - | - | - |
| Distribution de dividendes | - | - | 1 401 | - | - | -1 401 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | 5 511 | - | 5 511 |
| Provisions réglementées | - | - | - | - | 29 | 29 |
| Situation au 31 décembre 2017 | 4 490 | 22 510 | 41 545 | 5 511 | 210 | 74 266 |
| Mouvements 2018 | | | | | | |
| Affectation résultat 2017 | - | - | 5 511 | -5 511 | - | - |
| Variation de capital | - | - | - | - | - | - |
| Distribution de dividendes | - | - | -1 411 | - | - | -1 411 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | 6 585 | - | 6 585 |
| Provisions réglementées | - | - | - | - | 29 | 29 |
| Situation au 31 décembre 2018 | 4 490 | 22 510 | 45 645 | 6 585 | 239 | 79 469 |

► ÉTAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

| | 2017 | Dotations | Reclassement | Reprises utilisées | Reprises sans objet | 2018 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------------|---------------------|--------------|
| Provisions réglementées | | | | | | |
| Amortissements dérogatoires | 210 | 44 | - | -15 | - | 239 |
| Sous-total | 210 | 44 | - | -15 | - | 239 |
| Provisions pour risques et charges | | | | | | |
| Sur valorisation des stock-options ⁽¹⁾ | 226 | 98 | - | -165 | - | 159 |
| Médailles du travail | 7 | 1 | - | - | - | 8 |
| Divers | 138 | 77 | - | - | - | 215 |
| Sous-total | 371 | 176 | - | -165 | - | 382 |
| Dépréciations | | | | | | |
| Titres de participation ⁽²⁾ | 7 023 | 1 179 | - | - | - | 8 202 |
| Immobilisations financières ⁽³⁾ | - | 237 | - | - | - | 237 |
| Actions disponibles pour employés ⁽¹⁾ | 20 | 254 | - | -5 | - | 269 |
| Créances diverses ⁽⁴⁾ | - | 136 | - | - | - | 136 |
| Sous-total | 7 043 | 1 806 | - | -5 | - | 8 844 |
| Total provisions | 7 624 | 2 026 | - | -185 | - | 9 465 |
| Dotations et reprises d'exploitation | - | 2 | - | - | - | - |
| Dotations et reprises financières | - | 1 806 | - | -5 | - | - |
| Dotations et reprises exceptionnelles | - | 218 | - | -180 | - | - |

(1) Voir note « Valeur mobilières de placement » ci-avant

(2) Les mouvements sur les dépréciations des titres de participation de l'exercice concernent EDYCEM.

(3) Voir note « État des immobilisations financières » ci-avant

(4) Les mouvements sur les dépréciations des comptes courants de l'exercice concernent Alcora (136 K€).

► ÉCHÉANCES DES DETTES

| | 2017 | 2018 | Ventilation | | |
|--|---------------|---------------|---------------|--------------|------------|
| | | | -1 an | 1 à 5 ans | + de 5 ans |
| Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾ | 10 818 | 3 803 | 3 803 | - | - |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 10 447 | 7 974 | 2 431 | 5 364 | 179 |
| Autres emprunts ⁽²⁾ | 5 547 | 2 977 | 2 977 | - | - |
| Groupe et associés | 32 853 | 37 921 | 37 921 | - | - |
| Dettes fournisseurs | 642 | 1 242 | 1 242 | - | - |
| Dettes fiscales et sociales | 1 344 | 1 317 | 1 317 | - | - |
| Dettes sur immobilisations | 70 | 117 | 117 | - | - |
| Autres dettes | 320 | 189 | 189 | - | - |
| Comptes de régularisation | - | - | - | - | - |
| Total | 62 041 | 55 540 | 49 997 | 5 364 | 179 |

(1) Emprunts obligataires souscrits par les fonds Micado à échéance 2019

(2) Mobilisation en 2018 des créances de CICE 2015 (2 975 K€) au titre de l'intégration fiscale

Les emprunts et financements d'exploitation sont principalement fondés sur l'Euribor 3 mois majoré de marges bancaires.

Il n'existe plus de contrats de couverture depuis janvier 2016.

► TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

| | 2018 | 2017 |
|--|--------------|---------------|
| Résultat net total | 6 585 | 5 511 |
| Élimination des amortissements et provisions | 1 954 | -3 666 |
| Élimination des plus ou moins-values de cession | 173 | 5 679 |
| Marge brute d'autofinancement | 8 712 | 7 524 |
| Incidence de la variation du BFR | 10 295 | 986 |
| Flux net généré par l'activité | 19 007 | 8 510 |
| Total des investissements | -1 717 | -431 |
| Total des cessions | 132 | 6 041 |
| Variation nette des placements | 587 | 84 |
| Flux net de trésorerie provenant des investissements | -998 | 5 694 |
| Dividendes versés | -1 411 | -1 401 |
| Émission d'emprunts | - | 6 549 |
| Remboursement d'emprunts | -12 070 | -4 305 |
| Cession et acquisition d'actions propres | -116 | -76 |
| Flux net de trésorerie provenant du financement | -13 597 | 767 |
| Variation de trésorerie | 4 412 | 14 971 |
| Trésorerie d'ouverture | 25 118 | 10 147 |
| Trésorerie de clôture | 29 530 | 25 118 |
| Variation de trésorerie | 4 412 | 14 971 |

► CHARGES ET PRODUITS - RÉGULARISATIONS - CHARGES À PAYER

| | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Charges à payer | | |
| Emprunts et dettes financières diverses | 14 | 133 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 979 | 358 |
| Dettes fiscales et sociales | 615 | 621 |
| Dettes sur immobilisations | 108 | 14 |
| Autres dettes | 150 | 319 |
| Total charges à payer | 1 866 | 1 445 |
| Produits à recevoir | | |
| Clients et comptes rattachés | 266 | 186 |
| Autres créances | 38 | 642 |
| Total produits à recevoir | 304 | 828 |
| Charges constatées d'avance | 421 | 146 |
| Produits constatés d'avance | - | - |

► VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

| | Compte résultat | Réintégrations | Bases 33,33% et 28% | | Impôt |
|--|-----------------|----------------|---------------------|---------------|---------------|
| | | | Déductions | Total | |
| Résultat courant | 4 416 | 1 225 | -6 104 | -463 | -149 |
| Résultat exceptionnel | -1 694 | 76 | -1 | -1 619 | -520 |
| Intéressement et participation | -137 | - | - | -137 | -44 |
| Plus-values long terme | - | - | - | - | - |
| Produit lié à l'intégration fiscale | - | 12 | - | 12 | 3 |
| Déduction liée à l'intégration fiscale | - | - | -5 006 | -5 006 | -1 642 |
| Total | 2 585 | 1 313 | -11 111 | -7 213 | -2 352 |
| Imputation des déficits antérieurs | | | | | -799 |
| Impôt réel des filiales intégrées | | | | | 3 616 |
| Crédits d'impôt | | | | | -403 |
| Montant total de l'impôt à payer | | | | | 62 |
| Montant de l'impôt reversé par les filiales intégrées | | | | | -4 049 |
| Report en arrière du déficit d'ensemble | | | | | - |
| Autres (rappels d'impôt et réclamation contribution sur dividende) | | | | | -13 |
| Montant de l'impôt net comptable | | | | | -4 000 |

► ENGAGEMENTS FINANCIERS

| | 2018 | 2017 |
|--|---------------|---------------|
| Engagements donnés | | |
| Effets escomptés non échus | - | - |
| Avals et cautions | 52 289 | 42 694 |
| Nantissements de titres de participation | - | - |
| Autres | - | - |
| Total | 52 289 | 42 694 |
| Engagements reçus | | |
| Avals, cautions et garanties | - | - |
| Autres engagements reçus | - | - |
| Total | - | - |
| Engagements réciproques | | |
| Crédit-bail | - | - |
| Autres engagements | | |
| Montant des engagements en matière de retraite | 850 | 852 |
| Total | 850 | 852 |

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés mais inscrits en engagements hors bilan. Ils sont évalués selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées désignée par la norme IAS 19 révisée.

L'estimation de ces engagements a été réalisée par un actuair indépendant.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

| | 2018 | 2017 |
|---|--------|--------|
| Taux d'actualisation | 1,60 % | 1,60 % |
| Taux d'augmentation future des salaires | | |
| Cadres | 3,50 % | 3,50 % |
| Non cadres | 3,00 % | 3,00 % |

► COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

En 2018, la société HERIGE finance en interne 296 heures au titre des Comptes Personnels de Formation de neuf salariés.

► CRÉDIT-BAIL

Il n'y a plus de contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2018.



► SITUATION FISCALE LATENTE

Sur l'exercice 2018, il n'y a pas de fiscalité latente, indépendamment de l'intégration fiscale.

► PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

| | 2018 | 2017 |
|---|--------------|---------------|
| Produits | | |
| Cessions d'immobilisations | -17 | 6 218 |
| Reprise amortissements dérogatoires | 15 | 43 |
| Reprises de provisions pour risques et charges | 165 | 113 |
| Reprises de provisions pour dépréciations exceptionnelles | - | 4 255 |
| Transferts de charges exceptionnelles | 94 | 67 |
| Boni rachat actions propres | 22 | - |
| Autres produits exceptionnels | 77 | - |
| Total | 356 | 10 696 |
| Charges | | |
| Valeur nette comptable des immobilisations cédées | 8 | 11 836 |
| Mali sur rachat actions propres | 165 | 61 |
| Charges exceptionnelles diverses de restructuration | 1 658 | 42 |
| Dotations provisions pour risques et charges | 175 | 88 |
| Dotations amortissements dérogatoires | 44 | 72 |
| Total | 2 050 | 12 099 |

► PLAN D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

| | Plan 2010 | Plan 2011 | Plan 2012 | Plan 2013 | Plan 2014 | Plan 2015 | Plan 2016 | Plan 2017 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Date de l'Assemblée Générale | 23/05/2008 | 23/05/2008 | 20/05/2011 | 20/05/2011 | 20/05/2011 | 23/05/2014 | 23/05/2014 | 23/05/2014 |
| Date du Directoire | 08/03/2010 | 10/01/2011 | 20/04/2012 | 10/06/2013 | 14/01/2014 | 30/01/2015 | 29/02/2016 | 25/01/2017 |
| Nombre d'options attribuées aux mandataires | 11 200 | 11 200 | 27 800 | 9 500 | 11 800 | 11 500 | 11 500 | 11 500 |
| Nombre d'options attribuées aux salariés | - | - | - | - | - | - | - | 1 000 |
| Nombre d'actions pouvant être souscrites ou acquises | 11 200 | 11 200 | 27 800 | 9 500 | 11 800 | 11 500 | 11 500 | 12 500 |
| Point de départ d'exercice des options | 08/03/2012 | 10/01/2013 | 20/04/2014 | 10/06/2015 | 14/01/2016 | 30/01/2017 | 28/02/2018 | 25/01/2019 |
| Date d'expiration | 07/03/2018 | 09/01/2019 | 19/04/2020 | 09/06/2021 | 13/01/2022 | 29/01/2023 | 27/02/2024 | 24/01/2025 |
| Prix d'achat ou de souscription | 44,06€ | 41,98€ | 25,36€ | 15,21€ | 25,07€ | 22,83€ | 16,26€ | 26,80€ |
| Nombre d'options annulées ou résiliées | 11 200 | 1 900 | 5 000 | - | - | - | - | - |
| Nombre d'options levées | - | - | 7 500 | 6 357 | 3 800 | 1 000 | 2 700 | - |
| Nombre d'options restantes | - | 9 300 | 15 300 | 3 143 | 8 000 | 10 500 | 8 800 | 12 500 |

► ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

| Date d'attribution | Mai 2018 | Janvier 2017 |
|-------------------------|----------|--------------|
| Nombre après annulation | 5 000 | 2 525 * |
| Période d'attribution | 1 an | 2 ans |
| Période de conservation | 1 an | - |

*Soit un nombre de 2 550 actions gratuites attribuées en janvier 2017 diminué de 25 actions annulées dans l'exercice

► INFORMATIONS SOCIALES

Effectif réparti par catégorie socioprofessionnelle :

| Inscrits | 2018 | 2017 |
|---------------------|-----------|-----------|
| ETAM | 10 | 9 |
| Cadres et assimilés | 21 | 22 |
| Total | 31 | 31 |

Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction :

| | 2018 | 2017 |
|--|----------|--------|
| Rémunération brute globale des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance | 1 108 K€ | 767 K€ |

► HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

Honoraires payés ou provisionnés au cours des exercices 2018 et 2017 (clôture le 31 décembre) :

| En K€ | EY | | | | Groupe Y BOISSEAU | | | |
|---|-----------|--------------|-------------|------------------|-------------------|--------------|-------------|------------------|
| | 2018 | Montant 2017 | 2018 | Répartition 2017 | 2018 | Montant 2017 | 2018 | Répartition 2017 |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification des comptes, examen des comptes sociaux et consolidés | 50 | 49 | - | - | 50 | 49 | - | - |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes | 4 | 4 | - | - | 4 | 5 | - | - |
| Sous-total | 54 | 53 | 100% | 100% | 54 | 54 | 100% | 100% |
| Autres prestations rendues par les réseaux | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal et social | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Sous-total | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | 54 | 53 | 100% | 100% | 54 | 54 | 100% | 100% |

► ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

► LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiale : société détenue à plus de 50 %

Participation : société détenue entre 10 % et 50 %

| | Devises | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenu (% de contrôle) | Intégration fiscale | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires HT | Résultat de l'exercice | Dividendes encaissés par la société consolidante au cours de l'exercice (*) |
|--|---------|---------|--|--|---------------------|-------------------------------------|----------|--|---|-----------------------|------------------------|---|
| | | | | | | Brute | Nette | | | | | |
| Filiales d'HERIGE | | | | | | | | | | | | |
| SAS FINANCIÈRE BLAVET, L'Herbergement | K€ | 6 140 | 9 112 | 100,00% | A | 12 429 | 12 429 | - | 1 591 | 857 | 2 613 | 5 036 |
| SAS SACI, L'Herbergement | K€ | 66 | 1 805 | 100,00% | A | 457 | 457 | - | 80 | 4 648 | 1 532 | 873 |
| SAS SEFIMAT, Nantes | K€ | 4 894 | -1 154 | 100,00% | A | 10 148 | 3 749 | 5 386 | 2 033 | 348 | -9 | - |
| SAS FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION, L'Herbergement | K€ | 5 360 | -1 109 | 100,00% | A | 16 684 | 16 684 | 8 317 | 63 | 1 790 | -672 | - |
| SAS T.B.M., Vouneuil-sous-Biard | K€ | 300 | 1 016 | 100,00% | A | 300 | 300 | - | 1 894 | 5 451 | 127 | 235 |
| SAS ALCORA, Nantes | K€ | 26 | -273 | 100,00% | A | 624 | - | 136 | - | - | -223 | - |
| SAS EDYCEM, L'Herbergement | K€ | 6 500 | -1 929 | 100,00% | A | 10 137 | 8 957 | 21 232 | 28 | 9 226 | -849 | - |
| Participation d'HERIGE | | | | | | | | | | | | |
| VM MATÉRIAUX CANADA, Québec - Montréal | KCAD | 11 702 | -4 773 | 46,89% | - | 3 886 K€ | 3 886 K€ | - | - | - | 150 | - |
| Groupe intégré d'HERIGE | | | | | | | | | | | | |
| Filiales d'EDYCEM | | | | | | | | | | | | |
| SAS EDYCEM BÉTON, L'Herbergement | K€ | 153 | 4 631 | 100,00% | A | 9 837 | 9 837 | - | 6 233 | 62 572 | 516 | - |
| SAS BIPLAN, L'Herbergement | K€ | 1 | -28 | 100,00% | A | 10 317 | - | - | 200 | 118 | -211 | - |
| SAS PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL), Saint-Georges-de-Montaigu | K€ | 178 | 1 430 | 100,00% | A | 5 990 | 5 990 | - | 105 | 13 980 | 170 | - |
| Filiales d'EDYCEM BÉTON | | | | | | | | | | | | |
| SARL BÉTON D'ILLE-ET-VILAINE (BIV), L'Herbergement | K€ | 365 | 513 | 60,00% | - | 219 | 219 | - | - | 2 248 | 54 | - |
| SAS BÉTON DES OLNONES, Olonne-sur-Mer | K€ | 45 | 838 | 75,00% | - | 818 | 818 | - | - | 4 043 | 54 | - |
| SARL CH BÉTON, Candé | K€ | 181 | 288 | 50,00% | - | 134 | 134 | - | - | 5 794 | -63 | - |
| Filiales de FINANCIÈRE BLAVET | | | | | | | | | | | | |
| VM MATÉRIAUX CANADA, Québec - Montréal | KCAD | 11 702 | -4 773 | 53,11% | - | 4 664 K€ | 4 664 K€ | - | - | - | 150 | - |
| SAS ATLANTEM INDUSTRIES, Noyal-Pontivy | K€ | 627 | 29 233 | 100,00% | A | 12 538 | 12 538 | - | 16 890 | 131 289 | 3 991 | - |
| Filiales d'ATLANTEM INDUSTRIES | | | | | | | | | | | | |
| SCI DUCLOS, Hillion/Saint-Brieuc | K€ | 8 | 555 | 99,80% | - | 8 | 8 | - | - | 243 | 106 | - |
| SCI SOFIMO, Pleugriffet | K€ | 2 | 17 | 99,00% | - | 198 | 198 | - | - | 2 | -57 | - |



| | Devises | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenu (% de contrôle) | Intégration fiscale | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires HT | Résultat de l'exercice | Dividendes encaissés par la société consolidante au cours de l'exercice (*) |
|---|---------|---------|--|--|---------------------|-------------------------------------|--------|--|---|-----------------------|------------------------|---|
| | | | | | | Brute | Nette | | | | | |
| SAS CIOB MOISAN, Pleugriffet | K€ | 313 | 907 | 100,00 % | A | 4 581 | 1 281 | - | - | 3 653 | 16 | - |
| SAS INCOBOIS, Saint-Georges-de-Montaigu | K€ | 1 078 | -304 | 100,00 % | A | 4 042 | 1 137 | - | - | 7 726 | 25 | - |
| Filiales de FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION | | | | | | | | | | | | |
| SAS VM DISTRIBUTION, L'Herbergement | K€ | 5 973 | 30 836 | 100,00 % | A | 11 613 | 11 613 | - | 19 678 | 301 244 | 903 | - |
| SAS LNTP, Saint-Herblain | K€ | 1 000 | -4 473 | 86,91 % | - | 1 113 | - | - | 674 | 47 802 | -193 | - |
| Filiales de VM DISTRIBUTION | | | | | | | | | | | | |
| SCI MEGNIEN IMMO, L'Herbergement | K€ | 3 | 397 | 100,00 % | A | 1 543 | 1 543 | - | - | 352 | 214 | - |
| SCI JACMI, Le Château-d'Olonne | K€ | 76 | 95 | 99,98 % | - | 38 | 38 | - | - | 54 | 53 | - |
| SNC VM DISTRIBUTION, L'Herbergement | K€ | 4 | 5 240 | 99,59 % | - | 4 | 4 | - | - | 6 731 | 5 240 | - |
| SCI DE LA PLAINE, Saint-Aignan-sur-Cher | K€ | 2 | 135 | 99,00 % | A | 165 | 165 | - | - | 159 | 79 | - |
| Filiales de SEFIMAT | | | | | | | | | | | | |
| SAS SOREPRO, Saint-Denis | K€ | 285 | -305 | 100,00 % | - | 1 785 | 744 | - | 1 150 | 11 842 | -192 | - |
| SAS VM GUADELOUPE, Baie-Mahault | K€ | 50 | 640 | 100,00 % | - | 50 | 50 | - | - | 3 477 | -17 | - |
| SAS BTP SERVICES, Le Port | K€ | 330 | 372 | 100,00 % | - | 7 453 | 702 | - | 1 200 | 9 944 | 352 | - |
| SAS SEFIMAT SERVICES, Nantes | K€ | 10 | -52 | 100,00 % | - | 10 | - | - | - | 349 | -17 | - |
| Filiales d'ALCORA | | | | | | | | | | | | |
| CODIPAC, Hong Kong | K€ | - | 4 | 100,00 % | - | - | - | - | - | - | - | - |
| COMINEX, Nantes | K€ | 10 | 331 | 100,00 % | A | 10 | 10 | - | 369 | 11 169 | 332 | - |
| Filiale de VM MATÉRIAUX CANADA | | | | | | | | | | | | |
| ATLANTEM CANADA, Québec - Montréal | KCAD | 7 554 | -5 005 | 100,00 % | - | 7 343 | 2 549 | - | - | 30 | 364 | - |
| Filiales d'ATLANTEM CANADA | | | | | | | | | | | | |
| FENE-TECH Inc., Québec - Amqi | KCAD | - | 6 325 | 100,00 % | - | 5 441 | 5 441 | - | - | 10 935 | 274 | - |
| FENÊTRES LAPCO Inc., Québec - Mirabel | KCAD | 2 021 | -2 163 | 100,00 % | - | 7 128 | - | - | - | 3 435 | 259 | - |

(*) Dividendes comptabilisés

► RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| En K€ | Date d'arrêté Durée de l'exercice | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|--------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | | 12 mois |
| Capital en fin d'exercice | | | | | | |
| Capital social | | 4 490 465 | 4 490 465 | 4 490 465 | 4 490 465 | 4 490 465 |
| Nombre d'actions | | | | | | |
| - ordinaires | | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 |
| - à dividende prioritaire (sans droit de vote) | | - | - | - | - | - |
| Nombre maximum d'actions à créer | | | | | | |
| - par conversion d'obligations | | - | - | - | - | - |
| Opérations et résultat de l'exercice | | | | | | |
| Chiffre d'affaires HT | | 18 201 230 | 7 109 271 | 6 953 415 | 6 758 140 | 6 986 599 |
| Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions | | 3 180 825 | 7 801 416 | 1 593 912 | -2 713 126 | 4 676 019 |
| Impôt sur les bénéfices | | -662 893 | -1 930 219 | -1 735 380 | -2 761 229 | -4 000 201 |
| Participation des salariés | | - | - | - | - | - |
| Dotations aux amortissements et provisions | | 2 064 875 | 9 497 294 | 6 684 849 | 1 043 507 | 2 276 214 |
| Résultat net | | 2 371 964 | 900 543 | -26 776 | 5 510 780 | 6 584 795 |
| Résultat distribué (1) | | 1 047 775 | - | 1 496 822 | 1 496 822 | 2 245 232 |
| Résultat par action | | | | | | |
| Résultat après impôt, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions | | 1,28 | 3,25 | 1,11 | 0,02 | 2,90 |
| Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions | | 0,79 | 0,30 | -0,01 | 1,84 | 2,20 |
| Dividende attribué | | 0,35 | - | 0,50 | 0,50 | 0,75 |
| Personnel | | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | | 157 | 41 | 35 | 31 | 31 |
| Masse salariale de l'exercice | | 7 259 806 | 2 488 310 | 2 239 768 | 2 516 402 | 2 550 288 |
| Sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) | | 3 315 982 | 1 136 382 | 1 025 700 | 1 138 264 | 1 155 406 |

(1) Montant incluant les actions d'autodétention

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L225-68 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise, lequel contient l'ensemble des informations prévues aux articles L225-37-3 à L225-37-5 du Code de commerce, informations relatives à la composition, au fonctionnement et aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, à la rémunération des mandataires sociaux, ainsi qu'aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique d'Achat ou d'Échange.

Ce rapport vous présente également nos observations sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec la Direction générale et la Direction financière et juridique du Groupe, puis revu et commenté avec le Comité d'audit et des risques. Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 22 mars 2019.

► 1 – COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société HERIGE fonctionne sous la forme de société avec Directoire et Conseil de Surveillance depuis une décision des actionnaires du 5 juin 1998.

Le Conseil de Surveillance a adopté le code Middledext comme référentiel de gouvernement d'entreprise, code publié le 17 décembre 2009 et révisé en septembre 2016, consultable sur le site de Middledext (www.middledext.com).

Conformément à la recommandation R19, le Conseil de Surveillance déclare avoir pris connaissance des points de vigilance qui figurent dans le code, et en avoir fait la revue à l'occasion de l'établissement du présent rapport.

Toutes les recommandations du code ont été étudiées : la société s'y conforme ou apporte des explications circonstanciées.

▷ 1.1 – LE DIRECTOIRE

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Le Directoire est composé depuis le 22 mai 2018 de quatre membres : Monsieur Alain MARION, Président, et Messieurs Stéphane JAN, Bruno CADUDAL et Philippe QUENEAU. Il est nommé pour une durée de deux ans à l'issue de laquelle il est entièrement renouvelé. Le Directoire se réunit au moins une fois par trimestre pour établir un rapport au Conseil de Surveillance, et aussi souvent que l'intérêt de la société le nécessite, sur convocation du Président.

Liste des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018 par chaque membre du Directoire :

| NOM, Prénom | Société | Fonction |
|------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| CADUDAL Bruno | SA HERIGE | Membre du directoire |
| | SAS FINANCIERE BLAVET | Directeur général |
| | SAS ATLANTEM INDUSTRIES | Président |
| | SAS CIOB MOISAN | Président |
| | SAS INCOBOIS | Président |
| | SCI SOFIMO | Gérant |
| | VM MATÉRIAUX CANADA Inc. | Président |
| | ATLANTEM CANADA Inc. | Président |
| | FENE-TECH Inc. | Président |
| JAN Stéphane | SA HERIGE | Membre du directoire |
| | MARION Alain | Président du Directoire |
| | SAS COMINEX | Président |
| | VM MATÉRIAUX CANADA Inc. | Vice-président |
| | ATLANTEM CANADA Inc. | Vice-président |
| | FENE-TECH Inc. | Vice-Président |
| | FENÊTRES LAPCO Inc. | Vice-Président |
| | CODIPAC | Directeur |
| | QUENEAU Philippe | SA HERIGE |
| SAS EDYCEM | | Directeur général |
| SAS BIPLAN | | Président |
| SAS EDYCEM BÉTON | | Président |
| SAS BÉTON DES OLNONES | | Président |
| SAS PRÉFA DES PAYS DE LOIRE | | Président |
| SARL BÉTON D'ILLE ET VILAINE | | Gérant |

Il est précisé que le contrat de travail de Monsieur Alain MARION dont il bénéficiait avec la société lors de sa nomination en qualité de Président du Directoire a été suspendu pour la durée de son mandat et de ses éventuels renouvellements. De la même manière, les contrats de travail dont bénéficiaient Messieurs Bruno CADUDAL et Philippe QUENEAU sur la sous-holding de leur branche d'activité respective (Menuiserie et Béton) ont été suspendus pour

la durée du mandat social de Directeur général qu'ils détiennent dans cette société. Monsieur Stéphane JAN conserve en revanche son contrat de travail en qualité de Directeur Administratif et Financier du Groupe.

En conformité de la recommandation R15 du code Middledext, le Conseil n'a pas estimé opportun de mettre fin aux contrats de travail des membres du Directoire eu égard, soit à leur ancienneté en tant que salariés au sein du Groupe HERIGE pour Messieurs Alain MARION (31 ans d'ancienneté) Philippe QUENEAU (39 ans d'ancienneté) et Bruno CADUDAL (16 ans d'ancienneté), soit du fait de l'exercice de fonctions effectives distinctes du mandat pour Monsieur Stéphane JAN, ainsi qu'en raison de la structure familiale et patrimoniale de l'entreprise dont la volonté est de pérenniser l'encadrement dirigeant.

POUVOIRS

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. De plus, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, certaines opérations doivent être autorisées par le Conseil préalablement à leur conclusion par le Directoire, notamment en matière de :

- définition de la stratégie, du plan pluriannuel et de la politique de financement,
- approbation des budgets d'exploitation, d'investissements et de trésorerie,
- décisions d'investissements, de souscription d'emprunts ou de contrats de crédits-bails non prévus aux budgets d'exploitation et d'investissements et dépassant un certain seuil,
- décisions de cessions et de prises de participation, de cession et d'acquisition d'immeubles et dépassant un certain seuil,
- décisions affectant la propriété et l'usage des éléments incorporels,
- décisions relatives aux cadres supérieurs de la société.

▷ 1.2 – LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMPOSITION

Le Conseil de Surveillance est composé, au 31 décembre 2018, de dix membres figurant dans le tableau ci-dessous.

| NOM, Prénom, fonction | Membre indépendant | Année de 1 ^{re} nomination | Échéance du mandat | Comité d'audit | Comité des Rémunérations | Expérience et expertise apportée |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------------|----------------|--------------------------|---|
| ARDOUIN Guylène Membre représentant les salariés actionnaires | Non | 2013 | 2019 | Membre | | Représentante des salariés actionnaires Connaissance métier Négoce |
| CAILLAUD Jérôme Vice-président | Non | 2006 | 2019 | | | Dirigeant d'entreprise Membre familial |
| CAILLAUD Pascal Membre | Non | 1998 | 2019 | | | Profession libérale Membre familial |
| CAILLAUD Sébastien Membre | Non | 2014 | 2019 | Membre | | Dirigeant cabinet d'expertise comptable Membre familial |
| COUÉ Marie-Annick Membre représentant les salariés | Non | 2018 | 2021 | | | Représentante des salariés Connaissance métier Menuiserie |
| FILOCHE Catherine Membre | Oui | 2017 | 2020 | Présidente | | Cadre d'entreprise Experte en finances et immobilier |
| ROBIN Daniel Membre | Non | 2017 | 2019 | | Membre | Ancien dirigeant du Groupe Membre familial – Connaissance métier Béton |
| ROBIN Olivier Président | Non | 1998 | 2019 | | Président | Dirigeant d'entreprise Membre familial |
| ROBIN RAVENEAU Marie-Laure Membre | Non | 2013 | 2019 | | | Cadre d'entreprise Membre familial |
| WEBER Caroline Membre | Oui | 2015 | 2019 | Membre | | Experte en Finance, Stratégie Gouvernance |

La durée du mandat est actuellement de trois exercices. Le Conseil réfléchit à un échelonnement des mandats, conformément à la recommandation R9 du code Middledenext.

Le Conseil de Surveillance compte cinq femmes parmi ses membres. Sans tenir compte du mandat du membre représentant les salariés, les dispositions légales sur la représentativité équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils sont respectées.

Mesdames Caroline WEBER et Catherine FILOCHE sont, conformément à la recommandation R3, membres indépendants du Conseil. Elles remplissent les cinq critères d'indépendance au sens du code de gouvernance Middledenext.

Madame Marie-Annick COUÉ a été désignée membre du Conseil représentant les salariés par la délégation unique du personnel de la société, lors d'une réunion du 26 octobre 2018, conformément aux dispositions statutaires.

La majorité des membres a acquis des expériences différentes et complémentaires dans le monde de l'entreprise permettant d'avoir un Conseil pluridisciplinaire.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil de Surveillance, et les informations relatives à la biographie et à l'expérience des candidats à la nomination ou au renouvellement sont mises en ligne sur le site Internet de la société préalablement à l'Assemblée, conformément à la recommandation R8.

Liste des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018 par chaque personne composant le Conseil de Surveillance

| Nom | Société | Fonction |
|----------------------------|--|---|
| ARDOUIN Guylène | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| CAILLAUD Jérôme | SA HERIGE | Vice-président du Conseil de Surveillance |
| | SAS LBC DISTRIBUTION | Président |
| | SAS S.I.LUG | Président |
| | SAS LBC NAUTIC | Président |
| | SA PORT DE PLAISANCE PORNICHE LA BAULE | Représentant permanent personne morale Administrateur |
| | SAS BENETEAU BOAT CLUB | Président |
| | SARL LBC CHARTER | Gérant |
| | SARL IMMOBILIÈRE ST GEORGES | Co-gérant |
| | SCI CAS COMANDANT | Gérant |
| CAILLAUD Pascal | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| CAILLAUD Sébastien | SARL IMMOBILIÈRE AYTRÉ | Co-gérant |
| | SARL IMMOBILIÈRE DU POITOU | Gérant |
| | SARL IMMOBILIÈRE VM POITIERS | Co-gérant |
| | SC ICAME | Gérant |
| | SC TAAAF | Co-gérant |
| | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| COUÉ Marie-Annick | SA ATLANTIQUE RÉVISION CONSEIL | Président Directeur général |
| | SC FINANCIÈRE KEYSTONE | Gérant |
| | SARL ARCDEV | Gérant |
| | SARL IMMO COUSTEAU | Gérant |
| | SARL CLEDBER | Gérant |
| FILOCHE Catherine | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| ROBIN RAVENEAU Marie-Laure | MAISONS DU MONDE | Secrétaire Général |
| | SCI KERMARIA | Co-gérante |
| | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| ROBIN Olivier | SAS 8 OCTOBRE CONSEILS | Vice-Présidente |
| | SC SOFIMALO | Gérante |

| Nom | Société | Fonction |
|----------------|---|--------------------------------------|
| ROBIN Daniel | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| | SARL CONTACT PLUS | Gérant |
| | SC SOFIBAX | Gérant |
| | SCI ROLONNE | Gérant |
| | SCI DAMIRO | Gérant |
| ROBIN Olivier | SA HERIGE | Président du Conseil de Surveillance |
| | SAS MENUISERIES DU CENS | Président |
| | SARL PROSTYL | Gérant |
| | SARL FINANCIÈRE ALKAID | Gérant |
| | SARL ALIOTH | Gérant |
| | SARL ATELIER SENAND | Gérant |
| | SARL IMMOBILIÈRE LES SABLES | Gérant |
| | SARL DESIDOORS | Gérant |
| | SARL MAHE | Gérant |
| | SCI PHECDA | Gérant |
| | SC LOC | Gérant |
| WEBER Caroline | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| | MIDDLENEXT | Directrice générale |
| | TOUPARGEL | Administratrice |
| | SOCIÉTÉ SERGE FERRARI | Administratrice |
| | GL EVENTS | Administratrice |
| | FONDATION CMA-CGM | Administratrice |
| | EUROPEAN ISSUERS | Administratrice |
| | LYON PÔLE BOURSE | Administratrice |
| | OBSERVATOIRE DES PME-ETI COTÉES EN BOURSE | Administratrice |
| | HAUT CONSEIL AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES | Membre du collège |
| | ASSOCIATION LEDO TANK | Présidente |

MISSIONS DU CONSEIL

Les missions du Conseil de Surveillance sont celles dévolues par la loi et par les statuts de la société. Il a notamment pour mission principale le contrôle permanent de la gestion de la société faite par le Directoire. À cet effet, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer tous documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il nomme le Directoire, en désigne le Président et les éventuels Directeurs généraux et fixe leur rémunération. Il délivre les autorisations préalables à la conclusion de certaines opérations par le Directoire, conformément à l'article 16 des statuts de la société. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En conformité avec la recommandation R7 du code Middlednext, le Conseil de Surveillance s'est doté d'un règlement intérieur dont la dernière mise à jour a été approuvée le 24 mai 2017. Le règlement intérieur est consultable sur le site internet de la société.

Conformément à la recommandation R1, chaque membre du Conseil est sensibilisé aux responsabilités et obligations qui lui incombent, notamment au moment de sa nomination, par la remise qui lui est faite du règlement intérieur rappelant l'ensemble des droits et devoirs des membres du Conseil, les modalités de fonctionnement de ce dernier ainsi que les règles de déontologie qu'ils se doivent d'appliquer. Une attention particulière est portée aux situations de conflits d'intérêt et le Conseil réfléchit à la mise en place de procédures spécifiques pour leur suivi et leur traitement.

Le Conseil met régulièrement à l'ordre du jour du Conseil la question de la succession des dirigeants afin de réfléchir aux solutions à mettre en place, en cas d'accident ou d'indisponibilité brutale.

Il n'est pas fixé un nombre minimal d'actions à détenir pour les membres du Conseil, les statuts de la société ayant supprimé cette obligation en mai 2010, conformément aux dispositions légales.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou que la législation l'impose et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, il s'est réuni à six reprises. Le taux de participation moyen constaté au cours de ces réunions a été de 91 %. Par ailleurs, et conformément à la recommandation R5, les membres du Conseil échangent entre eux régulièrement et de manière informelle hors cadre des réunions.

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil a notamment examiné et approuvé les comptes semestriels et annuels, les orientations stratégiques du Groupe, sa politique d'investissement et de développement, et délivré les autorisations nécessaires à certaines décisions du Directoire.

Conformément à la recommandation R4, et selon les conditions spécifiées dans le règlement intérieur, les membres du Conseil reçoivent, préalablement aux réunions, les documents nécessaires à leur mission dans des délais suffisants, et des situations d'exploitation leur sont régulièrement envoyées. Ils sont également informés de tout événement affectant de manière significative la vie du Groupe et reçoivent les principaux communiqués de presse concernant HERIGE.

Les procès-verbaux des réunions de Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et leur approbation est effectuée au cours du Conseil suivant.

Les membres du Conseil sont également invités chaque début d'année à s'exprimer, par le biais d'un questionnaire d'autoévaluation, sur le fonctionnement du Conseil, de ses comités, et sur la préparation de ses travaux au cours de l'exercice écoulé (recommandation R11).

CENSEURS

Les statuts de la société prévoient la possibilité pour le Conseil de Surveillance de nommer des censeurs pour une durée qu'il détermine lors de la nomination. Les censeurs prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils ne sont pas comptabilisés dans le calcul du quorum.

Le mandat de Monsieur Philippe AUDUREAU, nommé censeur lors du Conseil de Surveillance réuni le 24 mai 2017 pour une durée d'un exercice, n'a pas été renouvelé et aucun nouveau censeur n'a été nommé depuis.

▷ 1.3 – LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Ce Comité a notamment pour mission :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité,
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,
- d'émettre des recommandations sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée Générale, dans les conditions définies par la réglementation,
- de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et de s'assurer de leur respect des conditions d'indépendance conformément à la réglementation,
- d'approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes,



- de rendre compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes et de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière,
- d'informer sans délai le Conseil de toute difficulté rencontrée.

Les membres de ce Comité au 31 décembre 2018 sont Mesdames Catherine FILOCHE, Caroline WEBER et Guylène ARDOUIN et Monsieur Sébastien CAILLAUD. Depuis le 25 mai 2018, la présidence a été confiée à Madame Catherine FILOCHE, membre indépendant, conformément à la recommandation R6 du code Middledex.

Monsieur François CAILLAUD est également invité permanent.

Le Comité d'audit s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2018, avec un taux moyen de présence de 100 %, pour examiner les arrêtés de comptes ainsi que les travaux liés à la maîtrise des risques et de contrôle interne.

Aucun service autre que la certification des comptes n'a été soumis à l'approbation du Comité.

Le Comité d'audit s'est assuré de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Des échanges nourris entre le Comité et les Commissaires ont eu lieu à l'occasion de l'établissement du nouveau rapport que ces derniers doivent établir au Comité d'audit.

Les recommandations du Comité ont été suivies par le Conseil de Surveillance.

► 2 – RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

▷ 2.1 – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance est fondée sur l'allocation de jetons de présence dont la somme globale est fixée par l'Assemblée Générale et répartie entre ses membres à la discrétion du Conseil selon le principe suivant : une partie fixe, avec un montant doublé pour les membres indépendants, et une partie variable en fonction de la présence des membres aux réunions du Conseil et des Comités spécialisés le cas échéant, conformément à la recommandation R10. La répartition peut également prendre en compte la réalisation de certaines missions spécifiques.

| Membres du Conseil de Surveillance | | Montants versés en 2018 | Montants versés en 2017 |
|------------------------------------|--|-------------------------|-------------------------|
| Guylène ARDOUIN ⁽¹⁾ | Jetons de présence | 9 400 | 9 200 |
| Pascal CAILLAUD | Jetons de présence | 8 400 | 7 800 |
| Pascal CAILLAUD | Jetons de présence du Comité de Surveillance d'EDYCEM | 600 | 600 |
| Jérôme CAILLAUD | Jetons de présence | 8 200 | 8 200 |
| Jérôme CAILLAUD | Rémunération de Vice-Président de Conseil de Surveillance HERIGE | 16 040 | 15 725 |
| Jérôme CAILLAUD | Jetons de présence du Comité de Surveillance de Financière Blavet | 400 | 600 |
| Sébastien CAILLAUD | Jetons de présence | 15 400 | 9 000 |
| Catherine FILOCHE | Jetons de présence | 8 200 | - |
| Daniel ROBIN | Jetons de présence | 4 100 | - |
| Olivier ROBIN | Jetons de présence | 8 400 | 8 400 |
| Olivier ROBIN | Jetons de présence du Comité de Surveillance de Financière VM Distribution | 400 | 600 |
| Olivier ROBIN | Rémunération de Président de Conseil de Surveillance HERIGE | 23 351 | 22 893 |
| Marie-Laure ROBIN RAVENEAU | Jetons de présence | 8 200 | 7 800 |
| Caroline WEBER | Jetons de présence | 15 800 | 15 800 |
| Total | | 126 891 | 106 618 |

(1) Rémunération en tant que représentant des salariés actionnaires au Conseil de Surveillance

Par ailleurs, Monsieur Daniel ROBIN a perçu indirectement, dans le cadre du contrat de prestations de services conclu entre la société HERIGE et la société CONTACT PLUS dans laquelle il est gérant, une somme annuelle de 86 000 € HT.

▷ 2.2 – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

La politique de rémunération du Directoire du Groupe HERIGE est alignée sur les valeurs de l'entreprise.

Les dirigeants mandataires sociaux sont associés dans leurs rétributions au développement, à la rentabilité et à la pérennité du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations, lors de sa réunion du 15 mars 2018, a validé les décisions suivantes pour le Président du Directoire :

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Ce Comité a pour mission de revoir et de proposer au Conseil de Surveillance les rémunérations fixes et variables des membres du Directoire et de certains responsables clés du Groupe. Ce Comité a également pour mission de proposer au Conseil de Surveillance la nomination et le renouvellement des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. Il s'est réuni une fois en 2018 avec pour ordre du jour les rémunérations variables du Directoire et des Comités de Direction de branches, la politique d'attribution des stock-options et actions gratuites, ainsi que la succession des dirigeants et le renouvellement du Directoire à l'échéance de mai 2018.

Au 31 décembre 2018, les membres du Comité des rémunérations sont Messieurs Olivier ROBIN, Président, et Daniel ROBIN. Monsieur Dominique CAILLAUD est également invité permanent à ce Comité. Le Président du Directoire et le Directeur des ressources humaines assistent également aux réunions.

COMITÉS DE SURVEILLANCE DE BRANCHE

Des Comités de Surveillance ont été institués au sein des différentes branches d'activité du Groupe : Négoce, Menuiserie, Béton et services supports. Ces Comités sont composés du Directoire et de membres actionnaires familiaux. Ils se réunissent au moins une fois par trimestre. Leur rôle est purement consultatif, ils émettent des avis sans voix délibérative. Les Comités de Surveillance permettent la remontée d'informations au niveau de la holding et s'assurent de la cohérence des choix stratégiques avec les résultats attendus et les équilibres financiers.

Le Président et le Vice-président du Conseil perçoivent également une rémunération fixée lors de leur nomination et révisée annuellement en fonction de l'évolution des prix à la consommation. Cette rémunération s'est élevée pour 2018 à 23 351 € pour le Président et à 16 040 € pour le Vice-président.

Les montants perçus sont mentionnés dans le tableau ci-dessous. Ils ont été attribués conformément aux principes et critères de détermination approuvés par l'Assemblée Générale du 25 mai 2018 dans sa 10^e résolution.

- la partie fixe de sa rémunération a été portée à 16 982 € à compter du 1^{er} janvier 2018, puis à 17 500 € au 1^{er} juin 2018.
- la partie variable de sa rémunération est basée sur une quote-part de 60 % d'un pourcentage du ROC Groupe géré, à savoir 0,9 %, taux qui passe à 1 % en cas de dépassement de 10 % du budget ROC Groupe géré.

Le Comité a également retenu le principe du passage de l'attribution de stock-options à l'attribution d'actions gratuites au titre de 2018.

Les autres membres du directoire ne perçoivent pas de rémunération spécifique au titre de ce mandat :

- Monsieur Stéphane JAN est rémunéré au titre de son contrat de travail de Directeur Administratif et Financier Groupe,
- Monsieur Bruno CADUDAL est rémunéré au titre de son mandat social de Directeur général de la branche Menuiserie,
- Monsieur Philippe QUENEAU est rémunéré au titre de son mandat social de Directeur général de la branche Béton.

Les membres du Directoire bénéficient également de l'avantage en nature constitué par leur véhicule de fonction ainsi que des accords d'intéressement et de participation du Groupe.

Les différents éléments de rémunération attribués au Président du Directoire et au Directeur général au titre de l'exercice 2018, conformément aux principes et critères de détermination approuvés par l'Assemblée Générale du 25 mai 2018 dans sa 9^e résolution, sont les suivants :

| | | Au titre de l'exercice 2017 | | Au titre de l'exercice 2018 | |
|--|--|-----------------------------|--------------------|-----------------------------|-----------------------|
| | | Montants attribués | Montants attribués | Montants versés | Montants restants dus |
| Alain MARION, Président du Directoire | | | | | |
| | Rémunération fixe | 202 271 | 211 785 | 211 785 | - |
| | Avantages en nature | 4 259 | 4 259 | 4 259 | - |
| Rémunération variable | Rémunération variable hors intéressement | 53 244 | 63 002 | 20 137 | 42 865 |
| | Intéressement | 16 367 | 15 750 | - | 15 750 |
| | Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| TOTAL | | 276 141 | 294 796 | 236 181 | 58 615 |
| Valorisation des options ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾ | | 13 170 | 32 320 | | |
| Gérard CHARRIER, Directeur général et membre du Directoire jusqu'au 22 mai 2018 | | | | | |
| | Rémunération fixe | 171 917 | 178 396 | 178 396 | - |
| | Indemnité de retraite | - | 120 902 | 120 902 | - |
| | Avantages en nature | 5 841 | 5 841 | 5 841 | - |
| Rémunération variable | Rémunération variable hors intéressement | 35 496 | 66 001 | 21 344 | 44 657 |
| | Intéressement | 13 910 | 6 071 | - | 6 071 |
| | Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| TOTAL | | 227 164 | 377 211 | 326 483 | 50 728 |
| Valorisation des options ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾ | | 13 170 | 36 360 | | |

La rémunération des autres membres du Directoire au titre de leur fonction opérationnelle respective pour l'année 2018 a été la suivante :

| | | Montants attribués | Montants versés | Montants restants dus |
|--|--|--------------------|-----------------|-----------------------|
| Bruno CADUDAL, Directeur général branche Menuiserie, membre du Directoire depuis le 22 mai 2018 | | | | |
| | Rémunération fixe | 162 120 | 162 120 | - |
| | Avantages en nature | 4 475 | 4 475 | - |
| Rémunération variable | Rémunération variable hors intéressement | 53 000 | 15 258 | 37 742 |
| | Intéressement | 15 336 | - | 15 336 |
| | Rémunération exceptionnelle | - | - | - |
| TOTAL | | 234 931 | 181 853 | 53 078 |
| Valorisation des options ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾ | | 9 090 | | |
| Philippe QUENEAU, Directeur général branche Béton, et membre du Directoire depuis le 22 mai 2018 | | | | |
| | Rémunération fixe | 128 931 | 128 931 | - |
| | Avantages en nature | 5 172 | 5 172 | - |
| Rémunération variable | Rémunération variable hors intéressement | 65 931 | 18 317 | 47 614 |
| | Intéressement | 14 735 | - | 14 735 |
| | Rémunération exceptionnelle | - | - | - |
| TOTAL | | 214 769 | 152 420 | 62 349 |
| Valorisation des options ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾ | | 9 090 | | |
| Stéphane JAN, Directeur Administratif et Financier Groupe, membre du Directoire depuis le 22 mai 2018 | | | | |
| | Rémunération fixe | 141 341 | 141 341 | - |
| | Avantages en nature | 4 133 | 4 133 | - |
| Rémunération variable | Rémunération variable hors intéressement | 50 000 | 8 390 | 41 610 |
| | Intéressement | 10 384 | - | 10 384 |
| | Rémunération exceptionnelle | - | - | - |
| TOTAL | | 205 858 | 153 864 | 51 994 |
| Valorisation des options ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾ | | 16 160 | | |

(1) Détaillées dans le tableau ci-après



Actions attribuées gratuitement durant l'exercice

| Nom du dirigeant mandataire social | Date du plan | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Date Attribution effective | Période de conservation |
|------------------------------------|--------------|---|---|----------------------------|-------------------------|
| Alain MARION | 18 mai 2018 | 40,40 | 800 | 18 mai 2019 | Jusqu'au 18 mai 2020 |
| Gérard CHARRIER | 18 mai 2018 | 40,40 | 900 | 18 mai 2019 | Jusqu'au 18 mai 2020 |
| Philippe QUENEAU | 18 mai 2018 | 40,40 | 225 | 18 mai 2019 | Jusqu'au 18 mai 2020 |
| Bruno CADUDAL | 18 mai 2018 | 40,40 | 225 | 18 mai 2019 | Jusqu'au 18 mai 2020 |
| Stéphane JAN | 18 mai 2018 | 40,40 | 400 | 18 mai 2019 | Jusqu'au 18 mai 2020 |

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Monsieur Alain MARION a levé 850 options le 17 avril 2018 pour un montant de 12 928 € et 1 007 options le 1^{er} juin 2018 pour un montant de 15 316 € dans le cadre du plan attribué en juin 2013.

Monsieur Bruno CADUDAL a levé 1 200 options le 16 mai 2018 pour un montant de 19 512 € dans le cadre du plan attribué en février 2016.

Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci

Aucun engagement de cette nature n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

► 3 – AUTRES INFORMATIONS

► 3.1 – CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS OU LES ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET LES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale de la société n'a été conclue au cours de l'exercice 2018.

► 3.2 – DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale au Directoire en matière d'augmentation de capital n'est en cours de validité.

► 3.3 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors qu'il justifie de sa qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris et conformément aux dispositions légales. La qualité d'actionnaire résulte de l'enregistrement comptable des titres :

- soit dans les comptes de titres nominatifs de la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Par ailleurs, les dirigeants se tiennent à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient échanger ou obtenir des informations en dehors des Assemblées Générales (recommandation R12).

► 4 – ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-5 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

► 4.1 – STRUCTURE DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2018

| | |
|------------------------------|---------|
| Actionnaires familiaux | 62,10 % |
| Salariés | 3,89 % |
| Autocontrôle | 5,55 % |
| Public | 28,46 % |

► 4.2 – RESTRICTIONS STATUTAIRES ET ACCORDS RELATIFS AUX TRANSFERTS D' ACTIONS

Aucune clause statutaire ne restreint la libre cession des actions, qui peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les frais de garde et de gestion liés à la détention des titres nominatifs sont à la charge de la société. Les frais de courtage dus sur les cessions de titres nominatifs sont les suivants :

- ordre transmis par internet : 0,40 % du montant brut de la transaction avec un minimum de 9 €,

- ordre transmis par fax, courrier, téléphone :

- montant brut de la transaction inférieur à 75 000 € : 0,60 % avec un minimum de 9 €,
- montant brut de la transaction compris entre 75 000 € et 150 000 € : 0,50 % avec un minimum de 9 €,
- montant brut de la transaction supérieur à 150 000 € : 0,40 % avec un minimum de 9 €.

► 4.3 – PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Les sociétés SOFIRO et SOFICA détiennent plus des 3/20^e du capital et plus du 1/5^e des droits de vote ; la société SICAT détient plus du 1/10^e du capital et des droits de vote.

► 4.4 – FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

En plus des franchissements de seuils légaux, l'article 11 des statuts de la société prévoit que tout actionnaire détenant 1,5 % au moins du capital est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement d'un multiple de ce pourcentage.

▷ 4.5 – DROIT DE VOTE

Un droit de vote double est attribué depuis le 11 juin 2007 à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins.

▷ 4.6 – CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 26 juin 2002 au sein du groupe familial CAILLAUD-ROBIN agissant de concert. Ce pacte a fait l'objet d'un avis au Conseil des Marchés Financiers publié le 17 octobre 2003.

Par ailleurs, deux engagements collectifs de conservation d'actions ont été souscrits par les actionnaires familiaux en date du 29 novembre 2008 et du 28 février 2018, dans le cadre des dispositions des articles 885-1 Bis et 787-B du CGI.

▷ 4.7 – POUVOIRS DU DIRECTOIRE EN MATIÈRE DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale du 25 mai 2018 a autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter de ladite Assemblée, conformément aux dispositions légales, à procéder à des achats d'actions de la société, afin :

- d'attribuer les titres rachetés aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de son Groupe dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions, au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, aux porteurs desdites valeurs mobilières,
- de conserver ces actions et les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,

► 5 – OBSERVATIONS DU CONSEIL SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

▷ 5.1 – LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

Tout au long de l'exercice, votre Directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion. Le rapport du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et fidèle de l'activité de la société et des résultats de l'exercice 2018. Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

▷ 5.2 – LES COMPTES DE L'EXERCICE

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la société toute information nécessaire. Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total de bilan de 135 391 013,62 € et un résultat de 6 584 795,12 €.

- d'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées sous réserve d'une autorisation spécifique de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées par la société ne peut excéder 290 000 titres. Le nombre d'actions détenues ne peut également excéder 10 % du capital social.

Le prix d'achat maximal par la société de ses propres actions ne peut excéder 60 € par action, le montant global affecté à ce programme de rachat ne pouvant être supérieur à 17 400 000 €.

▷ 4.8 – MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

L'article 17-5 des statuts de la société prévoit la nomination, lorsque les conditions légales sont réunies, d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires par l'Assemblée Générale des actionnaires. Les candidats à la nomination sont désignés par le Conseil de Surveillance du fonds commun de placement des salariés du Groupe HERIGE. L'Assemblée Générale du 27 mai 2016 a renouvelé le mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires de Madame Guylène ARDOUIN pour une période de trois exercices.

L'article 17-6 des statuts de la société prévoit, lorsque les conditions légales sont réunies, la désignation par le Comité d'entreprise de la société d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés, pour une durée de trois années. Madame Marie-Annick COUÉ a été désignée à cette fonction par la DUP HERIGE lors d'une réunion tenue le 26 octobre 2018.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un résultat net consolidé de -8 571 300 €, dont part du Groupe -8 558 771 €, n'ont soulevé aucune remarque particulière.

▷ 5.3 – RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale annuelle et en approuve les termes.

Nous vous précisons que, conformément à l'article L225-235 du Code de commerce, nos Commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint au rapport de gestion du Directoire, leurs observations sur le présent rapport.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société HERIGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HERIGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

► RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

► INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

1. La note « Activités cédées et en cours de cession » de l'annexe aux comptes consolidés précise les critères de classification et de comptabilisation des activités cédées ou en cours de cession en application de la norme IFRS 5.

Nous avons vérifié la correcte application de ce principe comptable et nous avons vu que les notes 5 et 24 de l'annexe fournissent une information appropriée au 31 décembre 2018.

2. Votre société a procédé à un test de perte de valeur des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes explicatives 7 et 27.

Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes appliquées, à revoir les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à apprécier que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée de ces sujets.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

La Roche-sur-Yon et Nantes

Le 25 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

GROUPE Y - BOISSEAU
Jean-François MAREC

ERNST & YOUNG et Autres
Luc DERRIEN



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée Générale de la société HERIGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HERIGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

► RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

► INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participations, autres titres immobilisés, VMP » du paragraphe 2 de l'annexe des comptes annuels « Principes et méthodes comptables » présente les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation, conduisant à la constitution éventuelle d'une dépréciation.

Nous avons apprécié la pertinence des approches mises en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

► INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

► RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

► AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Roche-sur-Yon et Nantes

Le 25 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

GROUPE Y - BOISSEAU
Jean-François MAREC

ERNST & YOUNG et Autres
Luc DERRIEN

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'Assemblée Générale de la société HERIGE,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

► CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

► CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Avances en comptes courants

Votre société a bénéficié, au cours de l'exercice 2018, d'avances en comptes courants consenties par des membres du Conseil de Surveillance et des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 %. Ces avances ont été rémunérées par des intérêts au taux de 1,48 % l'an.

| | Encours au 31 décembre 2018 (€) | Dont charge d'intérêts de l'exercice (€) |
|---|---------------------------------------|--|
| Monsieur Olivier ROBIN Membre du Conseil de Surveillance | 30,- | 1,- |
| Société SOFIRO Actionnaire | 20 665,- | 301,- |
| Société HVB Actionnaire | 10 474,- | 153,- |
| Société SICAT Actionnaire | 62 587,- | 913,- |

2 - Convention de prestations de services signée avec la société CONTACT PLUS SARL

Personne concernée : M. Daniel ROBIN, membre du Conseil de Surveillance d'HERIGE SA, et Gérant de CONTACT PLUS SARL

Votre société a conclu en décembre 2017 avec la société CONTACT PLUS SARL une convention de « prestations de conseil, prospection et de veille ». Cette convention prévoit une rémunération forfaitaire de 8 000 € HT par mois à compter du 1^{er} septembre 2017 pendant 10 mois, puis 5 000 € HT pour les 18 mois suivants.

Montant facturé au titre de l'exercice 2018 € 78 000,-

Fait à La Roche-Sur-Yon et à Nantes

Le 25 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

GROUPE Y - BOISSEAU
Jean-François Marec

ERNST & YOUNG et Autres
Luc DERRIEN

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

IDENTITÉ

Dénomination sociale:

HERIGE

Date de création de la société:

1941

Nationalité:

Française

Forme juridique:

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Siège social:

Route de la Roche-sur-Yon,
85260 L'HERBERGEMENT

Registre du Commerce et des Sociétés:

545 550 162 RCS LA ROCHE-SUR-YON

Code APE:

7010Z

Durée:

La société prendrait fin en 2058 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (extrait):

La société a pour objet en France et dans tous pays directement ou indirectement :

- le commerce, la fabrication, la mise en œuvre et le transport de tous matériaux et fournitures se rapportant au bâtiment, aux travaux publics et à l'environnement,
- l'acquisition et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment de toutes participations dans le capital de toutes sociétés françaises ou étrangères,
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus exposées.

Exercice social:

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Capital et caractéristiques (au 31 décembre 2018):

Le capital est de 4 490 464,50€.

Il est divisé en 2 993 643 actions d'une valeur nominale de 1,50€ chacune, toutes entièrement libérées et portant jouissance courante.

Introduction en Bourse:

Le 17 mai 1990
Marché Euronext Growth Paris
depuis le 25 juillet 2018

Codes Boursiers:

ISIN : FR0000066540
Reuters : ALHRG.PA
Bloomberg : ALHRG.FP
Code mnémonique : ALHRG

Appartenance aux indices:

CAC SMALL, CAC MID & SMALL, CAC ALL TRADABLE, ENTERNEXT@PEA-PME 150, Gaïa (Index Éligible PEA - PME)

Répartition statutaire des bénéficiaires:

Le bénéfice distribuable est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Responsable de l'information:

Monsieur Alain MARION
Tél. 02.51.08.08.08

Les documents et renseignements relatifs à la société sont mis à la disposition des actionnaires et du public au siège social ainsi que sur le site internet du Groupe (espace investisseurs) : www.groupe-herige.fr

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président du Conseil de Surveillance:

Olivier ROBIN

Vice-président:

Jérôme CAILLAUD

Membres du Conseil de Surveillance:

Mesdames Guylène ARDOUIN, Marie-Annick COUÉ, Catherine FILOCHE, Marie-Laure ROBIN RAVENEAU et Caroline WEBER.

Messieurs Pascal CAILLAUD, Sébastien CAILLAUD, et Daniel ROBIN.

DIRECTOIRE

Président du Directoire:

Alain MARION

Membres du directoire:

Bruno CADUDAL, Stéphane JAN, Philippe QUENEAU

CONTRÔLE

Commissaires aux comptes titulaires:

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First

La Défense FR

1-2, place des Saisons

92037 PARIS

Groupe Y BOISSEAU

52, rue Jacques-Yves Cousteau

85000 LA ROCHE-SUR-YON

Commissaires aux comptes suppléants:

AUDITEX

3, rue Émile Masson

44000 NANTES



ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à L'HERBERGEMENT, le 25 avril 2019

Le Président du Directoire,
Alain MARION

RÉSOLUTIONS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 MAI 2019

► PREMIÈRE RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance :

- du rapport du Directoire sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé et sur les comptes dudit exercice du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- des rapports du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et des Commissaires aux comptes prévus aux articles L225-68 et L225-235 du Code de commerce,

approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et faisant apparaître un bénéfice de 6 584 795,12 €.

► DEUXIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'élevant à 21 191 €, ainsi que l'impôt correspondant s'élevant à 7 063 €.

► TROISIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé et donne décharge aux membres du Conseil de Surveillance de l'accomplissement de leur mission.

► QUATRIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de -8 571 300 € (dont part du Groupe -8 558 771 €).

► CINQUIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 6 584 795,12 €, après ajout du report à nouveau antérieur de 6 341 311,40 €, soit 12 926 106,52 € de la manière suivante :

- distribution d'un dividende de 0,75 € par action, soit 2 245 232,25 €,
 - affectation à la réserve facultative 3 000 000,00 €,
 - le solde au poste « Report à nouveau », 7 680 874,27 €,
- étant précisé que ce montant sera augmenté de la fraction des dividendes correspondant aux actions propres détenues par la société.

En application de l'article 243 Bis du CGI et des dispositions fiscales actuellement en vigueur :

- il est précisé que le montant du dividende versé aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après un abattement de 40 %. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018, un acompte obligatoire non libératoire de 12,8 % du montant brut perçu est prélevé à la source par l'établissement payeur versant les dividendes,
- il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

| Exercice | Dividende | |
|----------|------------|-----------------------|
| | Par action | Global ⁽¹⁾ |
| 2015 | - | - |
| 2016 | 0,50 € | 1 496 821,50 € |
| 2017 | 0,50 € | 1 496 821,50 € |

(1) Montant incluant les actions d'autodétention

Le dividende sera mis en paiement à compter du 3 juin 2019.

► SIXIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu par les articles L225-88 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'y est mentionnée.

► SEPTIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de fixer à 94 000 € le montant des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2018.

► HUITIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires de Madame Guylène ARDOUIN, demeurant 121, rue du Docteur Boubée à SAINT-HERBLAIN (44800) pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

► NEUVIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jérôme CAILLAUD, demeurant 35, avenue Georges Clémenceau à PORNICHET (44380) pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.



► DIXIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Sébastien CAILLAUD, demeurant 45bis, La Berthelière à DOMPIERRE-SUR-YON (85170) pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

► ONZIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Daniel ROBIN, demeurant Résidence Plein Soleil, 26, promenade Lafargue aux SABLES D'OLONNE (85100) pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

► DOUZIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Marie-Laure ROBIN RAVENEAU, demeurant 22, rue Falguière à PARIS (75015) pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

► TREIZIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Olivier ROBIN, demeurant 3, boulevard Allard à NANTES (44100) pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

► QUATORZIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Caroline WEBER, demeurant 64, rue de Richelieu à PARIS (75002) pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

► QUINZIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance Monsieur Laurent CAILLAUD, demeurant 4 impasse Offenbach à LA ROCHE-SUR-YON (85000) pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

► SEIZIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale prenant acte de la fin du mandat de la société ERNST & YOUNG et Autres, décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire la société ERNST & YOUNG AUDIT, sise 1-2 Place des Saisons à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92037), pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

► DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale, prenant acte de la fin du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX avec la présente Assemblée, décide de ne pas le renouveler.

► DIX-HUITIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale autorise le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce et à celles du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, à procéder à des achats d'actions de la société, afin :

- d'attribuer les titres rachetés aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de son Groupe dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions, au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, aux porteurs desdites valeurs mobilières,
- de conserver ces actions et les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées par la société dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 290 000 titres. Le nombre des actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra également excéder 10 % du capital social. Le prix d'achat maximal par la société de ses propres actions ne pourra excéder 60€ par action, le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne pouvant être supérieur à 17 400 000€.

L'Assemblée Générale confère au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation et effectuer toutes formalités nécessaires à son exécution. Cette autorisation annule et remplace celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2018.

► DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions détenues par celle-ci, conformément à l'autorisation d'achat d'actions donnée par l'Assemblée au Directoire aux termes de la résolution précédente.

Conformément à la réglementation en vigueur, les actions annulées ne pourront dépasser 10 % du capital social par périodes de vingt-quatre mois.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directoire pour constater la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, procéder à la modification corrélative des statuts et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires.

► VINGTIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes, au profit des mandataires de la société et/ou des membres du personnel salarié de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions des articles précités.

L'Assemblée Générale décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire et qui ne pourra être inférieure à la durée prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date d'attribution.

L'Assemblée Générale décide que la durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation ne pourra être inférieure à la durée prévue par les dispositions légales en vigueur au moment de l'attribution, étant précisé que le Directoire pourra réduire voire supprimer la période de conservation des actions dans les limites légales.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1,50 % du capital social.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée et annule et remplace la précédente autorisation.

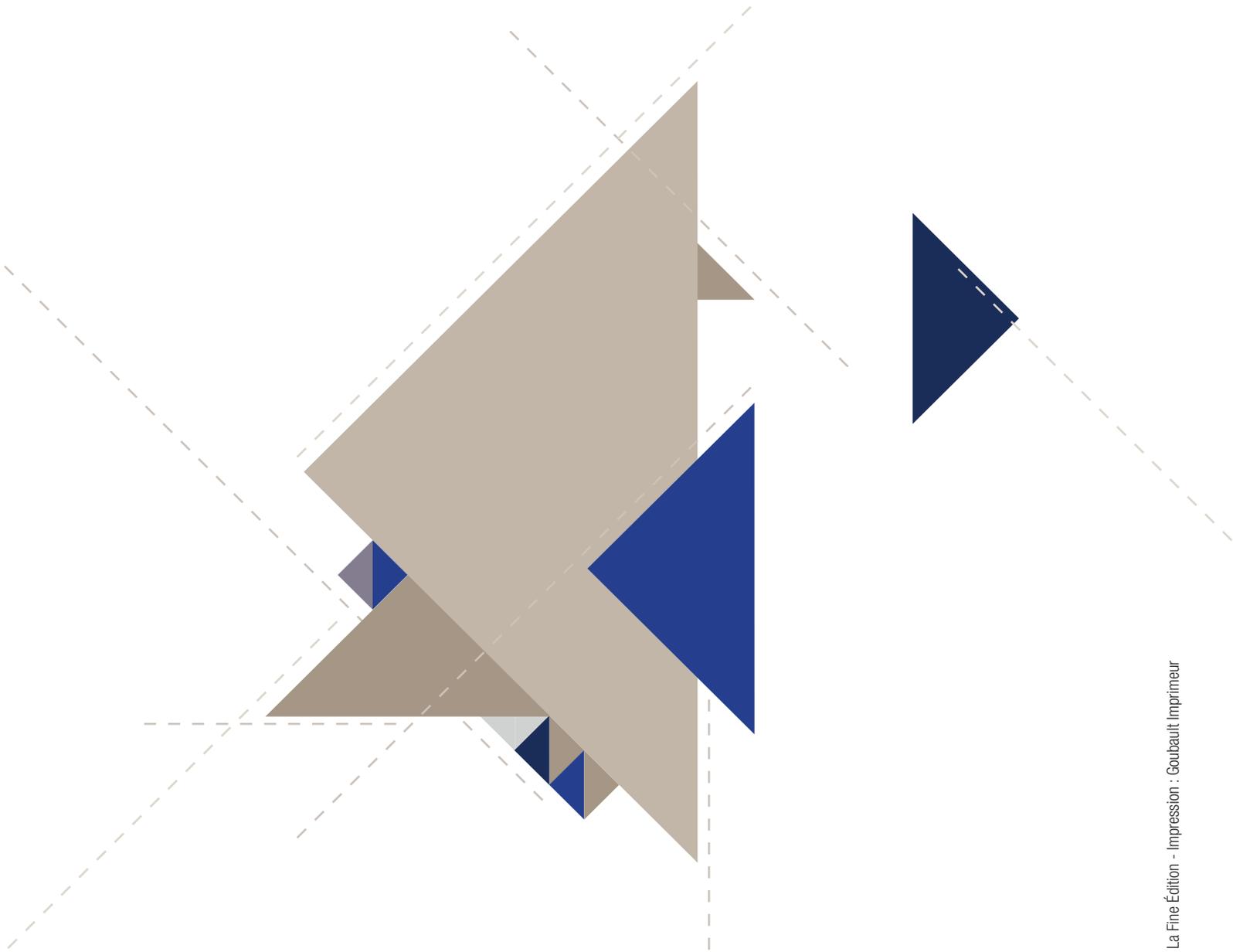
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- fixer les conditions et modalités d'attribution et le cas échéant les critères d'attribution,
- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions attribué à chacun d'eux,
- et d'une manière générale mettre en œuvre la présente autorisation.

L'Assemblée prend acte qu'elle sera informée chaque année par le Directoire des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

► VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts, publications et formalités nécessaires.



HERIGE
ENTREPRENEURS D'AVENIR

Route de La Roche-sur-Yon - BP 7
85260 L'HERBERGEMENT - FRANCE

contact@groupe-herige.fr
www.groupe-herige.fr